VENDREDI 17 FÉVRIER 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1719
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

abeille ASSURANCES
AGENCE D'AUXERRE
Réunion d'information sur la réforme de l'assurance récolte
le 23 février 2023 à 15h30
au château de Villefargeau.
ASSURANCE RÉCOLTE Interlocuteur Agréé
Inscription et renseignements au 03 86 72 08 38 ou sur auxerre@abeille-assurances.com
Scanner pour envoyer vos coordonnées par mail
Vos agents généraux
A. Mongin - P. Vignet - A. Rauxet
N° Orias : 22006891-22006869-22007504 - www.orias.fr

Prêts pour le grand jour !



// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Le Salon international de l'Agriculture va ouvrir ses portes à Paris dans quelques jours. Dans la Nièvre, l'Yonne ou la Côte-d'Or, ils sont nombreux à se préparer pour ce beau rendez-vous. Certains bichonnent leurs animaux quand d'autres révisent leurs concours de jugement ou peaufinent les produits qu'ils vont soumettre aux différents jurys : découvrez dans nos pages les agricultrices et agriculteurs de la région qui seront dans la lumière, à partir du 25 février !

Pages 04, 05, 07 et 14.



FDSEA 89

TEMPS FORT P. 03
Syndicalisme // Retour sur la manifestation du 8 février à Paris


Réussir

ACTUALITÉ P.06
Fait divers // Un bâtiment agricole vandalisé à Grandchamp (Yonne)

PRODUCTIONS P.11
Cultures // Mildiou : impacts, solutions et surtout, anticipation

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
PROFITEZ DES CONDITIONS MORTE SAISON MAXI
PAILLAGE
be strong, be KUHN
*Soyez forts, soyez KUHN

PHOTOVOLTAïQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SALON DE L'AGRICULTURE: L'HUMAIN AVANT TOUT

.05 SALON DE L'AGRICULTURE: BAPTISTE BRUEY PARTICIPERA À SA DEUXIÈME FINALE

.06 FAIT DIVERS:UN BÂTIMENT AGRICOLE VANDALISÉ À GRANDCHAMP

.07 DIVERSIFICATION : LE PRÉFET EN VISITE À L'EARL DE LA JAUNIÈRE

.08 PORTES OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE 3/3:MOINS DE PAILLE MAIS UN CONFORT PRÉSERVÉ

ACTUALITÉ // RÉGION / FRANCE

.09 FORMATIONS:AGRI-ACTES 2023, C'EST PARTI !

.10 FILIÈRES:LA FOP OBTIENT UNE BELLE VICTOIRE SUR L'APPORT D'AZOTE SUR COLZA

PRODUCTIONS // CULTURES

.11 CHARANÇON DE LA TIGE DU COLZA : LE POSITIONNEMENT EST DÉTERMINANT

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 STATION CHAROLAISE : DANS UNE AUTRE DIMENSION

.13 VENTE DE BÉLIERS D'ARNAY-LE-DUC : UNE BONNE MOYENNE

.14 GIE SYNERGIE CHAROLAIS:LA STATION DE JALOGNY SE PROJETTE DANS LE FUTUR

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 COLLOQUE : LA VITICULTURE BIO FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DOSSIER // CULTURES

.16 DESTRUCTION DES COUVERTS VÉGÉTAUX : LES MÉTHODES POSSIBLES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 PROJET PIC: UN MINI FILM POUR COMPRENDRE

.19 EMPLOI: LA SEMAINE DE L'EMPLOI DE L'ANEFA

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 4E FORUM DE L'EAU: FLUIDIFIER LES ÉCHANGES

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 PASSION: LE COQ GAULOIS RETROUVE FIÈRE ALLURE

.31 FESTIVITÉS : TOUS À FONTAINE-FRANÇAISE EN AVRIL

.32 CONVOYEUSE DE BÉTAIL : UNE CHOUETTE EXPÉRIENCE



// LE DESSIN

// EN BREF

Dégâts de gibier FNSEA et FNC espèrent signer un accord au Salon

Les représentants des chasseurs, de la FNSEA, des JA et des chambres d'agriculture se sont réunis le 13 février pour réaffirmer le contenu de l'accord trouvé sur les dégâts de gibiers en 2021 en vue d'une signature avec l'État au Salon de l'agriculture, indique un communiqué. Objectif pour les organisations réunies autour de la table: réduire *« de 20 à 30 % les surfaces agricoles détruites par les sangliers »* au niveau national d'ici trois ans. L'accord, détaille le communiqué, *« comporte une boîte à outils pour augmenter les prélèvements de sangliers, un accord sur la possibilité d'agrainage dissuasif, une réforme de l'indemnisation »*. Validé il y a deux ans, ce document n'avait pas été publié *« en attente de l'accord entre l'État et la FNC »*, rappelle le communiqué. Durant la campagne présidentielle, Marc Fesneau avait promis à la FNC (chasseurs) de travailler sur une « boîte à outils » permettant de mieux réguler les dégâts de gibier, et sur leur accompagnement financier. La journée aurait également été l'occasion de revenir sur les programmes menés conjointement par les chasseurs et les agriculteurs tels qu'Agrifaune. Autant de projets que les organisations espèrent démultiplier *« à travers un programme ambitieux d'implantation de haies, de surfaces et d'infrastructures écologiques favorables au petit gibier »*.

Fin des néonicotinoïdes Vers une indemnisation de la jaunisse *« sans franchise, ni plafond »*

« Le ministre de l'Agriculture s'est engagé publiquement à ce que l'ensemble des pertes dues à la jaunisse soient prises en charge sans franchise ni plafond », a annoncé Franck Sander, le président de la CGB (betteraviers, FNSEA) face aux manifestants qui se sont rassemblés le 8 février aux Invalides, à Paris, à l'appel de la FNSEA, de la CGB (betteraviers) et de plusieurs FDSEA et fédérations locales des JA. *« Les betteraviers seront aidés au prorata des pertes avec comme référence d'indemnisation les années 2017, 2018 et 2019 »*, a précisé Christiane Lambert, présidente de la FNSEA. Peu avant dans la matinée, une réunion s'est tenue entre les initiateurs de la manifestation et le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau, afin d'évoquer l'arrêt de certains produits phytosanitaires *« sans solutions de remplacement »*. Selon un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture, une réunion technique doit encore avoir lieu pour finaliser ce *« plan d'actions et de soutien »*.

Nitrates Un cadre assoupli

Près de deux ans et demi après le lancement des premières concertations, le septième programme national d'actions nitrates et le cadre pour les programmes régionaux ont été publiés au Journal officiel le 9 février. Ces deux arrêtés donnent partiellement gain de cause aux chambres d'agriculture et à la FNSEA en revenant sur plusieurs dispositions décriées par la profession. Si un taux d'argile minimal de 37 % sera imposé au niveau national pour déroger à l'obligation de couverture, les régions pourront toujours maintenir un taux plus faible *« sans toutefois être inférieur à 31 % »*. Certaines régions pratiquant le labour d'hiver avaient déjà fait le choix, sur le programme d'actions précédent, de taux plus faibles que celui recommandé par l'Inrae: 25 % pour l'Occitanie et 28 % pour les Hauts-de-France. Sur le colza, l'interdiction d'épandage est bien maintenue entre le 1er septembre et le 31 janvier, mais 30 unités d'azote minéral pourront être épandues sous plusieurs conditions (dont celle de semer avant le 25 août). La dérogation expirera après le 1er septembre 2027, sauf *« si l'actualisation des connaissances scientifiques et techniques a démontré l'absence de risques de lixiviation »*. Alors que cette disposition était réservée aux prairies dans la première mouture, les agriculteurs pourront par ailleurs épandre des fertilisants de type II *« peu chargés »* sur leurs couverts jusqu'au 15 novembre.

// EN CHIFFRES

ONF Les chevaux au service des forêts


Patrice Hirbec - ONF

L'Office national des forêts (ONF) et la Société française des équidés de travail (SFET) vont signer le 24 février une convention dans laquelle ils s'engagent à entretenir les espaces forestiers nationaux à l'aide des chevaux de trait français. Les chevaux seront surtout employés au débardage, c'est-à-dire au transport des arbres abattus jusqu'à une zone de dépôt accessible pour un camion. L'ONF y voit de nombreux avantages et même *« une solution d'avenir »*, explique le communiqué de presse commun des deux organismes publié le 8 février. Les chevaux nécessitent très peu d'utilisations de moteurs (qui, outre la pollution environnementale et la consommation d'énergies fossiles, perturbent l'écosystème par sa pollution sonore). Ils ne dégradent pas le sol et ne le tassent pas. Surtout, il permet un *« passage invisible très peu de temps après, là où les engins motorisés laissent des traces de leur passage pendant des mois, des années »*. Pour l'ONF, *« développer les activités avec le cheval de trait au quotidien est un formidable levier pour les éleveurs et la préservation des races (9 races de chevaux de trait français) »*.

Terres de Bourgogne

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 120 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction

mail: redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef:** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
• **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// MANIFESTATION

Retour sur le mouvement du 8 février à Paris

Mercredi 8 février, 622 tracteurs et près de 3 000 agriculteurs se sont rendus à Paris pour dénoncer *« la liquidation de l'agriculture »*. La suppression des moyens de production en agriculture et l'application de réglementations, comme la récente interdiction des NNI sur betterave sucrière, ont conduit la FNSEA Grand Bassin Parisien, la CGB et des structures départementales et régionales des JA à se mobiliser. Retour sur cette manifestation d'envergure nationale.

Ils étaient près de 3 000 agriculteurs et 622 tracteurs à rejoindre la capitale, le mercredi 8 février, afin de dénoncer *« la liquidation de l'agriculture »*.

La décision du refus d'une nouvelle dérogation à l'interdiction des NNI (néonicotinoïdes) en France, rendue par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) le 19 janvier dernier a été « *la goutte d'eau qui a fait déborder le vase* », comme le dit lui-même Didier Renoux, président de la CGB de l'Yonne. Un vrai coup de massue pour les betteraviers (qui attendaient la validation d'une troisième année de dérogation initialement autorisée par la France) et la contrainte de trop pour le monde agricole qui a décidé – à l'initiative de la FNSEA Grand Bassin Parisien, la CGB et des structures départementales et régionales des JA – de se mobiliser pour dénoncer la suppression des moyens de production en agriculture.

Comme un symbole, le monde agricole a pris possession des Invalides, à Paris, là où se trouve le tombeau de Napoléon, qui a apporté la betterave en France au début des années 1800.



FDSEA 89

Le mercredi 8 février, 622 tracteurs et près de 3 000 agriculteurs se sont rendus à Paris pour dénoncer « la liquidation de l'agriculture »

« Des filières complètes se retrouvent dans des impasses »

Pour Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, présent à Paris le 8 février, « *des filières complètes se retrouvent dans des impasses, à cause de la suppression continue et permanente de nos moyens de production, au risque de ne plus pouvoir produire en France et en Europe. Cette situation devient inacceptable* », assure-t-il. « *Il est temps que les élus en prennent conscience, que ce soit au niveau national comme au niveau européen. L'agriculture française se meurt par de simples décisions politiques iniques* ».

Des propos partagés par Didier Renoux. « *La souveraineté alimentaire nationale passe par une agriculture de production. On ne peut pas entendre de la part des politiciens qu'il faut conserver une souveraineté alimentaire et sans arrêt retirer des moyens de production. Retirer des moyens de production, c'est ouvrir la porte à davantage d'importations* », et donc voir un objectif de souveraineté alimentaire qui s'éloigne. Le président de la CGB de l'Yonne précise que ce jour-là, à Paris, « *ce sont toutes les productions qui étaient représentées et qui ont dénoncé ces suppressions de moyens de production, pas seulement les betteraviers* ».

Une distorsion de concurrence dénoncée

L'autre objectif de la manifestation était de dénoncer la distorsion de concurrence à l'intérieur de l'Europe, dans beaucoup de productions, dont les betteraves. « *En Allemagne, les betteraviers sont autorisés à utiliser des NNI en pulvérisation (ce qui est interdit en France, seule l'utilisation des NNI en enrobage de semence était autorisée, ndlr). C'est à ne plus rien y comprendre* », se désole Didier Renoux.

De leurs côtés, certains betteraviers s'interrogent sur la pérennité de la culture de la betterave sur leur exploitation. Beaucoup attendent que l'indemnisation promise par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation prenne acte avant de se décider. La CGB France qualifiait cela, il y a quelques jours, d'une « *nécessité absolue* », à condition que les pertes « *soient totalement prises en charge et de n'avoir ni franchise, ni plafonnement des aides* ».

Selon nos informations, il semblerait que l'on se dirige vers un accord en ces termes de la part du gouvernement, mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, rien n'est encore officiel.

Christopher Levé



Les tracteurs se sont installés durant quelques heures aux Invalides. Un clin d'œil à Napoléon, où se trouve son tombeau, lui qui a apporté la betterave en France dans les années 1800.



FDSEA 89

***« Des filières complètes se retrouvent dans des impasses, à cause de la suppression continue et permanente de nos moyens de production »*, lance Franck Pouillot de la FDSEA de l'Yonne.**



FDSEA 89

Un convoi de tracteurs s'est donné rendez-vous à 6 heures du matin à Ury (Seine-et-Marne), dont quatre venant de l'Yonne. D'autres sont venus en bus ou en voitures, dont une trentaine d'Icaunais.



FDSEA 89

La décision du refus d'une nouvelle dérogation à l'interdiction des NNI en France a été *« la goutte d'eau qui a fait déborder le vase »*.

// SALON DE L'AGRICULTURE

58 L'humain avant tout

Pour la huitième fois, le Gaec Deboux (Chougny) est sélectionné pour le Salon de l'agriculture à Paris, avec Riamine (3 ans) suitée par Uriamine.



Antonin, ici en photo, viendra au Salon avec son père, Jérôme Deboux. Il est accompagné par (de gauche à droite) : Radieuse (femelle embryon), Uriamine, Riamine et Iamine.

« C'est toujours un honneur d'être sélectionné pour le Salon » stipule Jérôme Deboux (associé du Gaec Deboux avec Hervé, Olivier et Martine Deboux) avant d'ajouter : *« mais il est dommage que le travail des éleveurs ne soit pas remis au centre de cet événement, car notre métier ne se résume pas qu'à avoir de beaux animaux »*. Pour rappel, Le Gaec ira au Salon avec Riamine (mère : Iamine arrivée 1re de section au concours de Paris en 2017 et 2019 ; père : Haténon, champion à Paris en 2016 avec un rappel en 2017) suitée par Uriamine.

Reconnaissance

Pour argumenter son propos, Jérôme Deboux insiste : *« Typiquement, l'égérie du Salon est une vache. Pour moi, il faudrait que cela soit un éleveur, car si les animaux sont là c'est grâce à l'engagement des professionnels. Dans tous les cas, je suis persuadé que la faune (d'élevage ou non) passe désormais avant l'humanité de nos jours. Il faut rappeler que nos vaches vivent dans de meilleures conditions que certains humains mais quelques groupes s'entêtent à nous faire des reproches sur nos méthodes d'élevage ! Il ne faut pas oublier que l'on nourrit la population et que l'on s'occupe du paysage ! Sans nous, il n'y a rien dans l'assiette et les prairies seraient en friche »*. Malgré tout, Jérôme Deboux apprécie quand même le Salon.

Un grand merci

« C'est un moment unique, qui offre des retombées positives sur nos exploitations que ce soit au niveau du regard des confrères ou pour le commerce. Cela est possible grâce à la médiatisation importante du Salon, mais aussi parce que les organismes, comme les éleveurs, se mobilisent. Je remercie d'ailleurs toute l'équipe du Herd-Book Charolais ainsi que le Gaec Roubé-Fayet (qui a fait la demande de subventions auprès du Conseil départemental pour le transport) ; un merci ne coûte rien et fait du bien ». Parmi les autres remerciements, Jérôme Deboux en adresse aussi un à toute la race Charolaise et aux éleveurs qui l'ont précédé : *« Les évolutions des 30 dernières années, obtenues par le travail acharné et minutieux des sélectionneurs, font du Charolais une race attrayante (notamment avec les vêlages de plus en plus faciles) mais aussi adaptée aux enjeux climatiques et particulièrement à la sécheresse. En effet, son volume de panse lui permet de valoriser au mieux la cellulose, et donc de reprendre du poids rapidement. Je suis convaincu qu'il y aura toujours une demande pour ce type de produit »*. Il conclut : *« le Charolais est une race d'avenir qui redonne confiance en notre métier »*.

Chloé Monget

Le Gaec Deboux

Quatre associés composent le Gaec : Hervé, 58 ans, Olivier, 54 ans, Martine, 54 ans, et Jérôme, 50 ans. Ils sont à la tête de 500 ha (dont 40 ha en culture, le restant en prairies) et 380 vêlages environ. Pour mémoire, le Gaec a participé au Salon en 2008 et de 2014 à aujourd'hui, tous les ans.

// SALON DE L'AGRICULTURE

58 « C'est l'œil qui prime »

Rosanne Lemaitre, installée en 2019 après avoir repris l'exploitation familiale, est sélectionnée pour la première fois en son nom pour participer au Salon de l'agriculture à Paris.

C'est avec Redoutable (né en mars 2020 acheté en juillet 2020) que Rosanne Lemaitre, 38 ans, installée à Montaron depuis 2019, ira porter les couleurs de son élevage durant le Salon de l'agriculture à Paris.

Elle précise : *« C'est le premier taureau acheté avec mon conjoint, Loïc Pipponiau, et je crois qu'on ne s'est pas planté ! »*

Fierté filiale

Ayant pris la suite de son père, Raymond, Rosanne stipule : *« Je suis ravie d'être sélectionnée, car j'offre une belle continuité à l'exploitation de mon papa. Pour rappel, il a été sélectionné une première fois pour le Salon en 1997 mais n'a pu s'y rendre car il était seul sur l'exploitation. Puis, en 2018, il a été de nouveau sélectionné pour Paris – et cette fois nous nous y sommes rendus ensemble. C'était un bel honneur avant qu'il ne prenne sa retraite en 2019. Par son travail assidu, il mérite donc autant que moi de participer, c'est pour ça qu'il va venir passer trois jours au salon ! En effet, au-delà de la transmission de l'exploitation c'est sa manière de travailler qu'il m'a offert et qu'il m'offre encore. Cette continuité remonte à loin puisque nous nous transmettons ce savoir-faire depuis mon arrière-grand-père. Pour toutes ces raisons et par amour du métier, il était impensable de laisser le cheptel partir aux quatre vents et passer dans d'autres mains, c'est pour cela que je me suis installée, entre autres »*.

Tous uniques

Cet attachement, Rosanne l'explique : *« on est passionné ou on ne l'est pas, et dans ce dernier cas on ne peut pas faire ce métier. Mes animaux ont une grande valeur pour moi. Celle-ci ne s'arrête pas à des considérations pécuniaires puisque certaines vaches ne partent jamais comme Rosette – que mon père à gardé – et il y aura probablement Naveline, car j'ai une grande affinité avec elle. Tous les bovins ont leurs caractères, ils sont, à l'image des humains, tous différents. Même si nous les envoyons à l'abattoir, tout le travail d'élevage est intéressant, et gratifiant. En effet, toute la période de vêlage est fantastique : on fait quand même naître des êtres ! De plus, les années ne se ressemblent pas, on ne peut donc jamais se reposer sur nos lauriers, nous forçant sans cesse à innover. C'est parfois difficile d'expliquer pourquoi l'on continue, mais je pense qu'il est nécessaire de le détailler au grand public pour qu'il y ait une infime perception de nos contraintes et de notre attachement ; Paris sera un excellent exercice pour ça ! »*.

Un peu pareil

« Je crois que les citadins qui viennent nous voir au Salon ont envie de s'intéresser, et c'est déjà un bon point. Ensuite, c'est à nous de balayer les clichés qu'ils peuvent avoir en tête, car leur présence manifeste une envie de comprendre : autant leur donner les bonnes clefs ! Je suis convaincue qu'en expliquant notre travail ils repartiront grandis. Ils ne savent pas tout, comme nous quand on prend le métro ! Je regrette simplement que le Salon soit presque le seul concours médiatisé à ce point alors qu'il y en a d'autres en automne qui mériteraient d'avoir une belle couverture ».

Choix et complexité

Pour sa participation, Rosanne revient sur sa sélection : *« la génétique est très complexe. Et, même si elle peut servir, pour moi, il faut se concentrer sur son cheptel et tenter de voir si tel ou tel croisement peut correspondre à ses animaux et sa conduite. Chez nous, nous nous fixons principalement sur la morphologie, c'est donc l'œil qui prime. Ensuite, je m'attarde sur les ascendants et seulement après je regarde un peu les index »*. Même si elle n'utilise pas forcément ces derniers, elle comprend leur intérêt pour certains et donc : *« je fais toujours attention à les avoir avant de vendre un reproducteur, car certains éleveurs y tiennent de plus en plus, ce que je peux comprendre »*. Outre l'indexation, Rosanne évoque un autre point d'évolution chez les acheteurs : *« il y a une demande de plus en plus présente pour le vêlage facile, afin d'éviter les interventions. Cela permet de rendre la période des vêlages plus confortable, et donc d'adoucir la dureté de cette profession ; même si pour moi il s'agit de la plus belle. Tous ces éléments montrent, encore une fois, que les éleveurs s'adaptent – volontairement ou non – à la demande, et ce rapidement. Par les temps qui courent c'est sûrement notre plus grande force ; dommage que cela ne soit pas toujours reconnu »*.

Chloé Monget

L'exploitation de Rosanne Lemaitre



Rosanne est à la tête de 150 ha en prairies naturelles, 90 vêlages. Pour la suite, elle souhaiterait une nouvelle organisation en mutualisant ses forces avec l'exploitation de son conjoint, Loïc Pipponiau, située en Saône-et-Loire afin de *« simplifier et fluidifier un peu l'alliance entre vie professionnelle et vie de famille »*.

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 Baptiste Bruey participera à sa deuxième finale

Un étudiant du lycée La Barotte prépare une finale nationale de jugement de bétail et le trophée international de l'enseignement agricole (TIEA).

Le concours général agricole, dans le cadre du Sia, ne se résume pas aux animaux et aux produits. Bien d'autres épreuves sont organisées chaque année, notamment en direction des jeunes professionnels. Baptiste Bruey, fils d'éleveurs à Bellenod-sur-Seine, va d'ailleurs participer à deux d'entre elles : la finale de jugement de bétail en race montbéliarde et le trophée international de l'enseignement agricole.

Deuxième l'an passé !

Ce jeune homme de 17 ans scolarisé en terminale CGEA au lycée La Barotte, sera à Paris durant l'intégralité du salon, du 25 février au 5 mars : *« J'arriverai le vendredi, la veille de la première journée, avec La Petite Ferme de Poiseul-la-Ville, qui sponsorise notre équipe lors du TIEA. Je les aiderai à monter leur stand et je serai également présent vers l'équipe de BGS jusqu'au premier dimanche, date du jugement »*. Baptiste Bruey participera à sa deuxième finale de jugement consécutive après celle de 2022, à l'issue de laquelle il n'avait été devancé que par une lycéenne de l'Aveyron. Cette année, le Côte-d'Orien qualifié lors de la Ferme Côte-d'Or en novembre, sera opposé à un nombre plus important de finalistes, la catégorie Montbéliarde étant très sollicitée à Paris.

Ce grand gaillard d'1,95 m visera la meilleure place possible, sans toutefois se fixer d'objectif précis : *« je donnerai mon maximum et ensuite, on verra ! Terminer dans le top 10 serait vraiment bien »*.

Place au collectif

Baptiste Bruey sera rejoint par ses collègues du TIEA mardi 28 février. De nombreuses épreuves se succéderont au fil de la semaine : *« nous sommes sept élèves de La Barotte à participer à ce trophée, nous y allons avec une vache brune de notre exploitation ! Je ne connais pas le nombre précis de participants, mais à mon avis, une bonne cinquantaine de lycées de toute la France sont inscrits »*. L'équipe des Brunes d'Or est composée de Prune Dolin (Flavigny-sur-Ozerain), Lola Randon (Dijon), Clément Claudon (Menesble), Louis Germain (Poiseul-la-Ville), Marie Bontant (Abainville, Meuse), Ambre Ferrare (Chalon-sur-Saône) et donc Baptiste Bruey, qui annonce le planning et livre l'état d'esprit du groupe : *« nous avons différents exercices à réaliser, et un certain nombre d'épreuves orales devant le public. Chacun connaît désormais ses différentes tâches. Dans mon cas, j'aurai notamment un exercice de manipulation sur bovins. Toute l'équipe est enthousiaste et très motivée à l'idée de défendre les couleurs de notre lycée ! Il y a aussi un peu de stress, lié à l'envie de bien faire suite aux très bons résultats obtenus par nos prédécesseurs de la Barotte, l'an passé. Nous ne voulons pas décevoir nos enseignants ni toutes les personnes qui nous soutiennent dans cette belle aventure »*.

AG



Baptiste Bruey est « convoqué » pour deux épreuves à Paris.

// SALON DE L'AGRICULTURE

58 Une belle opportunité

Outre les professionnels, les jeunes aussi sont invités à participer au Salon de l'agriculture à Paris. Parmi eux : Perrine Létendard.



Mehl Maxime

Perrine Létendard est originaire d'Autun.

Perrine Létendard, 16 ans, en première CGEA au Legta du Morvan, se confrontera à d'autres jeunes pour le jugement de bétail équin qui se déroulera à Paris, le 2 mars, dans le cadre du Salon de l'agriculture : *« C'est ma professeur de zootechnie, Catherine Blin, qui m'a informée que j'allais en finale. C'était le 16 janvier ! »*.

Douceur d'antan

Pour elle, les chevaux sont synonymes de passion d'enfance : *« je les ai toujours adorés, je ne sais pas trop pourquoi »*. Même si les raisons sont donc floues, elle a une idée bien précise pour mener à bien cet engouement à son paroxysme : *« je voudrais devenir éleveuse de chevaux, et plus précisément de KWPN (néerlandais : Koninklijk Warmbloed Paard Nederland), une race de chevaux de sport venant des Pays-Bas. J'aime cette race pour sa gentillesse, sa force et son intelligence, j'ai découvert cette race comme ça par hasard et je l'ai beaucoup aimé. J'apprécierai énormément de pouvoir les travailler pour le saut d'obstacles et le dressage »*. Sa participation au Salon cette année est donc une *« belle opportunité de m'essayer à un concours renommé »*, en restant tout de même assez humble.

L'envie de gagner

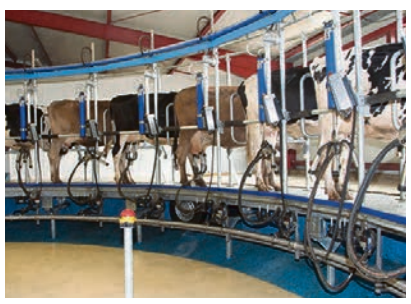
« J'ai été très surprise d'avoir été sélectionnée, mais je suis très heureuse de participer. D'ailleurs, je pense que l'aide de Simon Pierre, éleveur de chevaux dans le 71 (et mon ancien maître de stage) a porté ses fruits car il m'a beaucoup aidé à m'entraîner ». Après l'étonnement de l'annonce, elle espère beaucoup de cette participation : *« je suis persuadée que cet événement me permettra de découvrir de nouvelles choses et aussi de nouvelles personnes ; ça va être une super expérience, et peu importe le résultat final ! »*.

Chloé Monget

CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



Robot VMS 310



Roto



Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr

DeLaval

// FAIT DIVERS

89 Un bâtiment agricole vandalisé à Grandchamp

À Grandchamp, commune de Charny-Orée-de-Puisaye, Nicolas Sébillaut a retrouvé son bâtiment agricole en construction totalement effondré le mercredi 18 janvier, au matin. Un acte de vandalisme avéré puisque la porte de son hangar situé seulement à quelques mètres de là a été forcée afin de sortir un engin agricole et s'en servir de bélier pour faire tomber le bâtiment.

Tout a commencé le dimanche 15 janvier. En venant faire quelques installations sur son terrain, où se construit son nouveau bâtiment agricole, aux panneaux solaires installés sur le toit, Nicolas Sébillaut, agriculteur à Grandchamp (commune de Charny-Orée-de-Puisaye), s'aperçoit que les tiges d'ancrage au sol de son bâtiment agricole ont été sectionnées, que des boulons de fixation ont été sciés et que les croix de Saint-André ont été démontées.

Si la stabilité du bâtiment est impactée, ce dernier est toutefois encore debout. Soupçonnant un acte de vandalisme, l'agriculture contacte le constructeur, dès le lendemain matin. « *Des représentants viennent et des pièces doivent être fabriquées en urgence pour refixer le bâtiment car plus rien ne le lie au sol* », confie Nicolas Sébillaut.



Nicolas Sébillaut ne peut que constater les dégâts. Le bâtiment de 700 m² s'est entièrement effondré suite à l'impact de l'engin agricole utilisé par les vandales.

Un engin agricole utilisé

Mais, dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 janvier, les individus viennent « *terminer le travail* ». « *Le mercredi matin, le bâtiment est au sol. Et devant, il y a mon tracteur garé, la fourche levée, la porte ouverte. Ils ont forcé la porte de mon hangar situé juste à côté pour voler mon engin et s'en servir pour percuter le bâtiment qui s'est effondré tel un château de cartes* », s'indigne Nicolas Sébillaut. Pour ce dernier, c'est un sentiment d'incompréhension qui ressort. « *Je n'ai jamais eu de problème avec personne, je m'entends bien avec tout le monde ici* », assure-t-il.

Ce bâtiment de 700 m², entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques, devait servir pour stocker sa production de céréales, dès la prochaine récolte. « *Il ne restait que quelques semaines pour que le chantier soit terminé* ».

En système hébergeur, Nicolas Sébillaut devait se voir mettre ce bâtiment à disposition par le constructeur qui lui, récupère son financement grâce à la vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. S'il est encore difficile de chiffrer les dégâts, cela représente assurément plusieurs dizaines de milliers d'euros de perte pour le constructeur.

Quant aux panneaux photovoltaïques ? 26 plaques auraient été endommagées, voire brisés, dans la chute du bâtiment. Tous ont été retirés fin janvier pour éviter que des dégâts supplémentaires soient causés sur ceux encore en bon état.

Pour l'heure, une plainte a été déposée à la gendarmerie par l'exploitant et le constructeur. Une enquête est en cours.

Christopher Levé

// INDEMNISATIONS TUBERCULOSE

21 Dans l'attente d'une revalorisation

La FDSEA, le GDS, la Chambre d'agriculture et les JA de Côte-d'Or réclament une revalorisation des indemnisations tuberculose, compte tenu de l'augmentation des cours de la viande.

Responsables de l'administration, parlementaires, et même ministre de l'Agriculture : tout ce beau monde est sollicité depuis plusieurs mois par la FDSEA de Côte-d'Or et le GDS. Le niveau des indemnisations tuberculose, qui ne prennent pas en compte l'augmentation des cours de la viande, est au cœur des discussions. « *Après de premières sollicitations en département et région depuis mars 2022, nos démarches nationales ont débuté en septembre, lors d'un comité de pilotage à Paris. C'est d'ailleurs le premier sujet qui était à l'ordre du jour* », retrace Pascal Martens, responsable du dossier tuberculose à GDS France.

L'agriculteur d'Essarois précise qu'« *en l'état actuel des choses, les éleveurs perdent de l'argent à faire partir des animaux en abattage diagnostique. Outre l'aspect économique, le risque est d'assister à un découragement dans leurs démarches sanitaires, qui pourrait déboucher sur des foyers non décelés, ou décelés sur le tard. C'est un danger au niveau sanitaire, il ne faudrait pas que cela impacte le statut indemne de la France en matière de tuberculose bovine* ». Fabrice Genin, président de la FDSEA de Côte-d'Or, partage le même point de vue que Pascal Martens : « *Nous avons été directement sollicités par des éleveurs sur cette question. Ces derniers anticipaient des abattages diagnostiques dont l'indemnisation serait décorrélée de la valeur réelle des animaux, car les barèmes n'évoluaient pas… Il faut absolument que la hausse du marché soit prise en compte. Inévitablement, en attendant une indemnisation juste, certains ne réaliseront pas les prophylaxies comme il le faudrait pour la gestion collective de la tuberculose. Au niveau de la FDSEA, nous avons mobilisé l'ensemble de nos interlocuteurs, notamment le préfet, la DDPP et les parlementaires* ».

Une pression depuis six mois

Après une rencontre avec l'administration courant octobre, le ministre de l'Agriculture, en personne, a été approché début janvier. Pascal Martens faisait partie de la délégation qui lui a rendu visite : « *nous lui avons tout expliqué, ses réponses ont été plutôt encourageantes et me rendent personnellement optimiste à ce jour. Le dossier est dans ses mains, tout est dans les tuyaux pour aller à Bercy… Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente. Il ne faudrait pas que ce dossier traîne de trop…* ».

En cas de réponse positive, le vice-président de GDS France espère qu'une rétroactivité sera mise en place dans les indemnisations : « *sur ce point, j'émets un peu plus de doutes, mais la situation le demande pourtant. Dans tous les cas, si une réponse positive intervient en milieu de campagne, il faudra absolument une rétroactivité* ».



Le groupe inter-OPA national composé de GDS France, l'APCA, la FNSEA, Races de France et Coop de France s'est rapproché d'Interbev pour élaborer et proposer une grille d'indemnisations actualisée, comme le décrypte Pascal Martens : « *les animaux de moins de 12 mois doivent ainsi être augmentés de 200 euros, ceux entre 12 et 24 mois de 500 euros. Les animaux de plus de deux ans sont aujourd'hui indemnisés sur une base de 1 900 euros, auxquels s'ajoute une plus-value génétique de 300 euros. Ces tarifs ne correspondent plus à la réalité du marché… L'augmentation initialement demandée pour ce type de bovin était de 1 000 euros, elle nous a été en partie refusée. Nous avons abaissé notre proposition à 600 euros supplémentaires par animal, nous ne pouvons pas faire moins* ».

AG



// DIVERSIFICATION

Le préfet en visite à l'Earl de la Jaunière

Le jeudi 9 février, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, est venu visiter l'Earl de la Jaunière, à Moulins-sur-Ouanne. Le but était de découvrir la partie diversification de l'exploitation, à travers les glaces produites à la ferme sous le nom l'Amour est dans le lait.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a visité l'Earl de la Jaunière, à Moulins-sur-Ouanne.



Les glaces c'est 1 % de la production laitière de l'exploitation.



Toute la chaîne de production a été présentée au préfet.

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, était en visite en Puisaye le jeudi 9 février. À l'Earl de la Jaunière, située à Moulins-sur-Ouanne plus exactement, pour y découvrir toute la chaîne de production des glaces de la marque l'Amour est dans le lait. Une activité de diversification de l'exploitation, qui existe depuis désormais 5 ans.

Mais comment cela a-t-il commencé ? « *Cela faisait plusieurs années qu'on se disait qu'il faudrait que l'on puisse mieux valoriser le lait produit sur la ferme* », raconte Coralie Fouquet, productrice des glaces l'Amour est dans le lait. « *Quand on (avec son mari Sébastien Fouquet) a eu le bâtiment avec le robot de traite sur l'exploitation, cela a libéré de la place dans nos autres locaux, où on faisait précédemment la traite. Un jour, on est tombé sur un article de presse sur le réseau « glace de la ferme » (la marque fournit un concept clés en main pour sécuriser le porteur de projet à travers des références économiques et des recettes préétablies) qui recherchait des producteurs pour développer la marque sur le territoire. C'est comme cela que l'histoire a commencé* ».

Des sorbets aux fruits locaux

Des glaces, mais aussi des sorbets, produits à partir de fruits locaux, de saison. « *Mon papa a un verger à Jussy, c'était donc aussi l'occasion de valoriser les fruits produits* », continue Coralie Fouquet.

Pour la production des glaces, l'agricultrice utilise le lait issu de l'exploitation familiale. « *Les glaces c'est 1 % de la production laitière* », indique-t-elle.

Pour Pascal Jan, préfet de l'Yonne, très attentif lors de la visite, « *ce qui est intéressant dans ces produits, c'est la volonté d'allier l'agriculture et la santé. Car il y a une qualité dans ce qui est produit ici (à l'Earl de la Jaunière) et la qualité est synonyme de santé. L'association de la qualité et de la santé est prometteuse pour l'avenir de l'agriculture. Et cette entreprise est un modèle du genre* ».

L'accompagnement de la Chambre

Dans le cadre de ce projet de diversification, Sébastien et Coralie Fouquet ont bénéficié d'un accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Cela se fait à travers le PID (point accueil diversification). En 2022, 79 accueils ont eu lieu dans le département.

L'Earl de la Jaunière a aussi bénéficié d'aide de la part de l'État. « *On va avoir une chambre froide négative grâce au plan de relance, subventionnée à 70 %* », confie Coralie Fouquet. « *On avait aussi demandé une deuxième remorque en forme de boule, qu'on a eue* ».

Les glaces de Coralie Fouquet seront à retrouver très prochainement au salon international de l'agriculture, à Paris, sur les stands du réseau Bienvenue à la ferme.

À noter que l'exploitation est actuellement en conversion en agriculture biologique. Dès avril 2023, certaines glaces pourront être labellisées AB.

Christopher Levé

// RAPPEL

Bulletin point fourrage



Le premier point fourrage a été publié le 1er février.

Les envois du Point Fourrages ont démarré pour cette année. Si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture de la Nièvre (03 86 93 40 00). Pour rappel, ce bulletin est transmis toutes les semaines et dispense des préconisations sur la conduite des prairies et des surfaces fourragères, en lien avec les observations effectuées chaque semaine par les conseillers de l'équipe élevage (mesures de hauteurs d'herbe, évolution des stades phénologiques, etc.).

Chloé Monget



// PORTES OUVERTES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE 3/3

Moins de paille mais un confort préservé

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé proposent trois projets innovants de bâtiments d'élevage en bovins lait, ovins viande et bovins viande, lors des portes ouvertes bâtiments d'élevage. Trois projets, sur trois exploitations, que nous vous présentons lors d'une série de trois articles. Ce dernier zoom se porte sur l'Earl Picard, à Asquins, dont la journée portes ouvertes aura lieu le vendredi 24 février.

Chaque année la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé proposent de découvrir des bâtiments d'élevage innovants. Pour cette édition 2023, la thématique des trois exploitations hôtes est orientée autour du confort de travail et des qualités de vie pour des troupeaux : l'alliance gagnante du bien-être de l'éleveur et de celui de ses animaux.

Vendredi 24 février, à partir de 13 h 30, rendez-vous à l'Earl Picard, à Asquins (route de Givry) qui ouvre les portes de son bâtiment d'élevage. Cette visite porte sur la présentation d'une rénovation de l'intérieur du bâtiment : plus de places, la création d'un couloir d'alimentation ou encore une circulation facilitée entre les cases. L'exploitant a fait le choix de conserver une structure mais d'en repenser l'intérieur pour gagner en confort de travail le tout en sécurisant ses interventions auprès des animaux. Un bien-être des vaches accru, des conditions de travail améliorées, la rénovation est un pari réussi.



Vincent Picard alterne entre la paille et la litière à base de copeaux de bois pour ses vaches.



La litière à base de copeaux de bois permet aussi de valoriser les haies et les branches d'arbres lors de l'élagage.

Le choix des copeaux de bois

Lors de cette journée à l'Earl Picard, une partie sera consacrée à la présentation de l'intégration de copeaux de bois issus de haies et de branches d'arbres. « *Il y a beaucoup de choses qui m'intéressent dans la valorisation des copeaux de bois* », confie Vincent Picard, gérant de l'Earl Picard. « *À la base, je cherchais à apporter de la matière organique dans mes sols. J'ai vu qu'il y avait la possibilité d'utiliser des copeaux de bois sous forme de BRF (bois raméal fragmenté). En parallèle, j'ai vu que certains agriculteurs utilisaient des copeaux en litière pour les animaux. J'ai alors choisi cette option. J'ai fait des essais, à partir de copeaux issus d'élagage de la DDE (direction départementale de l'équipement), dans une partie de mes bâtiments. Et j'ai remarqué que les vaches se trouvaient bien. Désormais, je fonctionne avec des copeaux de bois pour la litière, que j'alterne avec de la paille* ».

L'utilisation de ces copeaux de bois est donc un moyen de valoriser une ressource locale et disponible, qui permet également de baisser la dépendance à la paille. Là aussi, le pari est réussi avec un allègement de la charge de travail liée au paillage et la valorisation du travail d'entretien des haies.

Chambre d'agriculture de l'Yonne et Christopher Levé

// VENTES DE L'UCC

Dernier rendez-vous de l'année à Créancey

L'Union Charolais Croissance achève sa saison de ventes mercredi 22 février à la station de Créancey : 35 reproducteurs seront présentés avec toutes les garanties génétiques, morphologiques et génomiques. À partir de 14 heures.

Fin septembre, ce sont 42 taureaux charolais qui sont arrivés à la station provenant très majoritairement des départements bourguignons mais avec également trois représentants de l'Allier. Après la phase de contrôle où la croissance moyenne a été de 1 706 grammes par jour, ils ont été pointés par un agent de l'Idele et un inspecteur du Herd-Book Charolais afin d'estimer au mieux leurs potentiels morphologiques et leurs aptitudes fonctionnelles. Ce sont finalement 35 reproducteurs qui ont été retenus pour la vente aux enchères.

Tous les styles morphologiques sont représentés dans cette sélection : des taureaux à génisses, des taureaux plus viandes ou plus élevages, des taureaux naturellement sans cornes dont un homozygote… Nous pouvons citer par exemple, Savant (n° 6 du catalogue) un fils de Giono sur Futur né au Gaec Laligant (21), un taureau avec une morphologie remarquable alliant beaucoup de volume, de la viande et de bonnes aptitudes fonctionnelles avec un pedigree 100 % côte-d'orien, le taureau Tropico né à la SCEA des Chapuis en Saône-et-Loire (n° 4) un fils de taureau issu lui-même de station qui possède un développement squelettique impressionnant avec d'excellentes qualités maternelles et qui finit premier de la série avec un Imocr de 123, ou bien Soleil (n° 29) un fils de Mercure sur Gaston avec une morphologie avec beaucoup de finesse de viande, un très bon bassin et très améliorateur sur les qualités maternelles qui provient du Gaec Bonin dans l'Yonne…

Toute l'équipe de la station UCC de Créancey vous attend nombreux pour la dernière vente de cet hiver à partir de 10 heures. Retrouvez le catalogue de vente et toutes les informations nécessaires sur notre site internet : www.charolaiscroissance.fr ou sur notre page Facebook : Union Charolais Croissance, les vidéos de tous les taureaux sont disponibles sur la chaîne YouTube de l'Union Charolais Croissance.

Bruno Elmanowsky



Savant (n° 6 du catalogue), fils de Giono sur Futur, né au Gaec Laligant (21).

RÉGION

// FORMATIONS

Agri-Actes 2023, c'est parti !

La promotion 2023 de la formation Agri-Actes a fait sa rentrée. Pour les stagiaires qui s'y impliquent, c'est l'opportunité de renforcer et d'affirmer une posture de leadership au service du monde agricole.

Fin janvier, dans les locaux de l'Institut Agro Dijon, ils étaient douze à faire leur rentrée. Douze stagiaires inscrits au sein de la promotion 2023 de la formation Agri-Actes, portée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), l'Institut Agro Dijon, l'Ifocap et les JA. Agri-Actes est une formation dont l'objectif est de permettre aux agriculteurs qui la suivent, mais aussi plus largement aux acteurs en lien avec le monde agricole de renforcer et d'affirmer leur posture de leadership, à un moment où les enjeux pour le monde agricole n'ont jamais été aussi complexes et divers : changement climatique, raréfaction de la ressource en eau, évolution de la PAC, juste rémunération des agriculteurs, souveraineté alimentaire… Les porteurs de la formation estiment qu'il y a urgence pour le monde agricole à renforcer sa mobilisation afin de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain et alors que la démographie agricole est en baisse continue : en BFC, on compte désormais 23 600 exploitations contre plus de 30 000 en 2010…



Chambre d'agriculture de BFC

Les stagiaires inscrits pour cette promotion 2023.

Apporter une pierre à l'édifice

Dans un tel contexte, former des responsables agricoles, c'est permettre aux agriculteurs actuels qui le souhaitent, mais également aux futurs agriculteurs, de peser sur leur destinée individuelle et apporter leur pierre à l'édifice collectif du monde agricole. C'est également permettre aux collectivités territoriales, à l'État, d'avoir des interlocuteurs crédibles et fiables. Les 12 stagiaires inscrits cette année vont apprendre à renforcer et affirmer leur posture de leadership et enrichir leur capacité d'analyse personnelle pour mieux porter les intérêts professionnels dans une société en changement. L'équipe d'enseignants-chercheurs de l'Institut Agro apportera des méthodes pédagogiques concrètes : apports de fond, débats avec des experts, jeux de rôle, déplacement sur le terrain… La formation doit permettre aux stagiaires, à partir d'une démarche réflexive, de construire leur analyse et leur positionnement individuel et de développer leur capacité à agir. Agri-Actes s'organise selon cinq modules :

- Être agriculteur dans une société en changement
- Prendre la parole dans une société « négociatoire »
- Être acteur des politiques qui concernent l'agriculture
- Se positionner au cœur des dynamiques collectives
- Prendre du recul sur son expérience et la partager

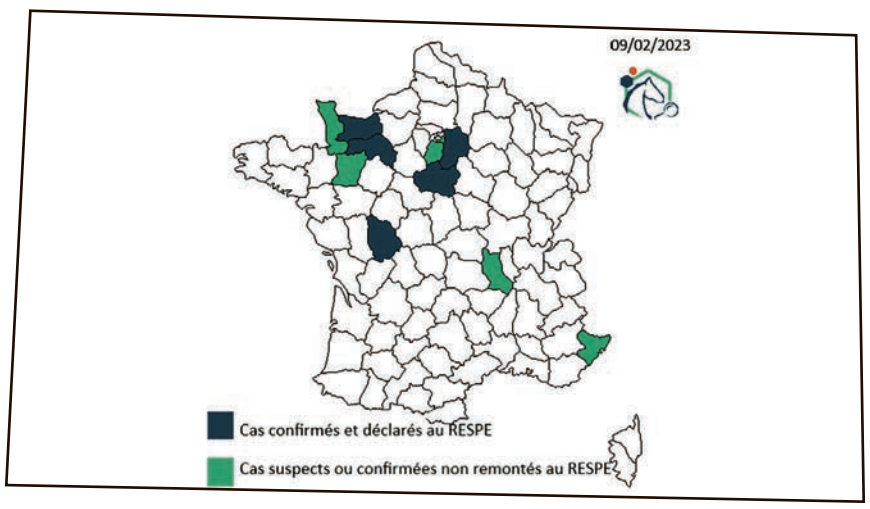
Berty Robert, d'après communiqué

// EN SAVOIR +

Renseignements : https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/entreprise-agricole/se-former/se-former-en-region/agri-actes/

// SANITAIRE

21 Vigilance grippe équine



Situation au 9 février 2023.

Depuis novembre 2022, les cas de grippe équine se sont multipliés dans plusieurs pays d'Europe du Nord : Royaume-Uni, Pays Bas, Belgique, … et en France. Depuis début décembre, des cas isolés ont été confirmés dans plusieurs départements (Vienne, Loiret) essentiellement en filière Sport et Loisir. Depuis mi-janvier, de nombreux cas ont été signalés dans des centres d'entraînement et écuries de trotteurs. Le nombre de cas déclarés et confirmés au RESPE ne reflète pas cette situation épidémiologique sur le terrain et dénote une sous-déclaration importante des cas de grippe, ce qui a dangereusement ralenti le déclenchement de la cellule de crise et la capacité de réactivité de la filière. Des chevaux confirmés ou suspects sont de fait, recensés dans plusieurs zones géographiques (Calvados, Orne, Seine-et-Marne, Alpes-Maritimes, Centre Est, Région parisienne). Des liens épidémiologiques ont pu être établis entre certains centres d'entraînement. Des recommandations strictes ont été diffusées par le Trot et des mesures sanitaires ont été mises en place. L'ensemble des rassemblements équestres est sous surveillance. Plus d'informations sur https://respe.net/.

D'après communiqué



// FILIÈRES

La Fop obtient une belle victoire sur l'apport d'azote sur colza

La Fédération des producteurs d'oléagineux et de protéagineux, la FNSEA et Terres Inovia ont obtenu, après plus de deux ans de concertation, la possibilité d'apports d'azote sur colza plus tardifs, dans le cadre du nouveau programme national d'actions nitrates.

Il y a des dérogations qui tombent, telles que celle concernant l'usage des néonicotinoïdes sur les semences de cultures de betteraves à sucre, mais il y en a d'autres qui sont obtenues de haute lutte, comme en témoigne l'issue du travail mené par la Fédération des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (Fop), la FNSEA et Terres Inovia. Après plus de deux ans de concertation, le septième programme national d'actions nitrates (Pan) et le cadre pour ses déclinaisons régionales ont été publiés au Journal officiel le 9 février et ils comportent un acquis de taille : la possibilité, sous certaines conditions, d'apporter de l'azote sur colza après le 1er septembre. La filière le réclamait depuis de nombreuses années. Certes, l'arrêté Pan confirme que *« l'interdiction d'épandage sur colza est maintenue entre le 1er septembre et le 31 janvier »*, mais l'alinéa 13 (voir encadré) du tableau d'épandage précise qu'il sera toutefois possible d'épandre 30 unités d'azote minéral à l'automne sous plusieurs conditions, dont celle de semer avant le 25 août. Cette dérogation doit perdurer jusqu'au 1er septembre 2027 sauf *« si l'actualisation des connaissances scientifiques et techniques a démontré l'absence de risque de lixiviation (lessivage) »*.



Apporter de l'azote sur colza après le 1er septembre était une demande pour laquelle la filière s'est longuement battue.

Obtenir des colzas plus robustes

Pour la Fop et Terres Inovia, l'obtention de cette dérogation est une réelle avancée pour laquelle il aura fallu lever de nombreux obstacles, tant les réticences des pouvoirs publics étaient fortes. Il faut rappeler que cette mesure a pour objectif d'obtenir des colzas plus robustes et mieux résistants aux ravageurs, ce qui peut permettre une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires par ailleurs imposée aux producteurs. Pour la Fop, il convient maintenant de transformer l'essai en rendant cette dérogation effective dans les programmes régionaux d'actions nitrates. Là aussi il peut y avoir des divergences, mais les régions ne pourront plus s'abriter derrière l'absence de dispositif juridique pour ne pas la mettre en œuvre. Il revient aux agriculteurs concernés de convaincre les régions et que ces dernières prennent leurs responsabilités. Les équipes de la Fop et de Terres Inovia sont à la disposition pour accompagner ces démarches si nécessaires. Les programmes régionaux devront notamment définir ce que sont les *« sols à faible disponibilité d'azote »* spécifiés dans l'alinéa 13 du tableau d'épandage, où cette mesure sera autorisée. Les plans régionaux doivent entrer en vigueur au plus tard au 1er janvier 2024 mais un des enjeux sera que, dans chaque région le plan soit déposé au 1er septembre 2023 afin que la mesure azote sur colza soit effective dès cette année. Par ailleurs, un dispositif de flexibilité agro-météo permettant d'épandre deux semaines avant la fin d'interdiction en sortie d'hiver est introduit.

La question des couverts en interculture

La forte mobilisation professionnelle aura aussi permis de contrer un projet aberrant : celui qui consistait à imposer systématiquement un couvert en interculture courte avant semis de céréales d'automne. Il a heureusement été abandonné. Néanmoins, le taux d'argile minimal permettant de déroger à l'obligation de couverture est fixé à 37 % au niveau national, avec possibilité, pour les régions, de maintenir un taux plus faible, mais qui ne devra pas être inférieur à 31 %. En effet, certaines régions où se pratique le labour d'hiver avaient déjà fait le choix, sur le programme d'actions précédent, de taux plus faibles que celui recommandé par l'Inrae. C'était le cas de l'Occitanie, avec un taux de 25 %, ou des Hauts-de-France (28 %). Pour terminer, il faut aussi noter qu'en cas d'infestation par altise du colza (Psylliodes chrysocephalus) il sera possible de détruire les repousses de colza toutes les trois semaines.

Berty Robert, avec communiqué Fop



Les spécifications apportées par l'alinéa 13

L'alinéa 13 du tableau d'épandage spécifie qu' *« un apport d'un maximum de 30 unités d'azote supplémentaires sous forme minérale, en végétation à partir du stade « 4 feuilles » est possible entre le 1er septembre et le 15 octobre, dans les situations où la disponibilité en azote du sol pendant l'automne est limitée, c'est-à-dire dans les cas où :*

- il n'est pas réalisé d'apport de fertilisant azoté de types 0, 1a, 1b et 2 avant le 1er septembre correspondant à plus de 30 unités d'azote efficaces

- et où le semis du colza est réalisé avant le 25 août

- et où au moins une des conditions suivantes est respectée :

- implantation du colza après un précédent céréale à paille avec résidus de culture enfouis et fréquence historique d'apport de fertilisants de types 0, 1a, 1b et 2 inférieure à une année sur trois

- ou sols à faible disponibilité en azote (précisés par le programme d'actions régional).

À compter du 1er septembre 2027, cette disposition ne pourra s'appliquer que si l'actualisation des connaissances scientifiques et techniques a démontré l'absence de risques de lixiviation supplémentaires et que les effets de cette disposition du point de vue des apports totaux d'azote et des traitements insecticides sur la culture de colza ont été documentés ».

// CHARANÇON DE LA TIGE DU COLZA

Le positionnement est déterminant

Les charançons de la tige du colza sont les premiers ravageurs du colza au printemps. Ils peuvent occasionner des éclatements de tige qui pénalisent les composantes de rendement, particulièrement les années sèches. Les moyens de lutte sont toujours efficaces. Mais le positionnement de l'intervention est déterminant pour garantir l'efficacité de la protection.

Les charançons de la tige colonisent les parcelles de colzas au début du printemps. Selon les conditions climatiques de l'année, le vol est précoce (mi-février) ou tardif (courant mars). Nous considérons qu'il y a un risque de dégât pour la culture dès lors que les insectes sont présents et que le colza est en cours de montaison (du stade C2 à E).

Vigilance lorsque les vols sont précoces et massifs

L'état de la culture, son stade et sa hauteur de tige ou bien encore le nombre de captures dans une cuvette jaune ne sont pas des indicateurs suffisants pour décider d'une intervention ou d'une impasse insecticide à l'échelle de la parcelle. En revanche, la rétrospective des dernières campagnes montre que les années avec des vols précoces et massifs sont les années où nous constatons le plus de dégâts (fréquence et intensité) dans les parcelles à l'échelle d'un territoire comme en 2019 et 2021. Ces années se caractérisent par ailleurs souvent par un second pic de vol fin mars – début avril.

Intervenir au pic de vol

Les agriculteurs qui souhaitent sécuriser leur production doivent intervenir 8 – 10 jours après les premières captures « significatives » ou idéalement au pic de vol régional (consulter le Bulletin de Santé du Végétal pour connaître la date du pic de vol à l'échelle du territoire). L'objectif est d'intervenir lorsqu'un maximum d'insectes sont dans la parcelle et avant qu'ils ne débutent la phase active de ponte. Intervenir dès les premières captures en cuvette conduit le plus souvent à traiter trop tôt. Il vaut donc mieux patienter quelques jours, même s'il est vrai que l'organisation des chantiers (semis, azote…) et les conditions météorologiques peuvent compliquer la mise en œuvre à cette période de l'année. A contrario, il ne faut pas négliger les infestations ou réinfestations tardives. Exit le seuil « tige 20 cm » : des éclatements de tiges peuvent survenir sous les bouquets floraux jusqu'au stade boutons (D2 - E). Généralement, une seule intervention bien positionnée suffit à maîtriser la majeure partie du risque. Toutefois, s'il survient un second pic de vol 2-3 semaines après l'application, une réintervention peut s'envisager.



Aurore Baillet

Éclatements occasionnés par des piqûres de ponte de charançon de la tige du colza, en haut de tige.

Les solutions insecticides sont toujours efficaces

L'efficacité de la lutte chimique dépend avant tout du positionnement de la protection et de sa persistance d'action. À ce jour, Terres Inovia n'a pas constaté de perte d'efficacité au champ. Et le monitoring réalisé par l'Institut ne montre pas de phénomène de résistance émergent inquiétant.

Les références DECIS PROTECH 0,33 l/ha et KARATE ZEON 0,075 l/ha sont efficaces pour réduire les dégâts du charançon de la tige du colza (réduction du nombre de tiges déformées et/ou éclatées). TREBON 30 EC est comparable aux références. SHERPA 100 EW et CYTHRINE MAX sont un peu en retrait. MAVRIK SMART est inférieur aux références (synthèse des essais Terres Inovia).

Aurore Baillet, Terres Inovia

Modèle de prédiction du vol de charançon de la tige du colza

Pour prédire la dynamique des vols de ce ravageur de printemps, Terres Inovia vient de mettre au point un nouvel Outil d'Aide à la Décision. L'OAD repose sur des méthodes statistiques modernes qui établissent une série de liens entre des paramètres météorologiques (données Météo-France) et la présence du ravageur (données collectées dans Vigicultures® et VGObs'® depuis 2011 dans toutes les régions où sont publiés les Bulletins de Santé du Végétal).
L'outil informe sur la probabilité de capture en cuvette jusqu'à J + 7, sous forme graphique et sous forme de carte. Il s'agit d'un outil de mise en alerte qui ne se substitue pas aux réseaux d'observation sur le terrain.

// MALADIE

Mildiou : impacts, solutions et surtout, anticipation

Le Contrat de solutions est une association lancée en 2017. Elle fédère 44 partenaires du secteur agricole qui s'engagent pour des solutions concrètes, efficaces, durables pour la protection de toutes les cultures. Plus de 100 fiches détaillent les leviers pour réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires. Nous publions aujourd'hui celle consacrée à la lutte contre le mildiou.

Le mildiou de la vigne (Plasmopara viticola) est un champignon parasite importé des États-Unis au XIXe siècle. Il est la principale maladie fongique de la vigne, avec des épidémies potentiellement fulgurantes, surtout lors de printemps doux et pluvieux, comme en 2021. À l'origine de pertes importantes de récolte, il peut aussi avoir un impact direct sur la qualité des vins, voire être responsable de l'affaiblissement des ceps. Pendant toute la croissance de la vigne, un certain nombre de traitements sont réalisés, en fonction de la vitesse de croissance des rameaux et des feuilles, de la fréquence des pluies, de la température, de la pression parasitaire. La lutte fongicide représente à elle seule 80 % des traitements réalisés en viticulture et est principalement préventive. Aujourd'hui, une palette de solutions diversifiées est disponible pour agir contre le mildiou, tout en essayant de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques de synthèse. La prévention se raisonne dès le choix du matériel végétal, en optant pour des variétés résistantes. De plus, mettre en place des mesures prophylactiques va limiter les conditions favorables à la contamination : éviter l'accumulation de l'eau dans les creux ou en bout de rang (drainage), supprimer régulièrement les pousses basses et rejets traînant sur le sol ou se développant sur la souche. Enfin, surveiller attentivement les conditions météo, lire les Bulletins de santé du végétal (BSV), analyser le niveau de risque et bien positionner les traitements demeure primordial afin d'anticiper le développement de la maladie et raisonner la lutte chimique.

Combiner biocontrôles et produits conventionnels

Plusieurs Outils d'aide à la décision (OAD) permettent aujourd'hui l'optimisation des traitements (ex : Optidose et Décitrait développés par l'Institut français de la vigne et du vin-IFV). De plus, une offre de solutions de biocontrôle est aussi disponible avec des modes d'actions diversifiés : fongicide (ex : huile essentielle d'orange douce), stimulateurs de défense des plantes (SDP) (ex : COS-OGA, parois de levures - cerevisiae) ou encore les deux en même temps (ex : phosphonates). Ces produits peuvent être intégrés dans des stratégies de protection anti-mildiou, le plus souvent en combinaison avec des produits conventionnels ou du cuivre. Selon les années, les résultats sont prometteurs. Pour les SDP en particulier, les modes d'actions étant complexes, le travail de R & D doit se poursuivre pour trouver le positionnement optimal en conditions de production, en prenant en compte les facteurs externes de l'environnement et de la vigne. Le Contrat de solutions propose 6 fiches solutions (fiches 15, 54, 75, 83, 86 et 102) combinant ces différents leviers de lutte contre le mildiou. L'application de ces solutions ne diffère pas de l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique et elles sont compatibles avec la plupart des fongicides utilisés. Ces leviers sont intéressants pour réduire les Indicateurs de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT) et l'utilisation du cuivre.

Contrat de solutions

www.contratsolutions.fr



Réussir

Le mildiou reste une crainte bien ancrée dans l'esprit des viticulteurs qui disposent aujourd'hui de solutions de luttes s'appuyant moins sur les produits phytosanitaires.

ÉLEVAGE

// STATION CHAROLAISE

Dans une autre dimension

La vente du GIE Charolais Évaluation a livré un résultat exceptionnel vendredi dernier.

Encore mieux que l'an passé ! La vente 2023 du GIE Charolais Évaluation a « surclassé » son homologue de 2022, pourtant d'un niveau déjà inédit. Vendredi dernier, 36 des 37 veaux qui ont défilé sur le ring de Créancey ont été vendus. Une vente à l'amiable dès la fin des enchères a permis de réaliser un taux de vente de 100 %. Le prix moyen de cette édition s'élève à 4413 euros, soit 400 euros de plus qu'il y a un an ! Le record de Sam de 2022 (15500 euros) peut toutefois dormir tranquille : il n'a pas été menacé. Mais tout de même : huit veaux ont dépassé la barre des 5000 euros, la palme étant revenue à Santiago, un veau proposé en station par l'EARL des Brosses, en Haute-Marne, vendu 7350 euros à Guillaume Mateuil et au Gaec Delorme, élevages de Saône-et-Loire. Les deux tiers des taureaux diffuseront leur génétique en Bourgogne Franche-Comté, les autres iront un peu plus loin (Allier, Puy-de-Dôme, Vendée, Moselle, Pas-de-Calais, Loire, Haute-Marne, Aveyron, Meuse et aussi Pays-Bas).

Pas moins de 90 personnes, dont 18 à



La top-vente a été réalisée par Santiago, un veau né à l'EARL des Brosses (Ormancey, 52), avec une enchère à 7350 euros réalisée par Guillaume Mateuil et le Gaec Delorme (71).



Les jeunes de la MFR Auxois sud Morvan ont *« donné la main »* aux organisateurs.

distance, étaient prêtes à enchérir vendredi dernier à 14 heures. *« Cette participation laissait présager de belles enchères »*, dira Martial Tardivon, responsable des ventes à Sicafome. Cette impression a été confirmée dès le premier passage sur le ring : Saxo, un veau né au Gaec de Fontaine Blanche (Nièvre), partait d'emblée à 5500 euros. Martial Tardivon n'était pas surpris d'un tel résultat à l'issue de ce rendez-vous : *« en voyant la qualité des veaux, nous savions qu'ils allaient bien se vendre. Acheteurs et apporteurs de veaux sont satisfaits »*. Jean-Pierre Godot, président du GIE, dressait lui aussi un bilan très positif de cette édition : *« Ce millésime était très homogène et de qualité. Cela a permis à un maximum d'éleveurs d'acquérir de la génétique de haut niveau mais aussi à un maximum d'apporteurs de bien vendre leurs veaux. C'est aussi ça, l'objectif de la station. La présence inédite de 18 acheteurs en live est un record et aussi une satisfaction »*. Jean-Pierre Godot, en remerciant une nouvelle fois l'ensemble des acteurs de la station, a rappelé les dates de deux prochaines ventes : Jalogny ce vendredi 17 février et l'UCC à Créancey mercredi 22 février.

Zoom sur la top-vente

L'animal le mieux vendu de cette édition est né sur l'exploitation de Nicolas Germanic, jeune éleveur de 27 ans installé à Ormancey, en Haute-Marne. Cet ancien étudiant du lycée La Barotte à Châtillon-sur-Seine proposait un reproducteur à Créancey pour la deuxième fois depuis son installation en janvier 2021 : *« Santiago avait terminé premier du lot en GMQ (2,155 kg/j) ainsi qu'en Imocr (124). Je savais qu'il était bien placé pour faire une belle vente, c'est toutefois une belle surprise qu'il fasse la top-vente ! C'est une très belle satisfaction pour nous, en tout cas ! Merci à toute l'équipe du GIE pour le travail réalisé »*. Cette joie était partagée par Martial Ménétrier, l'agriculteur retraité lui ayant cédé sa ferme, qui assistait lui aussi à l'évènement en tant qu'ancien apporteur de veaux.

AG

Tombola : Gilles Martin (Luzy) remporte une veste Terres de Bourgogne.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Groupama était là

Un stand de Groupama était installé à l'entrée du pôle agricole. David Doyer, président de la caisse locale Bligny-Pouilly et vice-président de la Fédération départementale (deuxième en partant de la droite) était entouré de l'équipe commerciale professionnelle agri (Perrine Girard, Alicia Roze et Franck Poisot), de particuliers de l'agence de Pouilly-en-Auxois (comme Victoria Naillon) et de l'ancien président de la caisse locale de Bligny (Pascal Mignotte). Groupama fait partie des plus gros sponsors de l'événement de la vente du GIE Charolais Évaluation. David Doyer a déclaré que *« Soutenir l'élevage d'exception présenté lors de cette vente des taureaux reproducteurs charolais est dans l'ADN de Groupama. Un grand bravo à tous pour ce magnifique succès »*.

ÉLEVAGE

// VENTE DE BÉLIERS D'ARNAY-LE-DUC

21 Une bonne moyenne

L'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) a vendu 57 de ses 80 béliers la semaine dernière au foirail arnétois.



Les jeunes membres de l'association avec Simon Ferroux, Adrien Maréchal, Quentin Caverot, Nicolas Bayen, Antoine Thibault et Baptiste Guyot.

L'AEMCCO organisait sa vente annuelle de béliers le 9 février à Arnay-le-Duc. Ce millésime était composé de 80 béliers issus du Gaec Ferroux (Savilly), de l'élevage de Thierry et Adrien Maréchal (Viévy), du Gaec Gaudry (Marcheseuil), de Nicolas Bayen (Nod-sur-Seine), du Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey), de Quentin Caverot (Senailly) et des élevages respectifs d'Antoine et Philippe Thibault (Jouey). Cinquante-sept reproducteurs (71 % du lot) ont été vendus au prix moyen de 570 euros, avec une mise à prix à 500 euros. Le top-vente a été réalisé par un antenais né chez Philippe Thibault, acheté 890 euros par Nicolas Bayen.

Jean-Marie Guyot, président de l'association, dressait un bilan plutôt satisfaisant à l'issue de l'évènement : *« Nous avons vendu un peu moins d'animaux que d'habitude, mais nous restons dans une bonne moyenne, au même niveau que les dernières éditions. La moyenne de vente, elle, est en légère augmentation. Tous les acheteurs ont été servis, c'est bien. Nous les remercions une nouvelle fois pour leur confiance et leur fidélité »*. Une majorité de béliers ont été acquis par des particuliers. Un certain nombre l'ont été par des groupements tels que Sicarev Coop, Celmar (Creuse) et Terre d'Ovin.

Bienvenue les jeunes

Jean-Marie Guyot affiche une certaine confiance en l'avenir, en rappelant le nombre de jeunes éleveurs s'impliquant dans l'association : *« nous avons besoin de cette jeunesse pour faire perdurer notre rendez-vous qui fêtait cette année sa 32e édition. Les jeunes nous apporteront des idées nouvelles dans le futur, notamment pour élargir notre clientèle. Leur travail dans leurs élevages respectifs est essentiel pour que nous maintenions un nombre minimum de béliers à présenter à Arnay, nous devons tout faire pour en proposer au moins 80 voire 90 pour espérer en vendre une bonne soixantaine chaque année »*. L'AEMCCO salue ses sponsors, ses partenaires et l'ensemble des bénévoles pour leur soutien.

AG

Treize achats pour Sicarev Coop

La Sicarev Coop était présente à Arnay comme chaque année. Ses technico-commerciaux Baptiste Poillot et Romain Mathot, accompagnés par Apolline Crespy, une apprentie, ont remporté la mise sur treize béliers. *« Nous en achetons généralement entre 10 et 15 lors de chaque édition, suivant les demandes de nos adhérents »*, **commentent les trois collègues, qui étaient sur place dès la fin de matinée pour repérer les animaux qui correspondaient au mieux aux attentes des éleveurs :** *« nous en sélectionnons entre 20 et 25 avant le début de la vente, sachant que nous réalisons déjà un premier tri, au préalable, avec le catalogue de la vente. Nous avons bien sûr des budgets à respecter, définis par les éleveurs. Exceptionnellement, si un éleveur a un coup de cœur sur un reproducteur, il est possible de légèrement dépasser nos limites si les enchères s'enflamment. Les demandes sont diverses et variées, mais elles ne changent pas au fil des années : les éleveurs qui font du croisement recherchent des béliers viandés, avec de bonnes notes de croissance. Ceux qui font de la reproduction, eux, regardent avant tout les notes de prolificité et la valeur laitière. Une fois la vente terminée, nous replaçons les béliers dans les élevages. Nous travaillons pour les éleveurs en leur achetant des béliers inscrits et certifiés ».*



Baptiste Poillot et Romain Mathot, accompagnés par Apolline Crespy.

// CALAMITÉS AGRICOLES

89 Le caractère reconnu pour les pertes de récolte de fourrage dues à la sécheresse 2022

La préfecture de l'Yonne a indiqué que le caractère de calamités agricoles était reconnu pour les pertes de récolte de fourrage dues à la sécheresse de l'été 2022, sur certaines communes Icaunaises.

La sécheresse de l'été 2022 a occasionné des pertes de récolte sur les productions fourragères. Des pertes qui sont désormais reconnues en calamités agricoles par arrêté ministériel en date du 26 janvier 2023, sur une partie du département (voir la carte par ailleurs ; la liste complète est à retrouver sur le site agribourgogne.fr).

Ainsi, les éleveurs de cette zone ayant été impactés peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture dans le cas où leurs prairies n'étaient pas assurées au moment du sinistre. *« Le dommage indemnisable au titre des pertes de récolte est le déficit fourrager, défini comme les besoins alimentaires des animaux non couverts par la production fourragère évaluée à 900 UF/EVL »*, explique la préfecture de l'Yonne.

Des conditions à remplir

Lors du dépôt d'une demande, les agriculteurs devront justifier d'une police d'assurance incendie-tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec paiement de la contribution additionnelle, et d'une perte totale supérieure ou égale à 11 % du produit brut global théorique de leur exploitation.

Pour cela, deux modes de dépôt d'une demande d'indemnisation sont disponibles : soit via un formulaire téléchargeable depuis le site www.yonne.gouv.fr (la demande soit être retournée dans un délai de 30 jours à compter de la date d'affichage de l'arrêté ministériel en mairie du siège d'exploitation), soit en téléprocédure depuis le site TéléCalam. À noter que toute demande devra être signée entre le 9 février et le 9 mars à minuit.

C. L. d'après communiqué



183 communes du département sont concernées.

// À BELFORT

90 Colloque sur les élevages durables

Dans le cadre du projet Interreg Systèmes de production agricole durables (Spad) actif sur les départements du Jura, de la Haute-Saône, du Doubs, du Territoire de Belfort, et dans les régions suisses du Jura et du Jura bernois, un colloque sur la thématique des élevages durables se tiendra début mars à Belfort.

Comment doit évoluer l'élevage bovin dans un contexte de changement climatique ? Quels sont les enjeux territoriaux et les transitions à opérer pour des systèmes agricoles et alimentaires plus durables ? C'est à ces questions, et à bien d'autres que tentera de répondre le colloque « Élevages durables : aujourd'hui pour demain » organisé les 8 et 9 mars à Belfort. Proposé dans le cadre du programme Interreg Systèmes de production agricole durables (Spad) qui fédère les départements francs-comtois et deux régions suisses, il intéresse pourtant au-delà de ce périmètre en abordant des questions pour lesquelles le monde de l'élevage au sens large peut se sentir concerné. Les thématiques suivantes feront l'objet d'interventions :

- systèmes agricoles durables : quels enjeux sur les territoires ?,
- durabilité des systèmes bovins,
- améliorer la valorisation des ressources alimentaires en élevage bovin,
- séquestration du carbone dans les sols : quels sont les leviers ?,
- changement climatique : projections, adaptations, résultats d'essais,
- durabilité : émissions de gaz à effet de serre, social, économique,
- visites d'exploitations dans la région frontalière franco-suisse et échanges sur les impacts du changement climatique et la durabilité,
- conférence-débat sur la place pour l'élevage dans un système agricole et alimentaire en évolution.

D'après communiqué

Le colloque se tiendra les 8 et 9 mars à Belfort, au centre de congrès Atria-Novotel. Inscription gratuite au colloque et aux repas : https://forms.office.com/r/RJsBYkYJUw

ÉLEVAGE

// GIE SYNERGIE CHAROLAIS

La station de Jalogny se projette dans le futur

Alors que la vente aux enchères de reproducteurs et d'embryons de la station de Jalogny se tenait ce 17 février à Charolles, le GIE Synergie Charolais se projette dans le futur. Ce bel outil au service de la génétique et des éleveurs devra se trouver un nouveau modèle économique. L'innovation en sera une des clés.



86 veaux sont entrés à la station de Jalogny le 27 septembre 2022 pour subir un protocole de 84 jours venant de s'achever par une pelvimétrie, un parage, une spermatogenèse.

La dernière assemblée générale du GIE Synergie Charolais, à la ferme de Jalogny, en Saône-et-Loire a réuni tous les partenaires de la génétique du département. Ce fut l'occasion de revenir sur la saison passée qui s'est achevée par une très belle vente avec plus de 80 % de veaux commercialisés et un prix moyen de 3581 euros. 22 animaux ont été exportés (Slovénie, République tchèque, Hongrie). *« Après une saison 2020-2021 fortement perturbée par le Covid-19, le public était de retour et nos clients étrangers aussi. Cela a eu un effet sur la moyenne des prix avec 7 ou 8 veaux à plus de 5000 euros »*, commentait le président Didier Giraud qui citait aussi la montée en puissance de la vente en ligne, adaptation héritée de la crise du Covid et qui *« permet aujourd'hui de vendre partout en Europe »*. La vente de 2022 avait aussi été marquée par une revalorisation de la mise à prix de 200 euros soit 2700 euros. *« Cette hausse justifiée s'est retrouvée sur la moyenne des prix »*, observe Didier Giraud. Ces bons résultats de vente n'empêchent pas le GIE de questionner l'avenir. *« Les subventions ont une importance capitale,* rappelait le président. *Le modèle station dans sa globalité est coûteux. Toutes les stations charolaises y sont confrontées du fait de la lourdeur du protocole national d'évaluation »*, ajoutait Benoît Lamarre, vice-président du GIE. La question est en débat à la fédération nationale des stations charolaises. Avec parfois des interrogations techniques, comme sur la pelvimétrie dont la fiabilité annoncée se révèle finalement bien décevante…

Vers un nouveau modèle économique

« Il nous faut recréer un autre modèle pour rééquilibrer les comptes », estime Didier Giraud qui rappelle que la station de Jalogny tient pour l'heure grâce à la générosité de ses financeurs et à la bonne volonté de ses bénévoles. L'avenir de la station d'évaluation est clairement posé alors que *« le GIE avait été créé pour faire rayonner la génétique du territoire ; que la station est un outil de promotion raciale qui fait partie intégrante du programme de l'Organisme de sélection Charolais France »*, rappelait Benoît Lamarre. Parlant au nom du partenaire le plus ancien et le plus impliqué de la station, le président Bernard Lacour confirmait que la Chambre d'agriculture avait voulu *« que les comptes du GIE soient présentés tels qu'ils sont »*. Sans remettre en cause du tout *« le bel outil qu'est la station »*, Bernard Lacour estimait qu'il était *« nécessaire de réfléchir à un nouveau modèle économique. Pour avoir échangé avec l'Institut de l'Élevage, la station les intéresse. Il faut aller chercher des fonds dans une nouvelle approche globale, en lien avec l'innovation. Cela peut être, par exemple, le persillé ou la voie femelle… »*, suggérait le président de la Chambre d'agriculture.

Les garanties ont un prix

Dans ces conditions, les responsables du GIE ont redoublé de vigilance pour l'exercice en cours. Le budget prévisionnel s'annonce serré avec la flambée attendue des frais d'aliment et de fourrage. Pour faire face, les frais de pension demandés aux apporteurs ont été augmentés de 100 euros par veau, d'où une recette supplémentaire de 8500 euros. Profitant d'une conjoncture inédite dans laquelle les taureaux de réforme se négocient à près de 2500 euros, le GIE a décidé de revaloriser à nouveau la mise à prix de la prochaine vente qui passera cette fois à 2900 euros. Il a aussi été acté la mise en place d'un prélèvement de 3 % sur le prix d'achat, s'ajoutant aux prélèvements déjà supportés par les naisseurs (4 % de la mise à prix jusqu'à 5000 euros et 5 % au-delà de 5000).

Berty Robert

Des embryons aux enchères

La principale nouveauté de la vente du 17 février était la présence de lots d'embryons. Ils ont été prélevés dans cinq élevages parmi les apporteurs de la station de Jalogny. Ils proviennent de bonnes vaches en fin de carrière et de jeunes femelles porteuses du gène sans corne. Ces lots de 2 à 4 embryons étaient mis à prix 300 euros par embryon avec des enchères de 10 euros par embryon. Cette première mise en vente d'embryons est un test pour le GIE. L'idée est de développer un véritable schéma de multiplication embryonnaire à partir de femelles génotypées en ferme.

// SALON DE L'AGRICULTURE

Le Trait Auxois en route pour la capitale

Cette année, ce sont neuf animaux d'exception qui représenteront fièrement la race bourguignonne au Salon international de l'agriculture à partir du 25 février, dont six nés sur les terres de l'Auxois en Côte-d'Or.

Le Concours général agricole (CGA) aura lieu, comme chaque année, mardi 28 février en fin de matinée. C'est l'aboutissement des sélections établies tout au long de l'année, il récompense la meilleure jument, celle se rapprochant le plus du standard de la race. Les éleveurs ont à cœur de présenter leurs meilleurs animaux. Voici les chevaux sélectionnés. Tout d'abord Doly d'Huilly appartenant à Édouard Beurton de Censerey. C'est une jument de 10 ans qui sera la doyenne des représentantes auxoises cette année. Elle est de robe rouanne, c'est-à-dire que son poil est de couleur gris-blanc et ses extrémités sont noires. Ensuite, Guess de Meursanges appartenant à Alexandra Bailly de Meursanges. C'est une jument de 7 ans de robe baie, c'est-à-dire que son poil est marron foncé et que l'ensemble de ses craints ainsi que ses extrémités sont noirs. Greco du Mousseau sera également présent. C'est un étalon de 7 ans multi-actif dans la race puisqu'il réalise chaque année des saillies de juments pour le renouvellement de la race, mais il est également débourré à l'attelage et sous la selle de son propriétaire, Aurélien Decaen. Il représentera la race lors du Trophée d'utilité jeunes chevaux les 3 et 4 mars. Hongrie de Conforgien nous accompagnera aussi durant ce séjour parisien. C'est une jument rouanne de 6 ans appartenant à Guillaume et Nicolas Picard de Conforgien. Il s'agit de leur première participation au Sia. Nous aurons avec nous également deux pouliches de 3 ans, Krispy de Cinq Freux appartenant à David Lucas de Thoisy-la-Berchère et Kalia d'Huilly, née dans le Morvan et appartenant maintenant à Éric Seuve venant d'Aquitaine. Krispy participera, en plus du CGA, au Trophée monté sous la selle de son propriétaire jeudi 2 mars.

L'Union nationale du cheval de Trait Auxois vous attend nombreux du 25 février au 5 mars, au cœur du hall 6 avec des présentations de race tous les jours mais aussi des animations près des boxes et du stand, ainsi que différentes compétitions tout au long de la semaine. N'hésitez pas à venir les voir !

Alexandra Bailly



Gréco en épreuve de traction lors d'un concours à Saint-Agnan.

VIGNE

// COLLOQUE

21

La viticulture bio face au changement climatique

Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté organisent un colloque à Beaune sur la thématique de l'adaptation au changement climatique. Il se tiendra le 9 mars.



Clara de Nadaillac

Les viticulteurs bio se penchent sur la nécessaire adaptation au changement climatique.

C'est le lycée viticole de Beaune qui va accueillir le colloque intitulé « Changement climatique en viticulture bio », organisé le jeudi 9 mars, toute la journée, de 9 heures à 17 heures. Ce rendez-vous est proposé par Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté. Les deux associations ont souhaité réunir experts et acteurs de la vigne autour de cette thématique. L'objectif est d'alterner les analyses d'experts avec les retours d'expériences des viticulteurs présents ce jour-là. Ce sera l'occasion, pour eux, de poser leurs questions et de témoigner sur la réalité de leurs exploitations. L'ancrage territorial laissera de la place au contexte global des vignobles, mais un focus permettra d'évoquer plus en détail les cépages et l'impact du changement climatique sur les territoires du Jura et de Bourgogne. Cette journée d'échanges permettra d'aborder des thématiques variées autour de la vigne : lutte contre le gel, choix des cépages et porte-greffes… Le colloque a aussi pour ambition d'apporter des solutions concrètes aux viticultrices et viticulteurs bio. Ainsi, l'après-midi sera consacrée à l'adaptation des pratiques viticoles notamment à travers la gestion de la canopée et du sol. Les experts présents représenteront le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC), l'association Gest (Groupement d'étude et de suivi des terroirs) ou encore l'Institut français de la vigne et du vin (IFV). Parmi les principaux points abordés lors du colloque, on trouvera :

- lutte contre le gel et préservation des leviers de lutte,
- matériel végétal : réflexion sur des cépages et des porte-greffes pour s'adapter au changement climatique,
- adaptation des pratiques viticoles : gestion de la canopée et du sol dans un contexte de changement climatique.

Berty Robert, avec communiqué

// EN SAVOIR +

Informations pratiques : Au lycée viticole de Beaune, 16, avenue Charles Jaffelin. Inscription obligatoire pour participer à la journée, possibilité de déjeuner sur place, sur réservation : https://forms.gle/G4XYJ27desXk9AG78

// RECHERCHE

Une serre, véritable laboratoire des plants de demain

Qanopee est un projet majeur et novateur pour les vins de Bourgogne. La recherche d'une qualité et d'une garantie sanitaire irréprochable des plants de vigne a conduit les interprofessions Beaujolais, Champagne et Bourgogne à investir dans la production de matériel végétal, greffons et porte-greffes, en serres confinées, bioclimatiques. Les premiers plants sont annoncés pour 2027.

Qanopee est l'acronyme pour Quart Nord-Est prémultiplication collective. Premier investissement de ce type réalisé par des interprofessions viticoles (Bourgogne, Beaujolais, Champagne) cette serre est une nouveauté pour la production de plants de vigne. Elle sera située en Champagne, à Blancs-Coteaux, au sud d'Épernay. Qanopee est porté par une association qui regroupe les trois vignobles et qui est présidée par Thiébault Huber, président de la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB). Les trois interprofessions ont assuré le financement du projet, d'un total de près de 8,3 millions d'euros, avec le soutien du fonds européen Feader, et des collectivités territoriales des vignobles concernés, qu'il s'agisse des Régions, des Départements ou des agglomérations. Le marché de construction de la serre va être signé très prochainement pour des travaux prévus pour durer un peu moins de 18 mois et les premiers plants de vigne qui en sortiront devraient être livrés en 2027. La serre confinée s'étendra sur 4 500 m².

D'après communiqué



Thouraud/SAS CMF/Manière-Mazocky/Cohesence/Urban Water

La serre du projet Qanopee va voir le jour en Champagne d'ici 2025.





// DESTRUCTION DES COUVERTS VÉGÉTAUX

Les méthodes possibles

Que ce soit pour s'adapter à la réglementation ou par choix agronomique, les raisons du passage à une destruction mécanique des couverts végétaux sont diverses, comme les techniques à utiliser.

Depuis la directive nitrate adoptée en 1991 (91/676/CEE [1]), l'utilisation des couverts s'est déployée. En effet, au fil des plans d'actions certains points sont devenus obligatoires, comme la mise en place de couverture en intercultures longues, le maintien des repousses de colza ou encore la non-destruction chimique des couverts pour les parcelles labourées depuis moins de 3 ans pour les cultures intermédiaires pièges à nitrates (Cipan) en zone vulnérable (à l'image de ceux de la Nièvre pour le Bassin Loire-Bretagne et Seine-Normandie [2]). Plus récemment, avec les restrictions sur l'usage et les doses de glyphosate, mais aussi de par l'intérêt croissant des agriculteurs pour les atouts agronomiques des couverts, se pose forcément la question de trouver une destruction alternative à la chimie. Yoann Marin, conseiller productions végétales à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et animateur du groupe Dephy, complète : *« Ces pratiques ont aussi pris de l'ampleur car de plus en plus d'agriculteurs en agriculture biologique implantent des couverts. Pour toutes ces raisons, il est important d'évaluer les avantages, les inconvénients et l'efficacité des méthodes alternatives aux herbicides avant de se lancer ».*

Différentes techniques

Pour rappel, la technique de destruction la plus adaptée sera déterminée par : l'espèce à détruire, le type de sol et la date de semis. De plus, comme pour bien d'autres éléments, une technique utilisée dans une exploitation ne sera pas forcément adaptée pour une autre et pourra varier d'une année sur l'autre. En effet, le choix d'une méthode dépendra aussi du système que l'exploitant souhaite mettre en place : labour, techniques culturales simplifiées, semis direct, etc. Cédric Zambotto, responsable de l'équipe productions végétales de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, précise par exemple : *« L'orientation vers des rouleaux types Rolofaca ou Maxicut, pourra trouver de l'intérêt pour permettre une dégradation du couvert pendant l'hiver sans bouleverser le sol et en laissant une petite couverture. Des agriculteurs utilisent même, en cas de couverts développés, des modèles attelés devant le tracteur au moment du semis des céréales d'automne pour faciliter le semis en direct, entamer la dégradation du couvert ou permettre à un éventuel traitement herbicide de mieux atteindre les adventices. Ce n'est néanmoins pas systématique et le passage du semoir peut suffire à coucher le couvert selon son développement ou la gestion herbicide choisie ».* Le coût à l'hectare est très variable et se détermine en fonction du coût des semences (semences achetées VS semences produites), l'amortissement matériel (ou matériel présent sur l'exploitation), les conditions de passage (humidité, type de sol, etc.), le prix du GNR ou encore le nombre de passages. Il est donc indispensable de se renseigner sur tous ces éléments avant de choisir une méthode.

Le broyage

Ne touchant pas le sol, le broyage est une méthode possible pour détruire ses couverts, mais il faudra tout de même prendre garde à la portance qui peut avoir un impact sur la compaction du sol après passage. Avec cette technique, les résidus seront totalement laissés en surface et serviront à protéger le sol ainsi qu'à engendrer un léger effet mulch (réduction de l'évaporation et de la température du sol).

• **Le petit conseil :** à éviter pour les graminées qui peuvent repartir après la coupe.

• **Les outils :** Pour le broyage, deux possibilités existent : la première avec axes verticaux et la seconde avec des axes horizontaux. Respectivement, ils permettent un débit de chantier plus important et un broyage plus fin. Un travail du sol pourra permettre d'affiner la disparition du couvert. Cédric Zambotto souligne : *« Le broyage peut être utilisé en vue d'un futur travail du sol, soit pour réduire la biomasse et permettre le passage du futur outil, soit pour faire dégrader une bonne partie d'un couvert qui aurait tendance à se lignifier pendant l'hiver (ex : crucifères, phacélie, etc.) tout en laissant une petite couverture du sol en attendant une reprise en sortie d'hiver (sols fragiles notamment) ».*

Le roulage

Comme pour le broyage, l'outil ne touche que très peu le sol, mais, il faudra effectuer le passage durant une période de gel afin de blesser la plante en question afin d'éviter qu'elle ne reparte. De ce fait, c'est la date d'implantation qui déterminera le passage du roulage et donc la réussite de cette technique. Il faudra préférer des espèces montantes à tiges creuses, sensibles au gel, qui seront plus aisées à détruire (comme le tournesol, la féverole ou encore la moutarde). La plante, laissée en surface, protégera le sol contre les variations de températures et précipitations, mais viendra aussi éviter un certain salissement de la parcelle. Le couvert va s'incorporer progressivement dans le sol. Cette technique permet également d'atténuer la prolifération de certaines espèces hautes, tout en préservant celles au ras du sol comme le trèfle.

• **Le petit conseil :** efficace sur un couvert haut et développé. Une intervention sur gel ou sur des stades sensibles du couvert (floraison) améliorera aussi l'efficacité.

• **Les outils :** Privilégier un rouleau pouvant blesser le couvert ou un rouleau type rolofaca (spécialisé pour les destructions). Pour le rouleau lisse, Yoann Marin indique : *« il faudra un gel vraiment efficace pour que cela contribue à la destruction ».*



La fraise rotative Valentini offre un broyage et un mélange du couvert en un seul passage.

Le labour

Cette solution sera adaptée pour un couvert peu développé ou qui aurait gelé, tout en préparant le sol pour la culture suivante. En fonction du type de sol, la date de labour sera déterminante : précoce, le couvert aura un temps de croissance restreint, posant alors la question de l'intérêt de son implantation ; tardive, la destruction du couvert sera aléatoire, et pourra engendrer l'enfouissement de graines ou de ravageurs. Cédric Zambotto insiste : *« Effectivement le type de sol est important… En général pour une dominante argileuse, un labour avant hiver est préféré pour faire travailler le gel et le dégel. Sur des sols limoneux, voire battants, on préfère souvent un labour de sortie d'hiver pour éviter une refermeture et une prise en masse l'hiver, voire de l'érosion. Cela peut être aussi conditionné par l'hydromorphie de la parcelle et de la date d'implantation de la culture de printemps qui suivra. Certaines parcelles hydromorphes ne permettent pas de reprendre le sol suffisamment tôt en sortie d'hiver, d'où un travail profond plutôt en début d'hiver avant que le sol ne soit trop engorgé ».*



Le Compil Duro mélange les résidus à l'épaisseur du sol trav

• **Le petit conseil :** Vérifier la structure de son sol avant de choisir cette technique. Yoann Marin ajoute : *« Attention en cas de bonne biomasse à ne pas « enfermer » trop de matière en fond de sillon. Il vaut mieux privilégier un labour moins « esthétique », plus aéré ».*

• **Les outils :** la charrue ou la charrue déchaumeuse (labour superficiel) sont possibles. La première sera préférable pour des sols très argileux et après broyage du couvert (pour le répartir plus facilement dans le sol).

Le déchaumage

À l'image du labour, cette technique permet de préparer le sol pour la culture suivante et donc de faire plus ou moins une pierre, deux coup. En effet, une certaine humidité du sol sera indispensable pour que cette technique soit plutôt efficace. Ensuite, Il est possible de voir

TOP CUTTER TWIN



Rouleau destructeur de 3 à 6 m, arrière ou frontal
Simple ou double rouleau, en solo ou en combiné
Adapté aux couverts végétaux, chaumes de maïs et colza

Jean-Michel CHENILLOT (89)
Tél. : 06 08 95 26 90
jmc@agridis.com

Adrien AUVIGNE (52)
Tél. : 06 47 99 32 10
aa@agridis.com

Thierry CHENILLOT (74)
Tél. : 06 08 97 59 88
thierry.chenillot@orange.fr

AgriDis INTERNATIONAL A/S

Retrouvez-nous sur www.facebook.com/agridis
www.agridis.com

HE-VA



Broyeur SR 620

Herbe, chaumes, CIPAN, canes de maïs...
RIEN ne lui résiste !

Agrimaster

Broyeur MÉGACUT 630

NOUVEAU



5 rotors, 6,30 m, roues montées en tandem, double rideau de chaînes, attelage bas ou haut de série

DAFP MATERIEL AGRICOLE

• Toucy 03 86 44 00 77

• Venoy 03 86 44 00 19



aillée.

réapparaître son couvert après destruction, entrant donc en concurrence avec la culture suivante.

• Le petit conseil : Envisager un plan B en cas d'hiver doux et pour les outils à dents, broyer le couvert avant afin d'éviter les bourrages.

• **Les outils :** le disque sera préféré pour une plus grande rapidité ou une machine à dents pour un nivellement plus fin du sol.

Chloé Monget, Cédric Zambotto
et Yoann Marin (CA 58)

(1) https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000705787
(2) https://www.nievre.gouv.fr/reglementation-en-vigueur-a1670.html

// EN SAVOIR +

Plus d'informations sur le sujet (photos, liens…) sur notre site. Accès direct en scannant le QR code ci-dessous.

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



Glypho-Mulch, Eco-Mulch, fait partie des autres outils possibles pour la destruction mécanique des couverts.



Le scalpeur Horsch Finer SL en action – ici les conditions n'étaient pas réunies pour une bonne utilisation engendrant un bourrage à certains endroits – cependant cet outil est performant pour les faux semis.

Le pâturage



Photo : Christophe Rainon

Agnelles en pâturage dans des repousses de colza en septembre.

Économiquement avantageuse et agronomiquement intéressante, cette technique permet d'allier destruction du couvert, nourriture pour le troupeau et un apport d'azote minéral pour la parcelle. Pour preuve, Poscif a publié une étude sur le pâturage des couverts d'interculture par des brebis (étude réalisée en Île-de-France). Les résultats de ce suivi mettent en évidence divers avantages au retour des brebis dans les intercultures par rapport à un broyage, dont : un apport d'azote important, aucune perte de rendement sur la culture suivante, réduction de 60 % de la population de limaces, une diminution de la charge du travail (30 minutes/ha) et une économie de charges de mécanisation (30 euros/ha). Mais, pour introduire le pâturage comme moyen de destruction d'un couvert, le choix des dérobées est primordial et doit se baser sur l'appétence desdites espèces. Pour ces dernières, il faudra privilégier, par exemple, l'avoine rude (ou brésilienne), le colza fourrager, le seigle forestier ou encore le radis chinois. D'autres, moins appétentes, finiront tout de même par être consommées par les brebis à l'image de la féverole ou bien la phacélie. Enfin, d'autres sont à proscrire ou à éviter en grandes quantités comme les moutardes (teneur en glucosinolate importante donc potentiellement toxique), la gesse, la vesce velue (toxicité possible des graines) ou encore le sarrasin. Il faudra donc garder cela à l'esprit, en plus de la composition du sol, de la pluviométrie ou du coût de l'implantation pour choisir son interculture. Il faudra également que la parcelle sélectionnée pour le pâturage puisse être clôturée afin de mettre en place un pâturage tournant évitant ainsi le piétinement de la parcelle ou les refus en grand nombre. Ce pâturage offrira un apport alimentaire supplémentaire pour les animaux et retardera l'utilisation du stock alimentaire hivernal ou des concentrés. Dans une fiche sur les pratiques agroécologiques en élevage ovin viande, il est indiqué que finir les agneaux en fin d'automne et en hiver sur dérobées est possible, si la pluviométrie sur juillet-août permet aux couverts d'avoir une bonne biomasse pour subvenir aux besoins des agneaux. Cela étant, l'étude montre que la période d'engraissement devrait être plus longue d'un mois, sur couverts, par rapport à la bergerie. Malgré tout, toujours selon le même document, le coût de ration sera diminué de 17 euros par couple brebis/agneaux par rapport à la ration en bergerie. Il faut préciser que le couvert pourra ne pas être complètement détruit après le passage des animaux. Enfin, si l'exploitation ne possède pas de cheptel, des « prêts » de troupeaux peuvent être envisagés avec des éleveurs.

• **Le petit conseil :** mettre les animaux dans la parcelle lorsque le couvert est bien développé.

• **Les « outils » :** Privilégier les ovins car ils ont un faible impact sur la compaction du sol.

Chloé Monget, avec Christophe Rainon, conseiller en production ovine à la CA 58

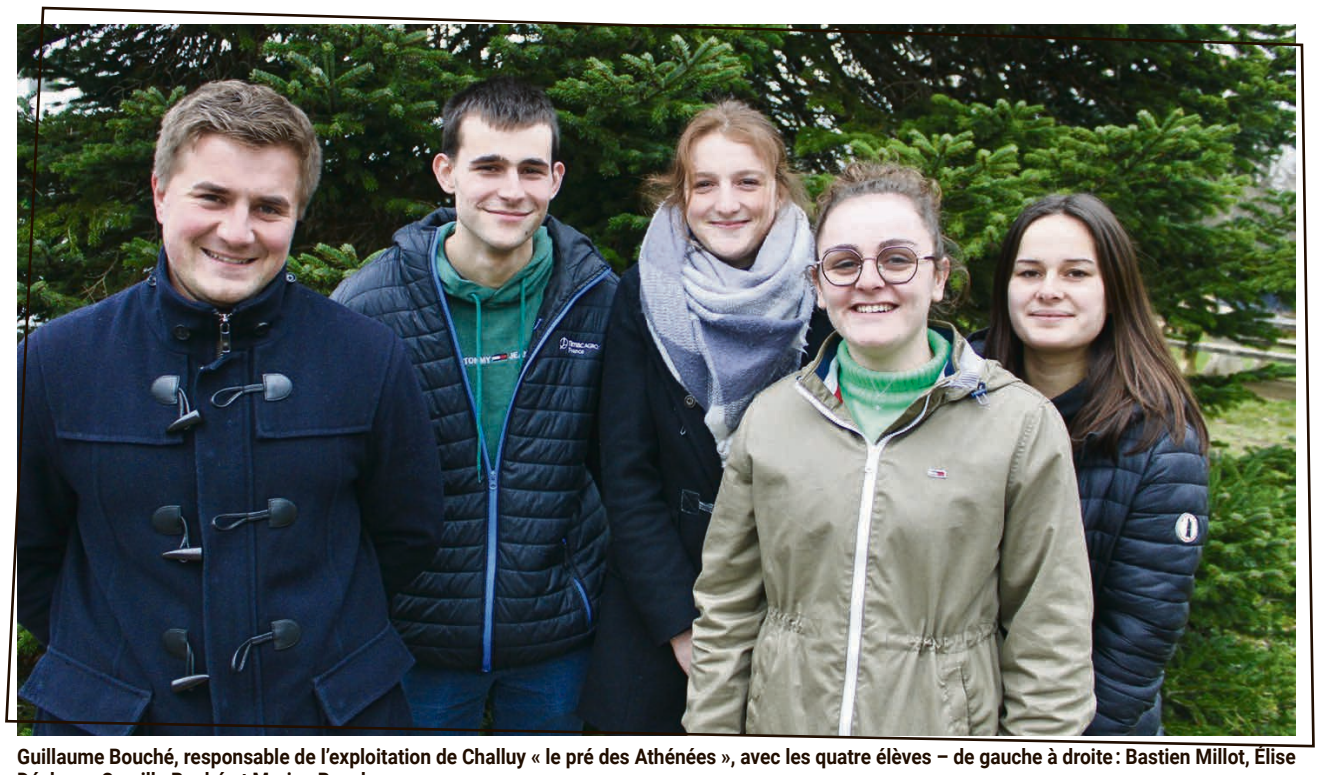


// PROJET PIC

58

Un mini film pour comprendre

Dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication (PIC), quatre élèves en BTS PA 2e année au Legta de Challuy ont opté pour présenter le viti-pastoralisme au travers de la réalisation d'un film court humoristique.



Guillaume Bouché, responsable de l'exploitation de Challuy « le pré des Athénées », avec les quatre élèves – de gauche à droite : Bastien Millot, Élise Déchaux, Camille Roubé et Marine Beucher.

Si au départ le sujet de leur projet d'initiative et de communication (PIC) a été pris par défaut, Camille Roubé (19 ans), Élise Déchaux (20 ans), Bastien Millot (19 ans) et Marine Beucher (19 ans) se sont attachés à celui-ci. *« Nous voulions nous cibler sur les bovins car nous sommes le plus à l'aise avec cette thématique. Mais finalement, avec le viti-pastoralisme nous sortons de notre zone de confort et c'est tant mieux ! »* soulignent les quatre élèves.

La forme et le fond

Ainsi, ce thème a été soufflé par Guillaume Bouché, responsable de l'exploitation de Challuy « Le pré des Athénée » afin que ce projet soit conforme à la thématique du concours national « Pocket film » : « Les phytos, il en faut ? » (https://educagri.fr/action-educ/pocket). Pour mémoire, ce concours, gratuit, est porté par Éducagri éditions. Selon le règlement : *« Il est ouvert aux classes de la 4e au BTS d'établissements scolaires et centres de formation, publics ou privés sous contrat avec un ministère »*. Pour la forme, les élèves de Challuy ont donc opté pour un journal de 13 heures, comme le détaille Camille : *« il y aura un présentateur et des reportages, le tout avec quelques touches d'humour »*. Élise rebondit : *« nous avons eu un peu de mal à trouver cette toile de fond, mais une fois que nous l'avons eu, les idées ont fusé ! »*. Bastien précise que pour les reportages : *« nous allons tourner sur l'exploitation de l'EPL de Cosne, dans leurs vignes, avec les moutons prêtés par l'EPL de Challuy »*. Guillaume Bouché complète : *« Ce prêt nous permet de décharger nos prairies à Challuy tout en aidant l'EPL de Cosne à trouver des solutions pour limiter l'utilisation de désherbants dans les inter-rangs. Pour rappel, les EPL sont engagés dans un appel à projet Casdar(1) afin de cibler des innovations à la réduction des intrants »*. Marine poursuit : *« Pour le film, nous voulons que les informations soient accessibles à tous, professionnels et profanes, afin qu'il y ait une véritable compréhension de cette pratique du viti-pastoralisme, tout en tordant le cou à certains clichés ou méconnaissances de nos métiers d'éleveurs »*. Pour les quatre élèves, ainsi que pour Guillaume, ce point sociétal sur leurs pratiques est pesant.

Une communication incontournable

« Il est difficile de supporter des critiques qui ne sont pas fondées. De ce fait, je pense que nous devons apprendre à communiquer sur notre manière de travailler que ce soit sur le bien-être animal ou encore sur l'utilisation des produits phytosanitaires » soulignent les élèves. Guillaume Bouché acquiesce en complétant : *« les professionnels n'ont pas toujours le temps de faire de tels projets vidéo, mais je suis convaincu qu'il s'agit d'un excellent médium pour faire passer un message. À l'avenir, je suis persuadé qu'il va devenir incontournable pour toutes les professions agricoles de communiquer sur leurs pratiques afin de combattre la méconnaissance et pour travailler sereinement »*. Pour les cinq EPL de Bourgogne Franche-Comté, la soirée de clôture, avec le visionnage de tous les films sélectionnés, aura lieu à Obernai (67) fin mai. D'ici là, les candidats ont besoin des votes des spectateurs pour espérer décrocher la première place.

Chloé Monget

(1) https://agriculture.gouv.fr/les-resultats-des-projets-finances-par-le-programme-national-de-developpement-agricole-et-rural

// EN SAVOIR +

Pour voter, rendez-vous sur : https://www.youtube.com/channel/UCqSmOc-f6XlL3e_J4fjTYQQ où les « pocket film » des élèves seront mis en ligne.

// EMPLOI ET FORMATION

89

Le camion de l'Aventure du vivant arrive dans l'Yonne

Sillonnant toute la France, le camion de l'Aventure du vivant fait une halte dans l'Yonne, du lundi 20 au jeudi 23 février, d'abord à Auxerre puis à Avallon. Avec l'objectif de présenter tous les métiers et les formations en lien avec le vivant, à un public de jeunes et de demandeurs d'emploi.

Un drôle de camion orange sera dans l'Yonne la semaine prochaine : le lundi 20 et le mardi 21 février, à Auxerre, puis le mercredi 22 et le jeudi 23 février, à Avallon. Ce camion ? C'est celui de l'aventure du vivant, un événement national organisé par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, avec le soutien de l'Anefa au niveau local.

Le but est simple : « *Faire la promotion auprès du grand public, notamment des lycéens et des demandeurs d'emploi, de tous les métiers qui ont un lien avec le vivant, pour leur donner envie de s'intéresser aux formations possibles* », explique Jean-Baptiste Thibaut, administrateur de l'Anefa Yonne. « *Les métiers du vivant ? Ce sont tous les métiers de l'agriculture, les paysages, les vétérinaires, les entrepreneurs de travaux agricoles… La liste est longue* », indique-t-il. « *C'est vraiment une opportunité de faire un focus sur le monde agricole dans son ensemble* ».



Le camion de l'Aventure du vivant sera dans l'Yonne du 20 au 23 février.

Un village des partenaires

Dans le cadre de la tournée du camion de l'Aventure du vivant, l'Anefa Yonne organise le mardi 21 février (à Auxerre), le « village des partenaires de l'emploi et de la formation agricole ». Seront de la partie les JA 89, AVE 89, le service de remplacement, le Pôle emploi d'Auxerre, la mission locale d'Auxerre, le Conseil départemental, la MFR de Villevallier, le CFA agricole de l'Yonne et le CFPPA d'Auxerre La Brosse. « *L'idée est de faire intervenir les acteurs de l'emploi et de l'éducation pour faire découvrir les métiers et les formations possibles* », poursuit Jean-Baptiste Thibaut.

Diverses animations sont prévues par l'Anefa comme le « *game of bottes* », la bâche à selfie, la découverte des métiers, ou encore une exposition de matériel (tracteur, enjambeur…).



Anefa BFC

Le jeu « *game of bottes* » sera proposé par l'Anefa.

Christopher Levé

Le programme : lundi 20 et mardi 21 février, de 9 heures à 18 heures, à Auxerre (sur le parking porte de Paris, avenue Charles de Gaulle) ; mercredi 22 et jeudi 23 février, de 9 heures à 18 heures, à Avallon (sur le parking RD 606, route de Paris, face au cimetière).

TERRITOIRES

// EMPLOI

La semaine de l'emploi de l'Anefa

Du lundi 6 au vendredi 10 février, c'était la semaine de l'emploi. Une action nationale mise en place par l'Anefa et Pôle emploi pour faire la promotion des métiers et des formations en agriculture et en viticulture.



France Lahutte (Anefa) est intervenue au Pôle emploi de Tonnerre devant une dizaine de demandeurs d'emploi, le mercredi 8 février.

La semaine dernière était consacrée à l'emploi, avec la semaine de l'emploi. Une action nationale mise en place depuis maintenant trois ans par l'Anefa et Pôle emploi. « *Le but est de faire la promotion des métiers, des formations en agriculture au sens large, pour tous les publics : à la fois les demandeurs d'emploi, les conseillers Pôle emploi, les jeunes et le grand public* », explique France Lahutte, animatrice Anefa Yonne.

Pour cela, toutes les Anefa départementales et régionales se mobilisent pour intervenir, essentiellement avec des Pôles emploi, « *à travers des interventions dans leurs agences, auprès de leurs publics* », mais parfois aussi à travers des forums ou des webinaires.

Une action dans l'Yonne

Dans l'Yonne, une action a été menée le mercredi 8 février au Pôle emploi de Tonnerre. « *C'était à destination des demandeurs d'emploi. Une dizaine de personnes étaient présentes* », précise France Lahutte. « *Dans la région et notamment du côté de Tonnerre, il y a de nouveaux arrivants qui cherchent des emplois. C'est donc nécessaire d'intervenir auprès d'eux* ».

Une autre action, cette fois-ci adressée aux conseillers Pôle emploi, initialement prévue le mardi 7 février, a dû être reportée. Elle aura prochainement lieu, avec l'objectif que leur soit présentée l'Anefa et son travail.

Christopher Levé

// SERVICES

Les prestations de la Cuma Terr'eau



La Cuma Terr'eau propose des prestations de compostage, toastage, déchiquetage et nettoyage de panneaux photovoltaïques.

En parallèle du lancement de sa nouvelle prestation pour le nettoyage des panneaux photovoltaïques (voir TDB n° 1717 p. 20), la Cuma Terr'eau poursuit celles déjà engagées. Pour mémoire, elle propose le déchiquetage, avec une intervention programmable du 15 janvier au 15 décembre – sans coupure. Il en coûtera : pour moins de 100 m³ de plaquette : 510 euros/heure ; entre 100 m³ et 300 m³ : 460 euros/h ; entre 300 m³ et 700 m³ : 410 euros/h et pour plus de 700 m³ : 360 euros/h. Le débit de déchiquetage est compris entre 70 et 90 m³ à l'heure. Outre cela, le toastage est aussi possible mais seulement durant trois périodes pour cette année : au printemps (dates à définir en fonction des besoins), en début d'été (en fonction des besoins) et à l'automne (après moisson). Le tarif est fixé à 140 euros/h (comprenant le déplacement, le fioul, le chauffeur et la réalisation du chantier) avec un débit de 2 tonnes/h pour la machine mise à disposition. Anne-Lise Segaud, animatrice de la Cuma Terr'eau insiste : « *plus la graine est propre, plus le débit sera rapide* ». Le compostage entre aussi dans les prestations, avec une intervention possible de janvier à mi-juillet et de mi-septembre à mi-décembre. Le tarif est de 9,10 euros/min de retournement et 10 euros/tas à partir du second tas. Le débit moyen est de 7 à 10 m d'andain retourné par minute. Enfin, pour accéder à ces prestations, il est nécessaire d'être adhérent : soit via l'Inter-Cuma soit en prenant des parts sociales (50 euros de CS en même temps que le premier chantier).

Chloé Monget

Renseignements Anne-Lise Segaud au 06 08 81 82 85 et réservations : https://appli.cumaterreau.fr/

// EN BREF

Opportunité La filière forêt-bois recrute en Bourgogne-Franche-Comté

Afin de conseiller et d'orienter les futurs professionnels du secteur, Fibois, la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) lance une campagne d'information « La Semaine des Métiers » qui va s'étaler sur deux périodes : du 20 au 26 février, période durant laquelle les élèves doivent choisir leur orientation et avant les portes ouvertes des établissements de formation, puis du 3 au 9 avril, période du choix définitif dans les lycées. Pour permettre l'accès le plus facile possible aux différentes informations proposées, Fibois BFC communiquera de manière importante sur ses différents réseaux sociaux (TikTok, Instagram, LinkedIn, Twitter, Youtube & Facebook), et sur la plateforme digitale ludique et didactique créée spécialement pour l'évènement : https://metiers-foret-bois-bfc.fr/ Huit vidéos intitulées « Le Vrai de la Forêt » présentent l'impact du changement climatique sur les forêts, et les actions menées par le secteur pour y faire face ; Avec la série documentaire « Portraits », les différents profils qui composent la filière sont mis à l'honneur afin de mettre en lumière la diversité de personnes et d'horizons qui s'investissent chaque jour dans le secteur ; L'outil « Trouve ton métier » est un questionnaire qui, en répondant à des questions, suggère un ensemble de métiers en fonction des critères et envies sélectionnés et renvoie vers les établissements de formation du secteur ; Enfin, «Trouve ton emploi » permet de rechercher son emploi, son stage, son alternance. Ces outils mettent en avant tous les métiers d'avenir et d'expertise de la filière forêt-bois, connus comme méconnus et tous les débouchés possibles pour les jeunes d'aujourd'hui et les professionnels de demain ! Plus d'informations sur : metiers-foret-bois-bfc.fr & fibois-bfc.fr



ENVIRONNEMENT

// 4E FORUM DE L'EAU

58

Fluidifier les échanges

Pour la 4e édition du forum de l'eau, organisée par les BTS GEMEAU de Challuy, des nouveautés étaient prévues pour informer plus efficacement et largement.

« Cette année, nous avons ajusté l'organisation du Forum de l'eau afin que les élèves et les professionnels puissent encore plus échanger » indique Olivier Boulard, coordinateur des BTS GEMEAU et responsable de la Licence correspondante à l'occasion du 4e Forum de l'eau qui s'est déroulé le 1er février au Legta de Challuy. Pour rappel, si la matinée est dédiée aux échanges avec les étudiants, l'après-midi est ouverte à tous, élèves du lycée, professionnels du secteur et grand public. Durant ce deuxième temps, des démonstrations de matériel étaient d'ailleurs proposées.

Petits groupes

Pour les élèves, organisateurs de l'événement, dont font partie Thomas Matuszczak, 20 ans, en BTS GEMEAU 2e année, et Timothé Laurent, 18 ans, en BTS GEMEAU 1re année, cet événement est *« un bon moyen d'apprendre à mettre sur pied ce type de manifestation, tout en ayant un premier contact avec les professionnels du secteur ; idéal pour poser des jalons pour les stages, les alternances et les potentielles offres d'emploi »* avant d'ajouter : *« En plus, les échanges sont libres et permettent de poser toutes nos questions »*. Côté organisation, cette année, quatre pôles ont été définis afin d'échanger par petit groupe de cinq élèves avec les 18 professionnels présents. Les quatre pôles étaient respectivement dédiés à l'eau et l'environnement, à l'eau potable et aux eaux usées, à l'eau et l'industrie et enfin au réseau et aux bureaux d'études. Olivier Boulard précise que : *« de nouveaux intervenants participent cette année : la Société Auxiliaire des Distributions d'Eau (SADE), Veolia Nevers, l'association des Moulins du Morvan et de la Nièvre ou encore ENE microstations. Nous sommes ravis que ce forum prenne de l'ampleur. D'ailleurs, l'an prochain nous pensons agrandir encore le salon »*.

Donner à voir

Pour Matthieu Bénard, directeur d'agence de la SADE à Clermont-Ferrand, et Cyril Perriot-Comte, chef d'antenne de la SADE à Nevers, participants pour la première fois au forum de l'eau à Challuy, cette rencontre permet : *« de donner un peu plus de visibilité aux jeunes sur les secteurs de recrutement, tout en leur expliquant nos missions et nos besoins. En effet, nous sommes une filière en demande d'embauches, et la formation dispensée ici donne accès à notre corps de métier spécialisé dans le BTP des canaux d'eau »* avant d'ajouter : *« nous avons déjà réalisé des recrutements d'anciens élèves du Legta Challuy, et nous en avons été très satisfaits, il nous paraissait donc intéressant de venir ici directement. En plus, les échanges de l'après-midi avec le grand public donnent de la visibilité à notre métier. Notre rôle étant de mettre en évidence le sens de celui-ci car un réseau d'eau ne se résume pas à une facture »*.

Continuer le travail

Si cette 4e édition est légèrement modifiée pour l'organisation par rapport aux années précédentes, un autre point a également évolué comme l'analyse Olivier Boulard : *« Depuis environ trois ans, nous constatons que de plus en plus d'étudiants poursuivent leur cursus vers des écoles d'ingénieurs. Ce choix peut s'expliquer car cette orientation leur offre un plus large panel de professions en fin d'études »*. Malgré tout, ce BTS GEMEAU attire majoritairement les garçons : *« les métiers de l'eau gardent une image de professions difficiles, où l'on manipule de gros tuyaux… Or cela n'est pas le cas ! De plus, les sujets étant très techniques, ils sont un peu délaissés par la gent féminine malheureusement, alors qu'elle y a toute sa place. Je suis persuadé que l'ouverture du forum au public permet de travailler sur tout cela avec l'espérance d'accueillir peut-être plus de jeunes femmes dans nos sections dans les années à venir »*.



Les élèves ont pu découvrir des nouveaux intervenants, mais aussi retrouver ceux des années passées : Nevers agglomération, Communauté de communes des deux Nièvre, la Fédération de pêche 58, Loire nature, l'Office français de la biodiversité, SAUR, SAFEGE.

Chloé Monget

// ENSEIGNEMENT

58

Une mare pédagogique

Depuis novembre 2022, les élèves de seconde (générale et technologique) ainsi que ceux en 1re et Terminale STAV du Legta de Challuy participent à un projet de rénovation de mare dans un but précis.



Romain Gelos

Pour rappel, le lycée de Challuy a un partenariat avec l'Agropole du Marault sur l'option pratique professionnelle. Ainsi, ils ont pu avoir les conseils de Maxime Toriel, salarié de l'organisme.

« Dans le cadre de l'option pratique professionnelle, nous proposons aux élèves de seconde (générale et technologique) ainsi que de 1re et Terminale STAV, de participer à un projet concret afin de mettre en application des cours théoriques » indique Romain Gelos, enseignant en aménagement et valorisation des espaces (Bac technologique en sciences et technologie de l'agronomie et du vivant) au Legta de Challuy, avant d'ajouter : *« pour cette année, nous avons choisi la réfection de la mare présente sur le lycée »*.

Objectifs

Selon Romain Gelos, ce projet regroupe plusieurs buts : *« Outre que les élèves utilisent leurs connaissances, nous souhaitons qu'ils se sensibilisent à l'aménagement paysager de leur cadre de vie, à la biodiversité, la réutilisation de « déchets » et au travail collectif et durable. Pour l'anecdote, nous avons d'ailleurs une élève dont les parents ont participé à la création de ladite mare il y a 25 ans, et, aujourd'hui c'est leur fille qui la restaure ! In fine, nous voulons que cette mare devienne ensuite un support pédagogique pour les professeurs de biologie pour la vie aquatique à l'image de ce qu'est l'exploitation de Challuy pour l'élevage »*. En effet, une fois les travaux terminés, Romain Gelos espère que la mare pourra accueillir toute une biodiversité, des amphibiens, des libellules, des oiseaux et toutes sortes d'insectes, en plus des végétaux présents.

Aménagements

Pour parvenir à cela, l'aménagement de la mare, imaginé par les élèves, est très précis. *« Nous avons replacé une bâche pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage. Puis, nous avons installé un mélange de terre et cailloux au fond, les abords, quant à eux, seront sécurisés par une haie morte tressée de branchage – issus des coupes sur les arbres du lycée afin de prouver aux élèves que des déchets pour certains ne le sont pas pour d'autres. Cette haie sera un abri idéal pour les grenouilles, par exemple. Ensuite, nous allons bouturer puis tresser une haie vivante en saule osier autour de l'ouvrage. Une fois la mare remplie d'eau, nous implanterons des plantes aquatiques : jonc, iris d'eau, des massettes, roseau des étangs, du plantain d'eau, etc. Pour le choix de ceux-ci, nous privilégions les indigènes plus à même de s'adapter aux conditions du site et de se rapprocher le plus possible d'une mare naturelle »*.

Pour l'avenir, Romain Gelos a déjà une autre idée de projet : l'implantation d'un rucher pédagogique avec une réflexion sur son aménagement et son emplacement. Il précise : *« L'objectif est d'apprendre aux jeunes à tenir compte des contraintes de la réglementation, propre à chaque aménagement »*. En ce qui concerne la mare, une éventuelle inauguration est envisagée pour présenter la démarche aux autres élèves de l'établissement à la fin des travaux qui est espérée d'ici le printemps 2023.

Chloé Monget

Quentin Becker, en 1re STAV AVE

***« L'option AVE me permet d'être en contact avec la nature et d'apprendre à aménager des espaces naturels, tout en utilisant le travail manuel »* il ajoute : *« Aimant être à l'extérieur, je suis content de réaliser ce projet de mare car je vois son potentiel et j'apprécie tout le travail autour de l'eau que nous avons pu faire avec le choix des plantes notamment »*. Plus tard, Quentin voudrait, dans un premier temps, avoir un métier en rapport avec le sport : *« je vais probablement me diriger vers un BPJEPS. Ensuite j'envisage la reprise de l'entreprise familiale de vente et conseil en métallurgie »*. Cela étant, il pense qu'il réutilisera : *« le travail de réflexion vu en cours »* pour ces futurs projets professionnels.**

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Prévenir et traiter les boiteries en élevage bovin: je m'initie au parage

• 23 février à Mauvilly

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

//Optimiser la fertilisation azotée des céréales à paille

• 23 février à Francheville

Hector Mussillon, CA21 - 03 80 91 06 76
hector.mussillon@cote-dor.chambagri.fr

// Inséminer soi-même ses vaches

27 février et 15 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Renforcer l'immunité de son troupeau avec des moyens naturels

• 2 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// J'apprivoise mes résultats économiques

• 2 mars à Créancey

Amelie Fercoq - 03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// Créer ou optimiser son atelier de meunerie à la ferme

• 6 & 7 mars à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 -
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Contractualiser avec son premier acheteur en élevage bovin allaitant (ÉGAlim 2)

• 7 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

//Fertilisation azotée des grandes cultures

• 23 février

Afin d'optimiser la fertilisation azotée dans des contextes de forts enjeux économiques et environnementaux, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation pour trouver des alternatives et techniques pour économiser les intrants. La formation aura lieu à Nevers durant une journée.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Conduite et maintenance de l'enjambeur

• du 6 mars au 26 mai

La formation, proposée par le Legta Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

// Formations : Soin du pied & initiation au parage

• Le 2 mars 2023

Les boiteries sont une des principales causes de réforme en élevage bovin. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes dans les élevages nivernais et les éleveurs sont parfois démunis face à cette pathologie qui impacte le fonctionnement du troupeau. Venez en apprendre plus avec Bertrand GIBE, vétérinaire à Corbigny, par la mise en application avec observation et manipulation. Une formation labelisée « Bien-être Animal »

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Tél. 03 86 93 40 37

// Formation : Forage, retenue d'eau , comment stocker l'eau ?

• Le 9 mars

Vous avez un projet de stockage d'eau pour l'abreuvement de vos animaux, ou pour l'irrigation. Vous vous interrogez sur les démarches à suivre, le choix de la parcelle et le dimensionnement de vos projets participez à cette journée de formation d'une journée.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Action Courte Qualifiante Conduite et Maintenance de l'Enjambeur

• du 6 mars au 26 mai

La formation, proposée par le LEGTA Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures

• Mardis 21 et 28 février

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Conditionnalité : connaître la réglementation

• Mercredi 22 février

À Auxerre.

Contact : Cédric Debbah au 03 86 94 22 19.

// La bio, j'y vais, j'y vais pas

• Mardi 28 février et mardi 14 mars

À Auxerre.

Contact : Marianne Roisin au 06 80 93 95 00.

// Serein face aux évolutions réglementaires

• Mercredi 1er mars

À Auxerre.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

// Réussir mon installation en société

• Mercredi 8 et vendredi 17 mars

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Jugement de bétail

• 18 février

Les JA de Moulins-Engilbert vous convient à leur jugement de bétail le samedi 18 février à partir de 14h, sur l'exploitation de chez Rémi Rollot (Lavault commune de Villapourçon). Un repas convivial, sur réservation, est prévu à partir de 20 h à la salle des fêtes de Villapourçon, avec au menu une choucroute garnie, fromage blanc et dessert.

Renseignements : 06 01 01 87 90 (Thomas Goulot).

YONNE

// Réunion sur l'énergie

• Lundi 27 février

À 14 h, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy. Une réunion organisée par la FDSEA de l'Yonne sur le thème : énergie et agriculture, sujets sensibles et importants pour les exploitants agricoles de l'Yonne. Le fournisseur d'énergie Lucia interviendra lors de cette réunion, qui est ouverte à tous les professionnels du monde agricole (pas seulement aux adhérents).

Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• 3 et 17 mars

De 9 h à 17 h, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : Inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

14/02/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 448 - Vente : __ %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3.74	3.77	3.75	0.10
		350-400	3.63	3.70	3.67	0.07
		400-450	3.51	3.76	3.60	0.09
		450-500	3.46	3.62	3.51	0.10
	R	350-400	3.44	3.65	3.60	0.09
F	U	300-350	3.31	3.44	3.37	0.05
		350-400	3.10	3.34	3.24	-0.02
	R	300-350	3.09	3.24	3.16	0.08
		350-400	3.11	3.16	3.13	0.00

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 62 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	450 et +	2.85	3.07	3.05	-0.20

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 189 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	- 5 ans	3.14	3.47	3.30	0.13
	U	24 à 36 mois	2.94	3.29	3.06	0.01
		- 5 ans	2.90	3.09	2.97	-0.03
		5 à 10 ans	2.90	3.17	2.97	0.02
		+ 10 ans	2.78	2.87	2.82	0.03
	R	- 5 ans	2.52	2.89	2.83	-0.01
		5 à 10 ans	2.66	2.88	2.80	-0.03
		+ 10 ans	2.53	2.88	2.66	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 699 - Taux de vente : __ %

Broutards, taurillons : la présence de nombreux acheteurs témoigne de besoins soutenus aussi bien pour la France que vers l'exportation. Le déficit structurel de l'offre se fait cruellement sentir un peu plus chaque semaine. Les tarifs, quant à eux, poursuivent leur progression.

Laitonnes, génisses 2 ans : la vente est fluide et les cours facilement reconduits.

Vaches, génisses 3 ans : offre insuffisante. Demande soutenue dans les herbagères comme dans les sujets destinés aux engraisseurs spécialisés.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/02/2023

Effectif : 119

Broutards	(270 - 410 kg)	950 - 1460	3,41 - 3,69
Laitonnes	(270 - 335 kg)	880 - 1090	3,04 - 3,27
Génisses 24 -36 mois	(465 - 575 kg)	1360 - 1700	2,53 - 2,95
Vaches		1370 - 2290	

Vente active et quasi globale à des cours plus porteurs en mâles et fermes en laitonnes. Présentation de bonne qualité en vaches, tarifs fermes. Aucun invendu.

Bovins gras : 6

Vaches de viande — **5,32 à 5,36 € kg de viande.**

Placement global à des cours soutenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

13/02/2023

Effectif : 33

Agneaux gras	140 - 150	(3,06 - 3,41)	

Peu d'apports et de qualité ordinaire. Cours reconduits.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/02/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 125 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.35	4.35	4.35	-0.08
		de 38 à 44 kg	4.00	4.19	4.05	-0.29
		de 44 à 50 kg	3.85	3.85	3.85	-0.31
		> 50 kg	3.02	3.32	3.18	-0.23
	R	de 32 à 38 kg	3.52	4.09	3.80	-0.23
		de 38 à 44 kg	3.62	3.90	3.75	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.38	1.45	1.41	-0.11
F	U	+ de 60 kg	1.39	1.81	1.66	0.23
	R	+ de 60 kg	1.18	1.40	1.31	0.05

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 88 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4.15	4.33	4.23	-0.16
	R	de 38 à 44 kg	4.00	4.02	4.01	

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 19 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	73	126	98	

OBSERVATIONS

Effectif global : 311 - Taux de vente : 95 %

Agneaux de boucherie : les cours se tassent légèrement mais restent attractifs.

Brebis : l'offre est un peu plus importante cette semaine et elle est de meilleure qualité. Les tarifs sont en augmentation.

Béliers : bonne demande.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/02/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 195 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3.44	3.49	3.47	0.00
		400-450	3.45	3.53	3.49	0.01
F	U	250-300	3.28	3.32	3.29	0.01
		300-350	3.16	3.32	3.28	-0.04

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 38 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36mois			2.95	0.00
		- de 5 ans			2.78	0.04
		5 à 10 ans			2.78	0.00
	R	+ 10 ans			2.47	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 233 - Taux de vente : 84 %

Broutards : le volume progresse cette semaine avec des lots de bonne qualités. Les cours sont reconduits la vente est rapide.

Laitonnes : offre peu abondante, cours reconduits dans les bonne femelles valablement vaccinées pour l'Italie.

Vaches, génisses : l'offre ne permet pas d'établir une cotations cette semaine. Cours néanmoins reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

08/02/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.19	4.29	4.27	0.13
		+ de 44 kg	3.15	3.73	3.58	0.10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 125 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1.25	1.71	1.48	
		+ de 60 kg	1.49	1.88	1.75	0.36
	R	- de 60 kg	0.66	1.44	0.88	-0.18

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 86 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		26	98	56	-9.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 350 - Taux de vente : 96 %

Agneaux : très peu de laitons cette semaine, avec une qualité très hétérogènes qui paralyse les cours ne représentant pas forcément les cours réelles.

Brebis : forte demande entrainant indéniablement une hausse des cours.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

13 Février 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Face à une offre faible, incompréhension totale dans les signaux de marché vers les éleveurs, dans un contexte de hausse forte de leur coût de production, réactualisé sur la période du 2nd semestre 2022 ! Restez ferme dans la négociation des prix !

Bovins maigres : la demande reste dynamique et favorise la tendance en hausse des cours.

POLITIQUES

Le Ministre doit présenter ses derniers arbitrages sur le dispositif de gestion des risques climatiques, et notamment sur le recours accessible aux éleveurs en cas de défaillance des évaluations de pertes de prairies réalisées par indice satellitaire. Selon le dernier projet, il pourrait faire le choix de priver les éleveurs de tout recours basé sur des pertes constatées sur le terrain. Ce choix serait injustifiable après la sécheresse de 2022 qui a largement démontré l'inefficacité, à date, des outils satellitaires pour les prairies. →lien

SANITAIRE

A l'occasion de son conseil d'administration du jeudi 9 février 2023, le FMSE (fond de mutualisation du risque sanitaire et environnemental) a convié Maud Faipoux, directrice générale de la DGAL pour des échanges sur les questions sanitaires et de l'engagement de l'état vis-à-vis des agriculteurs au vue de la LSA (loi santé animale). Elle a précisé que, plutôt qu'un désengagement de l'état dans le suivi et l'éradication de certaines maladies, il s'agit plus d'un transfert de responsabilité pour donner la main à la filière.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le panel des outils de la contractualisation a été mis à jour en lien avec la nouvelle publication des indicateurs de références de prix de revient en filière bovin viande, pour le 2nd Semestre 2022, intervenue ce vendredi 10 février. Pour rappel, la FNB a mis à disposition de tous un drive, regroupant tous les outils facilitant la rédaction des contrats: modèles de contrat, calculette de prix, indicateurs de prix de revient en filière conventionnelle et bio, surcoût label rouge, indicateur de valorisation bouchère, foire à questions etc.... Au vue de l'augmentation constante des coûts de Production, les éleveurs doivent continuer à proposer des contrats pour une meilleure sécurisation de leur production et revenu!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

6,12€/kg

C'est le prix de revient de la Vache allaitante, révisé sur le 2e semestre 2022! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 15% sur l'année écoulée, due principalement à une augmentation forte des postes alimentation, énergie lubrifiants, engrais.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

5,92€/kg

C'est le prix de revient du Jeune Bovin allaitant, révisé sur le 2e semestre 2022! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 15% sur l'année écoulée, due principalement à une augmentation forte des postes alimentation, énergie lubrifiants, engrais.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

4,05€/kg

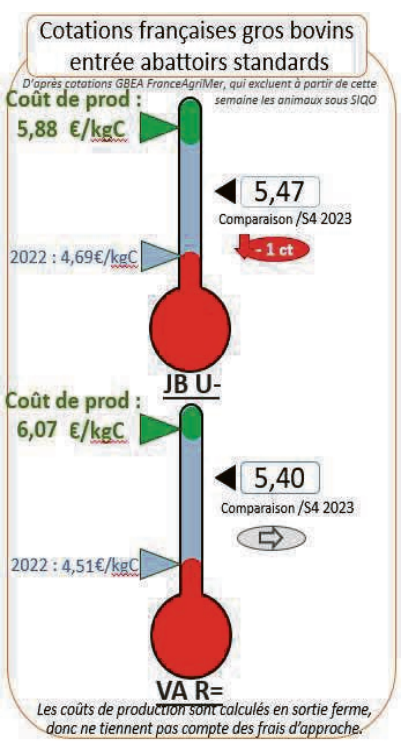
C'est le prix de revient du Broutard, révisé sur le 2e semestre 2022! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 15% sur l'année écoulée, due principalement à une augmentation forte des postes alimentation, énergie lubrifiants, engrais.

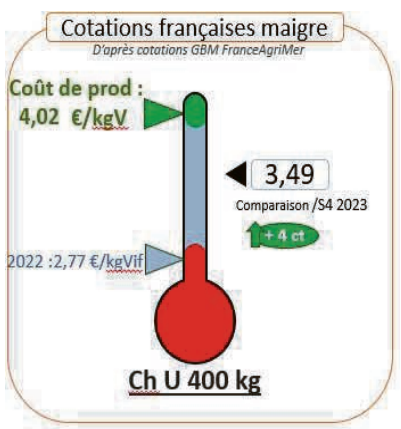
CHIFFRE DE LA SEMAINE

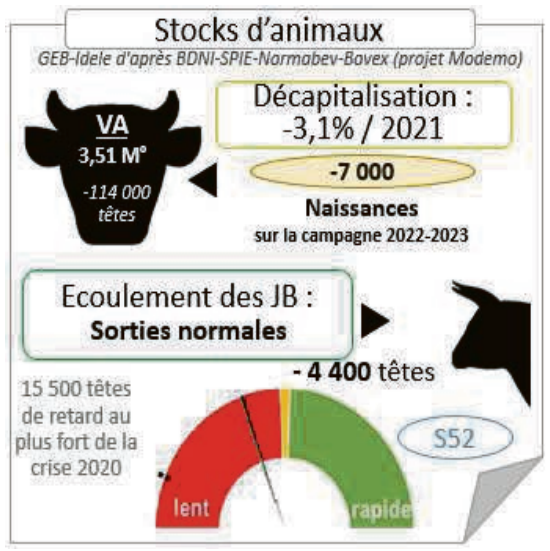
+0,56€/kg

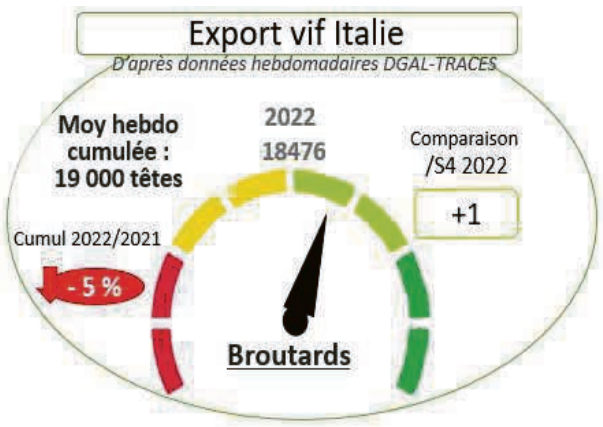
C'est le surcoût Label Rouge sur le 2e semestre 2022, d'après la méthode interprofessionnelle et publiée par IDELE, quand 1/3 des animaux est labellisé sur l'exploitation. Il s'agit du surcoût le plus représentatif de la situation terrain, au vu du déploiement actuel en Label Rouge. Ce surcoût est à ajouter lors de la contractualisation d'animaux Label Rouge, car il représente l'application des Conditions de Productions Communes (CPC).

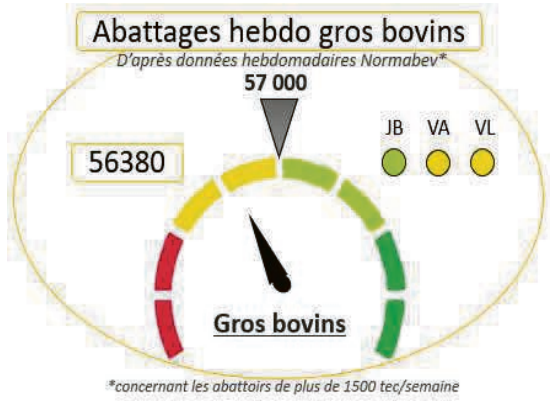
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

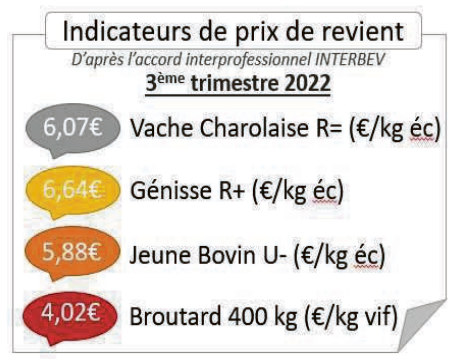














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 07
du 13 au 19 février 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce est toujours dynamique, face à des volumes de bonne qualité d'ensemble mais insuffisants. Les acheteurs sont nombreux, signe d'une forte demande, et ont du mal à satisfaire leurs besoins. Les tarifs sont donc globalement fermes à haussiers en toutes races pour les animaux bien conformés, au-delà de 280 kg, comme ces dernières semaines. Les sujets valablement vaccinés sont également très recherchés. En femelles, la demande est également très active face à des volumes insuffisants.

Gros bovins maigres : La demande augmente face à des effectifs qui progressent un peu mais restent insuffisants. Les acheteurs sont mobilisés et n'hésitent pas à miser. Les transactions sont rapides à des tarifs de nouveau très fermes à haussiers.

Boucherie : Les apports sont toujours très modestes, à la faveur des vendeurs. La demande se réactive cette semaine, l'ambiance est meilleure, moins plafonnée, et plusieurs marchés enregistrent des plus-values en allaitantes de bonne conformation. Inversement en vaches mixtes et laitières d'entrée de gamme, les cours cèdent parfois quelques centimes.

Veaux : Comme ces dernières semaines, l'écart entre offre et demande perdure, ce qui fluidifie le placement en toutes catégories et allège l'ambiance commerciale. Les transactions sont faciles, avec de nouvelles hausses tarifaires sur plusieurs marchés. Les croisés et laitiers bien conformés sont recherchés ; les allaitants supérieurs profitent également d'une bonne demande. En veaux gras, la vente reste rapide à des tarifs fermes.

Ovins : En agneaux, le commerce est calme pour des besoins modérés et donc ciblés. Les agneaux tant laitiers qu'allaitants trouvent preneurs mais les tarifs sont plus discutés et il faut céder quelques centimes, surtout si la présentation est de qualité moyenne. En agnelets, les cours se replient encore cette semaine sur un volume important. En brebis, l'activité reste soutenue et les tarifs sont fermes.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends moteur Perkins 3 cyl pour tracteur BM Volvo 430 TBE + pièces Volvo aile de tracteur Ford 8600.
✆ 06 75 04 60 70

69 - A vendre tracteur T4 100 N de marque New Holland année 29/12/2017 - 1385 H boite 32/16 inverseur hydro - Siège pneumatique cabine classe IV 3 DE/SE EHR 3 prises hydro avant, attelage sur chaque glissière stabilisateur hydro, frein remorque, relevage électronique, pneus AV neuf AR 60% d'usure.
✆ 07 85 16 90 65

69 - Cause décès vend tract. Deutz Agroplus 75 avec fourche Q35 dans l'état, pneus neufs 21000 euros sans TVA
✆ 06 89 38 57 75

Travail du sol

01 - Vends doigts cresse sur appareil bineuse 6 rangs tbé Einbock.
✆ 06 81 87 23 48

38 - Vends vibroculteur 3,20 et cultivateur-vibro 3m avec rouleau tasse avant une spire jumelages 14/38 12/38 tuyaux d'irrigation en alu diamètre 100 à 219m et tuyaux 70.
✆ 04 74 84 73 84

38 - Vends herse plate 5m bourguignon treuil manuel ; semoir grains Nodet 17 rangs 3m boitier passage.
✆ 06 62 42 40 41

38 - Vends semoir engrais Kuhn 800 L complet 1000 euros station GNR 1500 L pistolet et compteur.
✆ 06 75 17 98 83

69 - Vends lame niveleuse 2 m. Dévoys, herse 4 éléments, cultivateur 2.50 m 11 dents, cultivateur Nivon 11 dents extensible, le tout bon état
✆ 04 78 81 85 79 HR

Récolte

01 - Vends chargeur frontal avec fourche à balle 2 dents. Marque Gyrax. Année 2003. Parfait état. Prix 1000 euros. 01270 Coligny.
✆ 06 43 09 13 80

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland type 8070 ou éventuellement une 8060, 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

71 - Vends presse moyen densité Someca M11, prix 1.300 €, salle de traite Wesfalia 2x4, 800 €.
✆ 06 41 59 10 33

73 - Vends presse BR Mc Hale F5400, 2018, 2000 balles, enrubanneuse Kuhn trainée RW 1400, commande câble.
✆ 06 61 52 37 59

Arbo-viti

38 - Prod pép vend scion poirier sur PG américain pouss la ou les autres ne vont pas /100 ou détail.
✆ 06 89 61 06 78

Cave

71 - Vds cause retraite enjambeur Derot, rogneuse, quad Yamaha, 700 cm3, matériel de cave, cuves, etc.
✆ 06 16 46 31 08

Divers

01 - Vends semoir maïs 4 rangs Monosem NG+ bé. + 50 bottes enrubannage.
✆ 06 80 56 34 43

15 - AV épandeur à fumier de montagne, 1m30 de large.
✆ 06 72 47 52 50

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (0410)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0501)
✆ 06 30 11 59 25

SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ

POSE ET FOURNITURE DE DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES

Fosse à lisier



Réserve d'irrigation

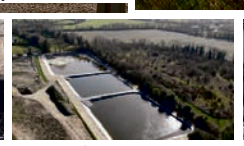




Citerne souple



S.A.U.L



Lagunes



Couverture de fosse

ZI Le Petit Bourbon | 85170 BELLEVIGNY | 02.51.24.40.15 | contact@sodafgeoetancheite.fr

38 - Cherche cabine tracteur pour Fiat 7286 LPDT.
✆ 06 76 47 14 38

38 - Vends motoculteur Honda F700 BE + Charrue + Fraise + Butoir + Roues + Masses ; Vends 7 Fers IPN 100mm L 4m.
✆ 07 50 34 64 70

38 - Vends citerne 3000 litres sur châssis.
✆ 07 85 87 01 01

67 - Vends presse MD Rivière Casalis, bande transporteuse 7 m + prolonge orientable 3 m pour oignon + pdt bon état, prix à débattre.
✆ 06 18 43 79 92

67 - Vends séchoir FAO 340 + silos semoir 6R Kuhn max 2TS + fertiliseur rampe trait D bineuse carr + fertil 6 R M rouleau L 2 M port + 1 trainé + citerne 6000 l fer + mat irrig 2 P + 3 P T. allu raccord vann.
✆ 06 07 11 70 24

68 - Vends semoir monosem NG+4 8 rangs chasse motte rotatif roue pro état neuf 26000 euros. Pulvé Hardi 12 m 800 l 1000 euros.
✆ 06 07 63 13 38

69 - Vends nettoyeur haute pression FT Power 200 Tri XR, eau froide triphasé en très bon état avec roto-buse pour nettoyage de sol. Prix 800 € HT.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Vends arceaux serre 5 m. Lar diam 32 - 2 cornadis 5 m. 7 pl. - Foin BR diam. 125 - Planteuse poireaux 1 rg.
✆ 07 82 34 29 68

70 - Recherche charrue Viaud 3 fers simple pour pièces, Tracteur IH 137 pour pièces, Moto Suzuki ER 21 pour pièces, Passat CL de 1985 pour pièces dont un radiateur Crochet Feu AV AR BR.
✆ 03 84 68 31 87
ou 06 48 17 31 39

84 - Vends tracteur Lambor 110 cv, 6 cylindres, toutes options, relevage av, étatneuf, 24 000 euros à débattre,charrue Huard 4 socs,herse rota + relevagedisque lourd Gard 2,70 m,- semoir à blé, vibro 3 m,rouleau Jaker double,débroussailleuse 6 mneuve, divers matériels, tout proche du neuf.
✆ 06 12 78 27 60 HR

Elevage

58 - Vends bétaillère Mazeron pose à terre de 6 m. (0702)
✆ 06 14 69 18 83

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends cause cess. 1ère main beau camion Citroën Jumper 3T5 bétaillère 120 000 km, 170 cv, caisse tout alu, 3m60, séparation, toujours entretenu garage, état neuf, prix 23000 euros ; valeur neuve 49 000 euros.
✆ 06 87 05 63 94 HB

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

58 - Vends 4 x 4 L200, 200 000 kms, bon état, factures entretien à l'appui, CT OK, disponible mars (0605)
✆ 06 22 05 82 29

Tourisme

42 - Vends Nissan Qashqai 1,5 DCI 110 Connect Edition, 09/2012, CT ok, 198 000 km.
✆ 06 80 85 91 56

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia de 2m appointés 3,1 euros HT/Unité.
✆ 06 16 25 39 34

01 - Vends 400 piquets 1,90 mètres châtaignier fendus 1er choix non appointés 1,60 euros l'unité.
✆ 04 74 39 15 52

07 - Achète champignons secs.
✆ 04 66 69 21 13

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

58 - Agriculteur vend très bon foin, récolte 21 et 22, prix départ chargé 90 euros la tonne (0603)
✆ 06 75 42 31 98

58 - Vends enrubannage de luzerne de mai 2022 (0703)
✆ 06 14 69 18 83

69 - Vends ensilage herbe très bonne qualité Luz + Trèfle 70 T. + ensilage maïs qualité moy.
✆ 06 13 15 40 85

Fourrage

01 - Vends fourrage foin + paille en BR 120 X 120 ; 100 euros la Tonne pour le foin (une partie en bio FR Bio10) ; 90 euros la Tonne pour la paille.
✆ 06 81 87 23 48

21 - Vends belle paille bottes carrées, 120 x 90, sous hangar, possible transport (0609)
✆ 06 75 39 31 86

21 - VENDS PAILLE DE QUALITÉ EN BOURGOGNE
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 85 73 22 68

Divers

18 - Achète blouses, gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs, dentelles anciennes, mercerie, torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

Propriété

26 - Recherche en Rhone Alpes ferme avec terrain , faire proposition .
✆ 06.74.47.20.20

71 - Ds le Morvan, vds belle maison de maître 1 ha de terrain + petite maison en fin de travaux avec bât gde écurie construct 2005, 5 ha de terrain pour loisir ou élevage, 60 ha à louer et 4 ha de bois. Étudie tte propo. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, 59 rue du 19 mars 1962, 71000 Mâcon qui transmettra :
✆ Avec la référence 814

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

18 - Investisseur recherche achat terre céréalière 35 à 60 ha, bail 18 ans au fermier en place.
✆ 02 48 59 84 42

73 - Terrain plat exclusivement agricole de 2514 m2, calme, St Pierre de Génébroz à 800 m d'altitude, exposition SO, source intarissable + petite parcelle. Terrain convient maraîchage, arbo, api. Vue dégagée sur vallée, construction agricole possible.
✆ 06 29 59 36 22

Immobilier

30 - A vendre îlot de vigner 1,60 ha Marselan, 1,85 ha Grenache noir à Blauzac 30700. Possibilité de parts de cave aux Collinesdu Bourdic. Contacter Safer Occitanie.
✆ 04 66 04 99 30
ou 06 42 63 23 15

Location

Immobilier

71 - Loue beau dom. 100 ha, t. bien group. bât. exept. élev. bovins/lait, libre, eau partout ds bât. élev., étang en altitude.
✆ 03 85 56 32 96 HR

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer: traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …), Poste en CDD (du 19/12/2022 au 28/06/2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité – Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher cherche un AGENT DE REMPLACEMENT en polyculture élevage pour un Groupe d'Emploi Partagé sur le canton de Baugy. Travaux liés à la production animale (bovins, caprins, volailles) et à la conduite de différentes cultures.
✆ Renseignements et candidature par mail :
marion.vanneron@agricvl.fr

VOUS CHERCHEZ un complément de revenus ?

Terres de Bourgogne recrute

UN TÉLÉVENDEUR (H/F)
POUR LA COMMERCIALISATION DE L'HEBDOMADAIRE

VOS QUALITÉS
- Connaissance du milieu agricole
- Aisance au téléphone
- Autonome et rigoureux

NOUS VOUS PROPOSONS
- CDD - Volume horaire selon vos disponibilités
- Formation et accompagnement - Poste basé à Bretenière (21)
- Télétravail envisageable - Rémunération à négocier

Renseignements 03 80 78 90 40
ou par mail : sgautier@terres-de-bourgogne.net

Dans le cadre du développement de notre activité sur la Bourgogne Franche-Comté, nous recrutons :

TECHNICO-COMMERCIAL H/F BASÉ À DAMPIERRE-SUR-SALON (70)

Vos missions : au sein du secteur agricole et artisanal (5 personnes), vous gérez un portefeuille de clients :
1. Répondre aux consultations des clients,
2. Réaliser les devis en charpente et couverture bardage,
3. Transmettre l'ensemble du dossier technique au BE.

Profil : formation : BAC + 2 minimum dans un domaine technique, ou expérience équivalente, idéalement en charpente métallique.
Connaissance des milieux du bâtiment et agricole. Maîtrise des outils informatiques. Autonome, adepte du travail en équipe, rigoureux et organisé, doté d'un bon sens relationnel. Salaire à négocier en fonction du profil et de l'expérience. Le poste est à pourvoir rapidement.

WALTEFAUGLE
Depuis 1856, la construction métallique est notre métier

Envoyer CV + LM à :
24, route de Champlitte
70180 Dampierre-sur-Salon
melanie.bouvier@waltefaugle.com

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

38 - Conducteur de Chargeuse sur plateforme de Compostage à Sillans (38). CDD en vue d'un CDI. Réaliser des opérations de mélange, de déplacement,de retournement d'andains et de chargement de compost. CACSR482 C1 et éventuellement E
✆ 04 74 54 65 92

58 - Exploitation agricole 250 ha de céréales et 250 vaches charolaises inscrites HBC, cherche employé ayant de la régueur et motivé pour tous travaux sur l'exploitation. Salaire en fonction des capacités. Pour tous renseignements : guenot.gerard58@gmail.com (0706)
✆ 06 70 34 71 84

71 - L'entreprise Hydrogéotechnique recherche une(e) mécanicien(ne) confirmé(e) ainsi qu'un(e) alternant(e) pour son agence de Fontaines (71). Tâches confiées : réparations et travaux de maintenance sur des engins de chantier/engins de forage. Réalisation des diagnostics et identifications des pannes et des anomalies. Vous justifiez d'une expérience réussie sur des postes équivalents, dans le milieu agricole ou le domaine des travaux publics. Pour intervenir sur les chantiers, vous devrez disposer du permis B.
✆ 06 45 69 23 95

71 - Exploitation bovins viande + vignes secteur 71, recrute salarié temps plein à partir du 01/04/2023, en CDD ou CDI, motivé et autonome, conduite du matériel.
✆ 06 80 54 42 19

BOucherON
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT JCB

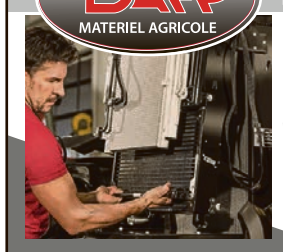
Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Mariage

69 - JF africaine 47 ans, simple, gentille, valeur humaine recherche homme sérieux pour vie à deux (0701)
✆ 07 87 32 83 84

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins 16 à 18 mois HBL, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - reproducteurs Hétérozygotes sans cornes, fils de Lundi PP (0208)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais inscrits HBC 12/18 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 15 taureaux de 16 mois hivernés au pré dont 6 taureaux pour génisses tous génotypés, Index FN de 101 à 109, - Index Alait de 100 à 112, - Avel de 100 à 111, Ivemat de 107 à 127. Parisot Bruno et Vincent - 21210 La Motte Ternant (0304)
✆ 06 15 28 77 63

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
✆ 06 67 58 18 03 Michel
✆ 06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 14 - 15 - 16 mois, TGS. EARL Gabory - 21460 Jeux les Bard
✆ 06 87 43 40 33

21 - Vends taureau Aubrac 7 ans, - vends faucheuse JD 1360 pour pièces, - pailleuse Lucas, - 1 roue 13 - 28 (0704)
✆ 03 80 64 72 86
06 44 01 63 52
laissé message

38 - Recherche vaches et génisses pleines de race Aubrac.
✆ 07 70 42 48 39

38 - Vends 17 broutards Charolais Salers 370kg indemne Iber BVD non IPI mâle castré.
✆ 06 89 09 72 67

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, vêlage facile, élevage et viande, livraison assurée. Gaec Cuisset, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. GAEC Pellé G. et J. (0404)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407)
✆ 06 08 78 05 01 -
06 99 25 33 53

58 - Vends très bons taureaux HBC, 20 taureaux de 1 an, - 1 de 3 ans, - 1 de 2 ans, toutes garanties sanitaires. GAEC Roubé Fayet - Magny-Cours (0503)
✆ 06 72 77 44 76
06 27 74 79 50

58 - Vends reproducteurs HBC 14 - 15 mois, origines IA, vêlage facile, SC. EARL Dominique Compot - Thianges (0502)
✆ 06 03 59 84 26

Des professionnels à votre service



GARAGE DU MOUESSE
QUAD 4X4
à partir de 5 575 €HT
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports France · TGB 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, - veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ 06 83 68 07 96

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL de 12 à 15 mois dont 1 gène sans corne fils de Nesono PP.
✆ 06 71 61 13 16

71 - Vends bons taureaux de 2 ans HBC, TGS, Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - HBC, vend vx 15 mois, trx 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 6 ans + vaches pl. ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret Océan Newman P), TGS, livraison. Devillard J et C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAECCadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71 -
GAEC Cadoux

Ovin

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Porcin

42 - Vends porcs fermiers et lapins sevrés, Cuzieu.
✆ 06 78 58 11 39

Equin

71 - Vends 3 belles pouliches comtoises, PP, garanties pleines.
✆ 06 88 59 16 46

Divers

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 ha 20 cervidés 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ 06 19 43 19 97

Suivez-nos publications sur Instagram

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI MADRU au capital de 1700000 euros

20 Boulevard de la Trémouille 21000 DIJON
RCS 751 916 248 DIJON

SCI MADRU
Société civile immobilière au capital de 1 700 000 euros
Siège social : 20 Boulevard de la Trémouille 21000 DIJON
RCS 751 916 248 Dijon
Le 15 janvier 2023, l'AGE a nommé Co-Gérante, Madame Christine MADRU demeurant 20 boulevard de la Trémouille 21000 DIJON pour une durée illimitée.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL23006645

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI AMBB

au capital de 18100 euros,
16 impasse N Rolin
21800 Chevigny St Sauveur,
839785383 RCS Dijon

L'AGE du 01/02/2023, a décidé d'augmenter le montant du capital social pour le porter à 224 000 euros. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.Modification au RCS de Dijon.
Pour avis et mention

AL23006619

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU WEB'AP

au capital de 2 000 €
Siège social : 8 Chemin de la Noue
21600 LONGVIC
824 842 785 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/01/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social : Notre Dame d'Hy – 21350 MASSINGY LES VITTEAUX, à compter du 01/02/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23006570

TRANSFORMATION

SCCV 2-4 CHAMBERTIN

Société civile de construction vente en cours de transformation en société civile immobilière
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 22 rue Arthur Deroye
21000 DIJON
879 340 230 RCS DIJON

Le 02/02/2023, l'AGE statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SCI à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Le siège social de la Société, les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à la somme de 1500 €, divisé en 1500 parts sociales de 1 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Dénomination :
Ancienne mention : SCCV 2-4 CHAMBERTIN
Nouvelle mention : 2-4 CHAMBERTIN
Durée :
Ancienne mention : 10 ans
Nouvelle mention : 99 ans
Objet :Nouvelle mention : La Société a pour objet l'acquisition, la revente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Dirigeants :
Ancienne mention : SAS MALÉ
Nouvelle mention : SAS MALÉ, 22 rue Arthur Deroye, 21000 DIJON, 818 262 487 RCS DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23006572

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CT2E

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 2 rue des Grandes Varennes
21121 AHUY
891 341 562 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 03.01.2023, le Président de la société par actions simplifiée CT2E, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social au 4 rue des Grandes Varennes, 21121 AHUY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé également qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société, a décidé également d'adjoindre à l'objet social les activités suivantes : la mise en place et l'entretien de panneaux solaires dits photovoltaïques et de modifier l'article 2 - OBJET SOCIAL des statuts.
POUR AVIS - Le Président

AL23006590

MODIFICATIONS DES STATUTS

JMP CAR EXCLUSIVE

Par décisions en date du 6 février 2023, l'associée unique de la société AIDE TA PLANETE A RESPIRER, SASU au capital de 2.000 €, dont le siège social est à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) – 10, rue du Puits du Clos, immatriculée au DIJON sous le n°514 586 478, a décidé de modifier, à compter de ce jour, le mode d'administration de la Société et de procéder à la refonte des statuts. L'associée unique a décidé de nommer en qualité de président de la Société, pour une durée illimitée, à compter de ce jour, M. Vincent MARTIN, demeurant à DAIX (21121) – 15, rue des Alisiers, en remplacement de M. Kevin POUPON, demeurant HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) – 10, rue du Puits du Clos, président démissionnaire de ses fonctions. Il a été nommé en qualité de directeur général de la Société, pour une durée illimitée, Mme Catherine CHARROPPIN, demeurant à DAIX (21121) – 15, rue des Alisiers. La dénomination sociale a été modifiée et devient JMP CAR EXCLUSIVE à compter de ce jour et l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention : AIDE TA PLANETE A RESPIRER
- Nouvelle mention : JMP CAR EXCLUSIVE
Il a été décidé d'étendre, à compter de ce même jour, l'objet social aux activités de: La préparation esthétique, cosmétique et embellissement, réparation et entretien de la carrosserie, tôlerie et peinture de tous types de véhicules ; La conciergerie automobile et tous services liés aux véhicules automobiles ; La location de véhicules automobiles de moins de 3.5 tonnes sans chauffeur ; Le négoce de gros et de détail de tous accessoires, équipements automobiles et pièces détachées pour automobiles et véhicules divers. Le siège social a été transféré à PLOMBIERES-LES-DIJON (21370) – 1, Chemin des Etillottes, à compter de ce jour et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL23006600

TRANSFORMATION

DOMAINE VINCENT LEGOU

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
Siège social
Hameau de Concoeur
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
502 700 677 R.C.S. DIJON

Suivant délibération des AGE du 31/12/2022, il résulte que :la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au 31/12/2022, sans création d'un être moral nouveau.La dénomination, le siège social, le capital et la durée n'ont pas été modifiés. L'objet social a été reformulé.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL :L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
GERANCE :- M. Vincent LEGOU demeurant 5 rue Derrière le Four – 21700 VOSNE ROMANEE
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du TC de DIJON.

AL23006608

MODIFICATIONS DES STATUTS

AGROTECHNIQUE

SAS au capital de 2 000 €
porté à 402 000 €
Siège social
Hameau de Concoeur
21700 NUITS ST GEORGES
834 038 499 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2022 que : - le capital social a été augmenté de 400 000 € par voie d'apport en nature,- l'objet social a été étendu aux activités :. Acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières,. Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, agricoles ou viticoles.
Les articles 2, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention :- Le capital social est fixé à DEUX MILLE (2 000) €.
Nouvelle mention :- Le capital social est fixé à QUATRE CENT DEUX MILLE (402 000) €

AL23006609

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI DE L'AVENIR.
Forme : SCI.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 16 Rue DES TANNERIES, 21110 ROUVRES EN PLAINE.
495267403 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 30 janvier 2023, les associés ont décidé, à compter du 30 janvier 2023, de transférer le siège social à 9 rue des Bantous, 97419 La Possession.
Radiation du RCS de Dijon et immatriculation au RCS de St Denis.

AL23006613

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PHILIPPE COLIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social
Zone Artisanale Du Haut Des Champs
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
449 617 364 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30/12/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Zone Artisanale du Haut des Champs – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET au 1 impasse des Crêts – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET à compter du 01/01/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis.

AL23006616

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

RODALI

Société Civile Immobilière
au capital de 300 Euros
Ancien Siège social : 3 Rue de Bellevue – 21400 BUNCEY
Nouveau siège social : 13 rue des Ormeaux - 21220 FIXIN
RCS DIJON 887 772 150

Aux termes du PV de l'AGE du 15 décembre 2022, il a été décidé de :
- transférer le siège social du 3 Rue de Bellevue à BUNCEY (21400) au 13 rue des Ormeaux à FIXIN (21220). L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
- nommer Mme Isabelle BUCKOVA, demeurant 13 Rue des Ormeaux à FIXIN (21220) en qualité de gérante en remplacement de Mme Alison CLEMENT, démissionnaire de ses fonctions de gérante.
Pour avis et mention
La gérance

AL23006639

GÉRANT

Dénomination : GFA LES TREUILLES.
Forme : SC.
Capital social : 85371 euros.
Siège social : 12 Avenue DES VOLONTAIRES, 21000 DIJON.
420827354 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 décembre 2022, à compter du 16 avril 2014, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Madame Danielle SOLON, demeurant 12 avenue des Volontaires, 21000 Dijon en remplacement de Monsieur Philippe SOLON
- Madame Laëtitia SOLON, demeurant 14 rue de Colmar, 21000 Dijon en remplacement de Monsieur Philippe SOLON
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23006663

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL NEUGNOT PIERRE

Société civile au capital de 74 100 €
Siège social : 8 rue du Calvaire,
21140 GENAY
504 271 909 RCS DIJON

Au terme d'une AGE en date du 09/01/2023, l'associé unique, M. NEUGNOT Pierre a :
- Démissionné de ses fonctions de gérant à compter 31/12/2022,
- Nommé M. NEUGNOT Régis, demeurant 8 rue du Calvaire, GENAY (21140), gérant de la société pour une durée illimitée,
- Modifié la dénomination sociale en EARL NEUGNOT REGIS.Le tout à compter du 01/01/2023.Pour avis, La gérance.

AL23006665

MODIFICATION DU CAPITAL

JAB CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 400 000 euros
porté à 1 000 000 d'euros
Siège social : 1 rue Samuel Legay
et 2 et 4 rue Vergnette de Lamotte,
21200 BEAUNE
488 096 744 R.C.S. DIJON

Par décision du 23 décembre 2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 600 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 400 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 1 000 000 d'euros

AL23006667

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus –
21000 DIJON

AVIS DE PUBLICITÉ

AJA

Société civile au capital de 455 000 euros
21 Avenue Albert CAMUS -
21000 DIJON
819 327 552 RCS DIJON

Décisions associé unique du 04/02/2023 : Augmentation de capital social de 454 500 €, par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence : ancienne mention : 500 € - nouvelle mention : 455 000 €. Transfert de siège social au 21 avenue Albert CAMUS à compter du 04/02/2023. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence : ancienne mention : 3 A Boulevard de Sévigné - 21000 DIJON- nouvelle mention : 21 Avenue Albert CAMUS -21000 DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON. Pour avis. La Gérance

AL23006668

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 13/02/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
JALLANGES : Peupleraie - Urbanisme : Zone A du PLU
2 ha 25 a 70 ca
- Poirier lazard: ZC-17
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/03/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006637

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOLUTIONS MENUISERIE

SARL en liquidation
au capital de 14 000 euros
siège social et de liquidation
Zone Artisanale
16 Rue des Renardières
21560 ARC SUR TILLE
499 468 973 RCS DIJON

AGO 31/08/2022 : approuve le compte définitif de liquidation, donne quitus au liquidateur et le décharge de son mandat, constate la clôture de liquidation.
Pour avis

AL23005896

AVIS

LOIC FORIN SARL au capital de 2 000 euros, siège social : 15 D Boulevard Maréchal Leclerc 21240 TALANT, 830652954 RCS DIJON, décision du 29/11/2022 de la dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, nomination de M. Loïc FORIN demeurant 15 D Boulevard Maréchal Leclerc 21240 TALANT liquidateur, siège de liquidation fixé au siège social. Pour avis Le Liquidateur

AL23006544

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination sociale SCI ENFANCE
Société en liquidation
Forme juridique: Société civile immobilière
Au capital de 15244,90 Euros
Siège social : 14 rue des Vignes 21600 OUGES
N° RCS - Lieu d'immatriculation 393 641 022 R.C.S. Dijon
Suivant délibération du 11/02/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Siège de liquidation: 14 rue des Vignes 21600 OUGES
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Le liquidateur.

AL23006636

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GT ELEC

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 7, avenue Albert Camus
21000 DIJON
883 432 528 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Gabriel TUDOT, demeurant 7, avenue Albert Camus 21000 DIJON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 7, avenue Albert Camus 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23006591

DISSOLUTION

DOMINIQUE JOUFFROY ARCHITECTE SARL

Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 Bis Rue du Vieux Collège
21000 DIJON
352 931 836 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 14/12/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Yolaine JOUFFROY, demeurant 2 Bis rue du Vieux Collège - 21000 DIJON, associée de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006630

DISSOLUTION

SARL CITE SITE

Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 2 Bis Rue Du Vieux Collège - 21000 DIJON
384 437 869 RCS DIJON

L'AGE du 14/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14/12/0222 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Yolaine JOUFFROY demeurant 2 Bis Rue du Vieux Collège - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23006631

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 26/01/2023
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MARBRERIE GOUROUX GUILLON
Siège : 27 Rue de la Croix des Champs, 21220 GEVREY CHAMBERTIN
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 euros
Objet : la maçonnerie et mise en place de caveau, pose de pierre tombale, monument, taille de pierre, gravure et sculpture sur pierre, vente d'articles funéraires,
Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés et libres entre associés.
Président : Monsieur Théo GUILLON, demeurant 22 Rue du Chapitre 21220 FIXIN
Directeur général : Monsieur Alexis GUILLON, demeurant 57 Route des Grands Crus 21220 FIXIN
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON
Pour avis. Le Président

AL23006438

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un assp en date du 3 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : LOUISE DISTRIBUTION
Siège social : 41 rue du Faubourg Bretonnière, 21200 BEAUNE
Objet social : l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, toutes opérations de négociation, de commission ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin, prestations et conseils en nologie, vente de tous produits et matériels nologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture, et/ou avec la restauration, l'achat et la vente de produits alimentaires, l'organisation d'animations, d'évènements culturels, et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Valentin LATOUR-LUCAS, demeurant 41 rue du Faubourg Bretonnière, 21200 BEAUNE

AL23006560

Notaire

Maître Fanny SARAMITO-SOTTILINI
Notaire
160 Avenue Général Guillermaz
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par MAITRE SARAMITO-SOTTILINI Fanny, en date du 4 janvier 2023, à 160 Avenue Général Guillermaz.
Dénomination : VERSOANE D 56.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : LIBRES.Siège social : 4 Hameau de Saunière, 21360 La Bussiere sur Ouche.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Gérant : Madame Julia THIBIEROZ, demeurant 141 Avenue des Frères Lumières, 69008 Lyon

AL23006566

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : MERLIN
Forme : Société par actions simplifiée
Capital social : 10 000 euros
Siège social : 5 rue Vauchey Very 21420 Savigny-lès-Beaune
Objet social : La société a pour objet, directement ou indirectement en France ou à l'étranger : la location immobilière ; l'hébergement en chambre d'hôtes, en gîtes, les hébergements insolites, la petite restauration, la location d'emplacement de camping, de garages ou de stationnement. La vente de produits alimentaires. La réalisation de prestations de services liées ou connexes à l'activité. Les prestations de conciergerie ; et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement
Durée : 99 années
Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Clause d'agrément : Toute cession d'actions entre associés est libre, dans tous les autres cas elle est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant en assemblée générale
Président : M. William MERLIN demeurant 2 chemin des Gouttières 71350 Saint-Loup-Géanges.
Immatriculation : au RCS de Dijon
Pour avis

AL23006576

FP2G Formation

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 janvier 2023, à LOSNE.
Dénomination : SELEST.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 68 rue de Seurre, 21170 Losne.
Objet : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, l'aménagement, la construction sur tous terrains, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sociales peuvent être cédées librement entre associés, toutefois elles ne peuvent être cédées à un tiers et même au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant qu'avec un agrément.
Gérant : Madame Julie VERNOCHET, demeurant 68 rue de Seurre, 21170 Losne
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL23006579

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIMEURE du 03/02/2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique. Dénomination sociale : FBML Conseil. Siège social : 7 Chemin de Chalandry, 21230 MIMEURE. Objet social : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros. Gérance : Monsieur Franck BLIGNY, demeurant 7 chemin de Chalandry 21230 MIMEURE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL23006583

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à STE MARIE LA BLANCHE du 1er février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : Ma P'tite Bulle. Siège social : 19 Route de Beaune, 21200 STE MARIE LA BLANCHE. Objet social : activité de micro-crèche, d'établissement d'accueil collectif d'enfants. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 3 000 euros Gérance : Mme Cindy ROMBOLETTI demeurant 53 B rue du Petit Paris, 21700 CORGOLOIN Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL23006588

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/02/2023, il a été constitué une Société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LA CHARME
Capital : 1 000 euros
Siège social : 19 Rue Jules d'Arbaumont – DIJON (21000)
Objet : l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, l' attribution en jouissance de tout immeuble et droit immobilier ; L'édification de tout immeuble à usage d'habitation la vente en totalité ou par fraction dudit immeuble I La mise à disposition de ses associés. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, de droits sociaux ou tous autres titres ; Tout placement de capitaux sous toute forme et toute opération financière mobilière ou immobilière ; La propriété et la gestion de tous biens mobiliers ; La cession des biens dont elle sera propriétaire pour autant toutefois qu'elle ne porte pas atteinte au caractère civil de la Société. Et généralement, toutes déclarations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans
Cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou descendants de l'associé cédant. Elles ne peuvent être cédées à titre gratuit ou onéreux, faire l'objet d'échange ou de donation à d'autres personnes qu'après l'accord de la majorité des deux-tiers. Ces dispositions s'appliquent également aux apports des parts sociales par un associé à une société.
Gérance: Claude et Pascale LEPETIT demeurant 19 Rue Jules d'Arbaumont – DIJON (21000) gérants statutaires de la société pour une durée non limitée.
Immatriculation au RCS Dijon.
Claude et Pascale LEPETIT.

AL23006614

ANNONCES LÉGALES

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/02/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : THINKERFORCE
Forme : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 70 rue Mercey, 21200 CHEVIGNY EN VALIERE
Objet social : - Le conseil en stratégie, l'implémentation de solutions IT, management d'organisations, système d'information, informatique, intégration de systèmes, programmation et édition de logiciels ; - Le conseil, accompagnement, formation et gestion de projets de transformation digitale ; - La formation, le conseil et l'accompagnement en recrutement et missions relatives aux ressources humaines ; - L'étude, conception, développement, réalisation, distribution et maintenance de tout système informatique ; - L'achat et la revente de tout matériel et logiciels informatiques ; - Le conseil en marketing, communication ; - La constitution et la gestion d'un patrimoine, mobilier ou immobilier, pouvant inclure la mise en commun de conseils, de ressources et moyens.
Président : M. Benjamin CARRE demeurant 70 rue Mercey, 21200 CHEVIGNY EN VALIERE
Directeur Général : Mme Floriane CARRE demeurant 70 rue Mercey, 21200 CHEVIGNY EN VALIERE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL23006634

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/02/2023, il a été constitué une SCCV ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EN VOGUE
Objet social : terrains situés à BEAUNE (21200) route de Pommard lieu dit « Les Bas des Aumones » - et tous autres biens et droits immobiliers pouvant constituer l'accessoire ou l'annexe de cette propriété et qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation de l'objet social, - l'aménagement, la mise en viabilité et l'urbanisation de ces terrains, - leur démolition et la construction de bâtiments à usage d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, industriel, professionnel ou mixte, - la vente en totalité ou par fractions de ces bâtiments; avant ou après leur achèvement, - accessoirement la location de ces immeubles, - l'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, - toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire,
Siège social : 4 avenue Jean Bertin 21000 Dijon.
Capital : 1000 euros
Durée : 30 ans
Gérance : ROGER MARTIN PROMOTION, SAS au capital de 50000,00 euros, ayant son siège social 7 RUE LOUIS NEEL 21000 Dijon, 849 719 117 RCS de Dijon représentée par Monsieur Raphaël MERCUSOT, gérant de la SARL SMART&YOUNG,directeur général
Clause d'agrément : Cessions faites entre associés, aux ascendants et descendants comme encore entre conjoints sont libres. Dans tous les autres cas, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs qu'avec l'agrément de la collectivité des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23006653

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/02/2023 à BEAUNE, il a été institué une société à responsabilité présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TRAVEL 21
Siège social : 33, rue des Castors – 21200 BEAUNE
Objet social : - Location de voitures de tourisme avec chauffeur (VTC) ; Location, achat et revente de véhicules de transport ; Création, développement, réalisation et gestion d'une plateforme de réservation par tous moyens pour le transport de personnes à titre onéreux, ainsi que toutes autres actions en favorisant le développement ; Annexes.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire,
Gérance : William STEPHAN, demeurant 33, rue des Castors – 21200 BEAUNE.
Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL23006660

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION EN EARL

GAEC DES CERMEAUX

58190 TALON
Capital social : 144 000 euros
RCS NEVERS - 328 162 268

Par acte SSP en date du 31 décembre 2022, le GAEC a été transformé en EARL prenant effet le 31 décembre 2022 et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DES CERMEAUX
SIEGE SOCIAL : 1 rue des Niaudins 58190 TALON
ASSOCIE et GERANT : M. Christophe PELLE demeurant 1 rue des Niaudins 58190 TALON
CAPITAL SOCIAL : 144 000 euros divisé en 9 600 parts de 15 euros représentatives de biens mobiliers
DUREE : 99 ans
IMMATRICULATION : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, la gérance

AL23006513

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DUFAUD

SCI au capital de 1500 €
Siège Social : 10 rue de Georges Dufaud
58000 NEVERS
480002807 RCS de NEVERS

Par AGE du 19/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 4 impasse des Terres Rouges 18150 LA GUERCHE SUR L AUBOIS, à compter du 19/01/2023. Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de BOURGES

AL23006578

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCM CABINET MEDICAL DES DOCTEURS CORDIER, GHRER ET SEGUIN

Société Civile de Moyens
au capital de 1 350 euros
Siège social : 7, Avenue Colbert
58 000 NEVERS
778 474 734 RCS NEVERS

Le 21/12/2022, l'AGE a nommé Gérant, la société « SELARL A.G », société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à Nevers (Nièvre), 7, avenue Colbert (813 529 989 RCS NEVERS). en remplacement de la société DR CORDIER démissionnaire.
Pour avis.

AL23006593

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES QUATRE

SCI au capital de 1.500 euros
8 rue du Pont National – 58140 LORMES
R.C.S NEVERS 488 461 831

Aux termes de l'AGE du 06/12/2022, le siège social a été transféré à **CHILLY-MAZARIN (91380)** 32 avenue de la Cour de France.
La société sera immatriculée au R.C.S. EVRY

AL23006595

NOMINATION DE CO-GÉRANT

PH. FRANCOIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
6 Avenue Emile Petitrenaud
58240 ST PIERRE LE MOUTIER
RCS NEVERS 352 130 108

Le 09.02.2023, l'AGE a nommé Co-Gérant, M Jimmy CHARONDIER demeurant 11 rue du Champmilan 03000 MOULINS à partir du 01.03.2023 pour une durée indéterminée. L'article 14 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis.

AL23006611

Me Audrey BAILLY
Avocat spécialiste en droit rural
10 Rue Emile Zola
18000 BOURGES

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LAUSYL

Au capital social de 1000 €
Le Crotot 18300 SENS BEAUJEU
RCS de BOURGES 505 295 014

Par décision prise à l'unanimité le 5 décembre 2022, les associés ont décidé le transfert du siège social au 14 route de Pouilly, Boisgibault 58150 TRACY SUR LOIRE, du ressort du greffe du TC de NEVERS où la société sera immatriculée en lieu et place du RCS de BOURGES.
Madame Véronique DELAUNAY et Monsieur Sylvain TREVEL demeurant ensemble 63 quai de Loire 18300 SAINT SATUR sont cogérants de la société.

AL23006641

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/12/2022,enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 3/01/2023 Dossier 2023 00000053 référence 5804P01 2023 A 00003
La société LES TONTONS CAVEURS, SARL au capital de 500 Euros, dont le siège social est 4 Place Guy Coquille-58000 NEVERS immatriculée sous le n° 847 769 023 RCS NEVERS a vendu à
La société,LUDIQUE AND LUDIC ,SAS au capital de 5 000 Euros, dont le siège social est 4 Place Guy Coquille-58000 NEVERS immatriculée sous le n° 921 428 330 RCS NEVERS
Un fonds de commerce de CAVISTE, PETITE RESTAURATION ET SNACKING, sis et exploité 4 Place Guy Coquille-58000 NEVERS.
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 30 000 Euros.
La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 14/12/2022.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, à la société d'Avocats LEXCONSEIL-3 rue Vauban-58000 NEVERS.

AL23006594

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte sous signature électronique en date du 31.01.2023,. enregistré au SPFE de NEVERS le 02/02/2023, Dossier 2023,. référence 5804P01 2023 A 00115
La société STEPHANE BERTHELOT TRANSPORTS, SARL immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°822 267 167, représentée par M. Stéphane BERTHELOT, gérant associé unique, a cédé à la. Société ST2M, SAS immatriculée au RCS de NEVERS, sous le. n°922 452 321, représentée par Tony METTENDORFF, gérant associé unique, un fonds de commerce de transports routiers sis et exploité 4 Rue Roland Vailin 58240. SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER moyennant le prix de 90 000 euros. L'Acquéreur a la pleine propriété du fonds artisanal le 31.01.2023 et la jouissance par la prise de possession. réelle et effective le 1er Février 2023.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité par acte extra-judiciaire et, pour toutes correspondances, au cabinet d'Avocats CHAINTRIER AVOCATS - COGEP AVOCATS, 3 Rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.
Pour avis

AL23006604

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 12/12/2022 enregistré le 22/12/2022 au SIE de NEVERS, dossier 2022 00031339, référence 5804P01 2022 A 00889, Monsieur Jean-Luc BEUGNON, immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 353 683 188, a cédé à la société BEUGNON TP, SARL au capital de 15 000 euros dont le siège social est 22 route de Creule, Les Champs Druy 58250 MONTARON, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 912 044 229, un fonds de commerce de travaux publics, démolition, travaux agricoles, transports de marchandises pour le compte d'autrui, location de véhicules pour le transport routier situé et exploité 22 route de Creule, Les Champs Druy 58250 MONTARON, avec tous ses éléments corporels et incorporels, moyennant le prix de 182 200 Euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 01/07/2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au Cabinet COGEP AVOCATS 3 rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.

AL23006656

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY, le 13 février 2023, contenant avenant à la location gérance du 02 février 2023 d'un fonds de commerce,exploité à GUIPY (58420),
La commune de GUIPY n° INSEE 215801325 et Mr Paulo Jorge PINTO (né le 02/12/1970), demeurant à GUIPY, 27 rue Saint Jacques de Compostelle,
Ont porté la durée de ladite location gérance à TROIS (3)ans, renouvelable.
Oppositions seront reçues en l'office notarial de Corbigny,où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au BODACC.
Pour unique insertion.

AL23006661

// ADDITIF-RECTIFICATIF

SCP Francis LHERITIER -
Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just -
58000 Nevers

AVIS

RECTIFICATIF à l'annonce parue dans le journal TERRES DEBOURGOGNE n°1718 du 10 février 2023, annonce AL23006509concernant la constitution de la SCI TERONGIS,
Ajouter :
CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT
Cession libre entre associés et entre ascendants etdescendants d'un associé. La décision d'agrément est de lacompétence de l'assemblée générale.
Pour avis
Me LHERITIER

AL23006648

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/01/2023 a décidé la dissolution de la SAS CLIM'DECIZE, au capital de 1 500 €, 50 Avenue de Verdun, 58300 DECIZE, immatriculée au RCS de NEVERS : 849.489.844.000.19 et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/01/2023.
Monsieur DURAND David, demeurant, 3Bis Route de Genève, 58300 DEVAY. est nommé en qualité de liquidateur de la société, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
Le liquidateur

AL23006571

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS IVILOO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2 000 €uros
Siège social : 9 LE MOUSSEAU
58200 ALLIGNY COSNE
SIRET NEVERS 812.192.581.000.13

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 10/02/2023 au domicile du liquidateur, 9 Le Mousseau, 58200 ALLIGNY COSNE, a approuvé les opérations de liquidation de la SAS IVILOO ainsi que le compte définitif qui en résulte et donne quitus de son mandat au liquidateur, Monsieur DEMEOCQ Etienne.
Le compte de liquidation sera déposé au greffe du tribunal de commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société.
Pour avis
Le liquidateur

AL23006659

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DSR EN LIQUIDATION

au capital de 100 euros
Les Coupes de Pouligny -
58340 Montigny sur Canne
RCS Nevers - 503 984 445

L'assemblée générale réunie le 23 janvier 2023, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2022, déchargé Madame MAILLAULT Sylvie, demeurant à Les Coupes de Pouligny - 58340 MONTIGNY SUR CANNE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL23006666

// CONSTITUTION

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date à LIVRY du 12/01/2023, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination : ARN FINANCE - Siège : 2 Chemin De La Fond Brignon, 58240 LIVRY - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. - Capital : 2 000 euros - Objet : Prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères, cotées ou non cotées commerciales, civiles, industrielles et financières, mobilières ou immobilières, la gestion et la vente de ces participations / Acquisition, gestion, mise en valeur et administration de participations dans toutes sociétés, et plus généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous objets connexes similaires, communs ou complémentaires et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation / Achat, vente et location de tous immeubles, droit immobiliers et fonds de commerce, promotion immobilière et lotissement de tous immeubles. - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Thomas PEREIRA ALVES demeurant 2 Chemin De La Fond Brignon, 58240 LIVRY. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. POUR AVIS - Le Président.

AL23006439

COGEP AVOCATS

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privé en date à ST LOUP DES BOIS (58) du 27/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : GIMmini ST GERMAIN EN LAYE
Siège social : 2 Chemin de la Genetière 58200 ST LOUP DES BOIS.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros
Objet : Toutes activités commerciales et évènementielles se rapportant à l'éveil, la motricité, la mise en forme, la remise en forme et le sport tant sur le plan physique que sur le plan ludique pour tous et notamment pour les enfants, en leur proposant des activités dans ce domaine ainsi que la vente d'articles de sport, d'articles dérivés et d'articles se rapportant aux activités ci-dessus et plus généralement toute activité ludique et festive à destination du public.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions sont libres entre associés tant que leur nombre n'est pas supérieur à deux, et sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés et en sus au respect du droit de préemption des associés pour les tiers.
Présidente : Madame Isabelle MATUIDI demeurant 560 Oceans boulevard - 33 160 Golden Beach - FLORIDA (USA)
Directeur Général : Madame Mélanie HOUDY demeurant 2 chemin de la Genetière - 58200 SAINT LOUP DES BOIS
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
POUR AVIS, la Présidente.

AL23006475

Office Notarial P. JOURDIER
& J-C REROLLE8,
rue Carnot,
58300 Decize

AVIS DE CONSTITUTION

SCI RR, société civile immobilière
Suivant acte reçu par Maître Pierre JOURDIER, notaire à DECIZE (58300), en date du 06 février 2023, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale : SCI RR
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
Siège social : SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58490), 25 Chemin de tâches.
Capital : 400 400 euros
Gérance : Monsieur Hubert de RIBEROLLES, 25 chemin de tâches à SAINT-PARIZE-LE-CHATEL.
Durée : 99ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.

AL23006569

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP signé électroniquement du 08/02/2023
constitution de la SASU :
SAP ENTRETIEN
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 12, rue des Morins 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE
Objet : Le service, à titre exclusif, à la personne à domicile des prestations, au sens de l'article 199 sexdecies,1-b du CGI et des textes du Code du travail, relatif aux petits travaux de jardinage et divers services.
Président : M. Sébastien JOSEPH
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserves des dispositions légales, chaque associé dispose de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision.
Agrément des cessions d'actions : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23006592

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 janvier 2023, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : EMMY COIFFURE MIXTE
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Capital : 1 000 €uros
Siège social : 3, rue du Grand Marché à CLAMECY 58500
Objet social :
La société a pour objet en France et à l'étrange : La réalisation de prestations de coiffure mixte, de barberie et d'esthétique ; l'exploitation de tous fonds de commerce de salon de coiffure, esthétique et activités annexes et connexes, notamment en ventes de produits de beauté et parfumerie, au détail, demi-gros et gros, Import-Export des produits attachés à l'objet social ; l'achat, la vente, l'exploitation ou la concession sous toutes ses formes de toutes marques, brevets, modèles ou autres droits de même nature se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés
Présidence : MOUTREIB Rahima, née à FES au MAROC, demeurant 3 rue du Grand marché à CLAMECY 58500
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de NEVERS.
La Présidente

AL23006610

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09/02/2023, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée :
FAISANDERIE DES ORMES
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code rural et de la pêche maritime
Siège social : 3 rue de Vieux Champ 58440 MYENNES
Capital : 2 000 euros
Gérance : MME Amandine POUPON demeurant 3 rue de **Vieux Champ 58440 MYENNES**
Agrément des cessions de parts : toute cession ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés donné à la majorité des trois-quarts des voix des associés disposant du droit de votre.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23006627

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Inès HENNO, notaire à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, 34 avenue du Général de Gaulle, le 9 février 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI DU VIGNOT.
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €), divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100.
SIEGE SOCIAL : MARS SUR ALLIER (Nièvre), 3, chemin du Champ Pagenot.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS : NEVERS
ASSOCIES :
1) Monsieur Thierry Régis FAVARCQ, demeurant à MARS-SUR-ALLIER (58240), 3, chemin du Champ Pagenot, né à SAINT-REMY (71100), le 2 janvier 1970.
2) Madame Agnès Marguerite Marie DARLY, demeurant à MARS-SUR-ALLIER (58240), 3, chemin du Champ Pagenot, née à NEVERS (58000), le 29 juin 1970.
APPORTS EN NUMERAIRE :
Monsieur Thierry FAVARCQ fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
Madame Agnès DARLY fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
Gérance : Monsieur Thierry FAVARCQ et Madame Agnès DARLY, pour une durée illimitée.
Pour avis, le notaire.

AL23006662

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) du 31 janvier 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LE CHAT QUI BOIT
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 10.000 €
Siège social : 79 rue Camille Barrère – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Objet : L'exploitation de bars, cafés, salons de thés, petite restauration, vente de tous produits alimentaires à consommer sur place ou à emporter.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Président : Monsieur Frédéric GRASSET demeurant 6 rue André Charmillon – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont inscrits à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective extraordinaire des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Président,
M. Frédéric GRASSET

AL23006635

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/02/2023, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée :
SCEA DE BLANZY
Objet social : - L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
- L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
- La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
-L'acquisition, la mise en valeur, la prise en location en totalité ou en partie de tous terrains, forêts, pièces ou autres droits immobiliers servant ou pouvant servir à l'agriculture et l'exploitation forestière et l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport en société, de ceux de ces immeubles et droits immobiliers, devenus inutiles à la société.
- Et généralement toutes les opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini et susceptibles d'en favoriser la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Siège social : 535 route de Bernière - Blanzy 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Capital : 2 000 euros
Gérance : M Sébastien VIROT demeurant 535 route de Bernière - Blanzy 58110 CHATILLON EN BAZOIS
Agrément des cessions de parts : Toute cession de parts sociales ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23006655

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

NLD INTERIEUR & DESIGN

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en
société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 rue Herard
89100 SENS
818566515 RCS SENS

Par décision du 01/01/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Loïc NAUDIN, demeurant 1 rue Hérard, 89100 SENS
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Loïc NAUDIN, associé unique.
POUR AVIS Le Président

AL23006565

DÉMISSION DE GÉRANT

SARL COURTY

Société A Responsabilité Limitée
au capital de 9 000,00 euros
Siège social : 9 Voie Romaine
89230 MONTIGNY-LA-RESLE
508 772 274 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2022, prenant effet le même jour, l'AGE a pris acte de la démission de Mme Arlette COURTY de ses fonctions de gérante. M. Rémi COURTY est quant à lui maintenu dans ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL23006584

LOISIRS EN MORVAN

Par délibération en date du 10/02/2023, les associés de la société LOISIRS EN MORVAN, SARL au capital de22 800 €, siège social à SAINT PERE (89450) 13 rue du Gravier, n° 432 492 692 RCS AUXERRE, SIRET 432 492 692 00046 ont pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérant, de Monsieur Jean-Philippe CHARBONNET demeurant 54 A Grande Rue 89200 LUCY LE BOIS à effet du 29/11/2022 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23006647

ANNONCES LÉGALES

AVENTURE OFF ROAD

Par délibération en date du 10/02/2023, les associés de la société AVENTURE OFF ROAD, SARL au capital de 2 000 €, siège social à SAINT PERE (89450) 13 rue du Gravier, n° 881 877 328 RCS AUXERRE, SIRET 881 877 328 00016 ont pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérant, de Monsieur Jean-Philippe CHARBONNET, demeurant 54 A Grande Rue 89200 LUCY LE BOIS à effet du 29/11/2022 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL23006646

TRANSFORMATION

Aux termes d'une décision en date du 11/01/2023, l'associé unique de la société TEIXEIRA Daniel, SARL au capital de 1000€, dont le siège social est sis 1 bis Rue des Chassa-Coquins Volgré à MONTHOLON (89710) et immatriculée au RCS de SENS sous le N° 809 015 837, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 1/01/2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société a été modifié de « EURL TEIXIERA Daniel » à « TEXEIRA Daniel ». Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.
La cession d'actions à des tiers est soumise à une procédure d'agrément.
Monsieur Daniel TEIXEIRA, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société.
Sous sa forme de SAS, la Société est dirigée par : Monsieur Daniel TEIXEIRA, 1bis rue des Chasse-Coquins Volgré – 89710 MONTHOLON, en qualité de Président.
La transformation prend effet au 1/01/2023.

AL23006607

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CELINE ET FREDERIC GUEGUEN
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €
Siège social: 31 Grande rue de Chablis 89800 PREHY
RCS AUXERRE 791501380
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 1er février 2023, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 5 bis rue Jules Rathier 89800 CHABLIS à compter du 1er février 2023.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, le gérant.

AL23006618

AVIS DE MODIFICATIONS

LANGIN YVES

Société d'exploitation agricole
à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 283 000,00 euros
Siège social : Route Nationale –
89700 DANNEMOINE
521 643 296 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 5 décembre 2022 prenant effet le même jour, l'associé unique a constaté :
- de réduire le capital afin de le porter à 250 002,20 €,
- puis d'augmenter le capital afin de le porter à 400 003,52 €.
Aux termes d'une délibération en date du 5 décembre 2022 prenant effet le 1er décembre 2022, l'associé unique a décidé :
- la démission de M. Yves LANGIN de ses fonctions de gérant,
- la nomination de M. Nicolas LANGIN demeurant 2 Route d'Epineuil – 89700 DANNEMOINE aux fonctions de gérant.
Mention sera faite au Rcs d'Auxerre.
Pour avis, l'associé unique.

AL23006621

DÉMISSION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

LA MAGIE COIFFURE

SASU au capital de 5000 €
Siège Social : 1 RUE DU GENERAL DE GAULLE
89100 SENS
848054193 RCS de SENS

Par AGE du 01/02/2023, il a été décidé d'accepter la démission de Mme KHILA HIND de ses fonctions de DIRECTEUR GENERAL, à compter du 01/02/2023. M. PUSPARASA Harishgoby reste seul président de la société.
Mention au RCS de SENS

AL23006642

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

ETABLISSEMENTS MICHAUT

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 9 Rue du Sergent Loger
ORMOY -
89400 MIGENNES
300 862 794 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 4 janvier 2023, les associés ont décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 16 janvier 2123, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

AL23006654

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL AGRI PROCESS

Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 6 Rue des Fossés,
89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON
899 667 315 RCS AUXERRE

Par assemblée générale extraordinaire du 11 Janvier 2023, l'associé unique a décidé de :
- transférer le siège social au 9 Rue des Fosses 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANCON
- de nommer en tant que cogérant Monsieur Pascal MORIZOT demeurant 20 Rue de l'Eglise 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANCON
Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL23006657

GENDROT EXPERTISE CONSEIL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES 3B,

SCI au capital de 1 500 €
15 Grande Rue - 89150 Brannay
RCS Sens 440 280 832

Au 23/01/2023 :
- le siège social est transféré Lieudit le Boulois - 89560 Druyes Les Belles Fontaines
- Dominique Chappée nom d'usage Balen est gérante de la société en remplacement de Jean Balen

AL23006658

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

VIGNOLLES HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 126 100 euros
Siège social : 28 Bis Rue de Venoy - LABORDE
89000 AUXERRE
832 404 602 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3 janvier 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 28 Bis Rue de Venoy – LABORDE - 89000 AUXERRE au 7 Rue des Rouges-Gorges – 89470 MONETEAU, à compter du 3 janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23006664

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA RAINERIE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE
au capital de 357 294,76 €
La Rainerie -
89330 VERLIN
412 022 311 RCS SENS

Lors de l'AGE du 20/01/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jean-Michel THIAULT et de Mme Rose-Marie FARRUGIA aux fonctions de gérants, et a nommé en remplacement M. Jean-Philippe THIAULT et Mme Odile THIAULT.
Pour avis, la gérance.

AL23006669

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE FUSION, D'AUGMENATION DE CAPITAL ET DE REDUCTION DE CAPITAL

IMPRIMERIE LEROYER
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 406 000 euros
Siège social : Zone Industrielle
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
506 650 183 RCS SENS

1) Suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE SUR YONNE du 15 décembre 2022, la société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER, société à responsabilité limitée au capital de 32 500 euros, dont le siège social est ZI Rue Gutenberg 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 343 851 176 RCS SENS
A fait apport, à titre de fusion, à la société IMPRIMERIE LEROYER de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2022, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la Société IMPRIMERIE LEROYER, lesdits éléments étant évalués à 635 169.16 euros.
Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge par la Société IMPRIMERIE LEROYER de l'intégrité du passif de la Société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER, savoir 319 477.40 euros.
La valeur de l'actif net apporté s'établit à 315 691.76 euros.
Pour rémunérer cet apport, la société IMPRIMERIE LEROYER a augmenté son capital de240 000 euros par l'émission de 15 000 actions nouvelles de 16 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER à raison de 6 actions de la société IMPRIMERIE LEROYER contre 1 part de la société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER.
La prime de fusion s'élève à 75 691.76 euros.
L'absorption par voie de fusion de la Société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER par la Société IMPRIMERIE LEROYER est devenue définitive à la date du 31 janvier 2023, ainsi qu'il résulte :
- du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER en date du 31 janvier 2023,
- du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société IMPRIMERIE LEROYER tenue le même jour, aux termes desquels, il a été approuvé le projet de fusion.
2) Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2023, les actionnaires ont également procédé :
- à une réduction de capital de 398 000 € par annulation de 24 875 actions, ramenant ledit capital de 646 000 euros à 248 000 euros divisé en 15 500 actions de 16 euros chacune.
Le Président

AL23006581

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 1.2.2023 enregistré à SPFE d'AUXERRE 1 le 06.02.2023, dossier 2023 00007826, référence 8904P01 2023 A 00223, M. Patrick LASNE, demeurant à AUXERRE (89000) 130, rue de Paris, a cédé à Mme Isabelle DURLOT-MASSONNEAU, demeurant à QUENNE (89290) 6, rue du Château, le fonds de commerce de bar avec licence IV, petite restauration, bimbeloterie, diffusion de presse, auquel est associé la gérance de débit de tabac et la vente de produits de la Française des Jeux connu sous l'enseigne « LE JACAM » exploité à AUXERRE (89000) 130, rue de Paris et 1, rue du Lycée Jacques-Amyot, pour lequel M. LASNE est immatriculé sous le n° 452 249 733 RCS AUXERRE identifié sous le n° SIRET 452 249 733 00026, et ce moyennant la somme de 150.000 euros. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la publication au BODACC, au cabinet de Me GUEGAN, avocat 7, rue Alexandre Marie 89000 AUXERRE.

AL23006638

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/01/2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Auxerre 1, le 30/01/2023, Dossier : 2023 00007836, réf : 8904 P01 2023 A 00258 : SARL DONG, SARL au capital de 8 000 €, sise 30 rue du Temple 89000 Auxerre, 831 566 047 R.C.S. Auxerre, représentée par sa gérante Mme ZHENG Cici. A vendu à : YING, SAS au capital de 8 000 €, dont le siège social est situé au 30 rue du Temple 89000 Auxerre, 921 964 888 R.C.S. Auxerre, représentée par sa présidente Mme LI Xiaoyin. Un fonds de commerce de Restauration rapide, traiteur, sis 30 rue du Temple 89000 Auxerre, moyennant le prix principal de 60 000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 19/01/2023. Les oppositions seront reçues, pour la validité au siège du fonds de commerce et pour la correspondance : Maître Joseph CHEUNET, avocat au Barreau de Paris, 250 rue Saint Jacques 75005 PARIS.

AL23006643

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°AL22005789 publiée dans TERRES DE BOURGOGNE du 23/12/2022 concernant l'EARL D'ARCHAMBAULT : Il fallait lire : «RCS AUXERRE n° 521 824 292 »

AL23006670

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Noms : **Christophe BAZOT** - **Laurence Sylvie ROY**
Domicile : MONTIGNY LA RESLE (89230), 45 grande rue
Date et lieu de mariage : 03 juillet 1999
Régime matrimonial avant modification : régime légal de la communauté réduite aux acquêts
Modification du régime matrimonial opérée : clause de préciput en faveur du survivant des époux
Notaire rédacteur : Maître Laurent TOPIN
Date de l'acte : 27 janvier 2023
Élection de domicile pour les oppositions : par lettre recommandée AR ou par acte d'huissier de justice dans un délai de trois mois au notaire rédacteur de l'acte.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

AL23006629

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

SUCCESSION

Avis de saisine de légataire universel
Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civileLoi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 6/08/2022, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 9/02/2023, Madame Nicole GOUBAUT, demeurant à AUXERRE (89000), 18 rue de l'Ecole Normale, célibataire, née à AUXERRE (89000), le 2 septembre 1947, décédée àAUXERRE (89000), le 7 janvier 2023, a institué un légataire universel. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et dela copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL23006617

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne)**, le 9 février 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Bernard **CALMUS**, Retraité, et Madame Liliane Raphaelle **LALOUAT**, retraitée, demeurant ensemble à PERRIGNY (89000) 1 rue du Pressoir. Mariés à la mairie de PERRIGNY (89000) le 26 août 1967.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL23006626

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 1er août 2017,
Madame Josiane Yolande Louise BRINON, en son vivant retraitée, demeurant à DIXMONT (89500) 5 rue de Chanfluette La Chaumarderie.
Née à PARIS 15ÈME ARRONDISSEMENT (75015), le 11 août 1941.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à DIXMONT (89500) (FRANCE), le 10 décembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « Lendais & Associés », société titulaire d'un office notarial à la Résidence de VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne) ayant son siège social audit lieu 8 Quai du Commerce, le 12/01/2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain LENDAIS, notaire à VILLENEUVE SUR YONNE (89) 8 Quai du commerce, référence CRPCEN : 89095, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23006633

Crédit Mutuel

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AVALLON

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 07 MARS 2023 à 18:00
au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 24 MARS 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
Salle du marché couvert
4 rue Mathé
89200 AVALLON
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
09 Quitus et décharge au conseil d'administration.
10 Pouvoirs pour les formalités.
11 Clôture de l'assemblée générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 09/03/2023 et le 23/03/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL23006640

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL -DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 17 décembre 2008,
Madame Suzanne Henriette SAMSON, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Marcel VARANGUIN, , demeurant à AUXERRE (89000) 15 route de Chablis.
Née à COURSON LES CARRIERES (89560), le 22 avril 1932.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 13 décembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 23 janvier 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE18-20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23006649

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BESSY-SUR-CURE - bois-taillis
- 4 ha 78 a 44 ca -La cote neuve: ZN-38-41 - La vallee de merry: I-869 - Le chemin de vezelay: I-481-483 - Le grand vallon: L-742-743 - zonage : zone N du PLU
FOISSY-LES-VEZELAY - pré - fonds occupé - 14 a 70 ca - Terres noires: A-908-909 - zonage : zones A et N du PLUi
MAILLY-LA-VILLE - bois-taillis
- 6 a 90 ca - La croix roubier: ZT-33 - zonage : zone N du PLU
PIERRE-PERTHUIS - terre, pré et bois-taillis - fonds occupé en partie
- 8 ha 41 a 49 ca - Champs des saules: B-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-55-56-57-58-59-60-61-62-63 - Chante merle: C-801-803 - Le cloizot: C-484-485-499-500 - Le sentier: B-339-340 - Les pres bouillards: C-738-739-740-741 - Sur la chasseigne: B-16-17-960[2] - Sur les meloises: B-269-270-276-278 - Vignes de pres bouins: C-79 - Vignes de rouaule: C-97-98-99-100-110-111-112-113-114-115-116-118-121-128-156-158-160-165-168-169 - zonage : zones A et N du PLUi
SAINT-PERE - terre et pré - fonds occupé
- 3 ha 66 a 74 ca - Derriere le moulin: ZE-108 - Le haut des aubues: ZI-63(J)-63(K)-64 - Les boisseaux : ZK-6 - zonage : zone A du PLU
SAINT-PERE - location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter de la campagne 2023 - vigne AOC VEZELAY - parcelles certifiées en agriculture biologique
- Surface sur la commune : 79 a 68 ca - 'Vaux boutons': ZM- 66- 67[P1] - zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/03/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23006652

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

SOCIETE FINANCIERE NICOLE LEROYER

Société à responsabilité limitée au capital de 32 500 euros
Siège social : Z.I. Rue Gutenberg
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
343 851 176 RCS SENS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 janvier 2023, les associés de la société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER ont approuvé le traité de fusion par voie d'absorption de leur Société par la société IMPRIMERIE LEROYER, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 406 000 euros, dont le siège social est Zone Industrielle 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 506 650 183 RCS AUXERRE.Ce traité de fusion a été établi suivant acte sous seing privé en date à VILLENEUVE SUR YONNE du 15 décembre 2022.
La collectivité des associés a décidé que la Société serait dissoute et liquidée de plein droit au jour de la réalisation de l'augmentation de capital de la Société IMPRIMERIE LEROYER, effectuée au titre de la fusion,
et, en outre, qu'il ne serait procédé à aucune opération de liquidation de la Société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la Société IMPRIMERIE LEROYER et les parts échangées à raison de 6 actions de la Société IMPRIMERIE LEROYER pour 1 part de la Société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER.
La fusion et corrélativement la dissolution de la Société FINANCIÈRE NICOLE LEROYER sont devenues définitives au 31 janvier 2023, ainsi qu'il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société IMPRIMERIE LEROYER en date du 31 janvier 2023 qui a approuvé le projet de fusion et augmenté le capital de ladite Société.

AL23006574

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

RESTAURANT DU CANAL

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 58 rue Pierre et Marie Curie - 89400 MIGENNES
789 312 949 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Nicolas BRELAUD, demeurant 58 rue Pierre et Marie Curie - 89400 MIGENNES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 58 rue Pierre et Marie Curie - 89400 MIGENNES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL23006582

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

ELOCLEM

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège social : 12 Place de l'Hôtel de Ville - 89000 AUXERRE
488 271 800 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2023, l'associée unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Corinne LACOUR, demeurant Les Piquets 89240 POURRAIN, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL23006585

DISSOLUTION ET NOMINATION DES LIQUIDATEURS

SCI DES ÉPINETTES

Société Civile Immobilière
au capital de 15 000 €
Siège social
11 rue de Coutarnoux
89200 THORY
750 304 842 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2023, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et a mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.M. Pascal BALACÉ demeurant à THORY (Yonne), 11 rue de Coutarnoux, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, 11 rue de Coutarnoux, 89200 THORY, siège de la liquidation.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, les liquidateurs.

AL23006615

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

SCI DES PRODUCTEURS BIO

SCI en liquidation au capital de 3 000 €
Siège social : 7 RUE PAUL BERT
89130 TOUCY
443 596 010 RCS AUXERRE

Par décision du 31/12/2022, l'AGE a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Jean Christophe BRAS demeurant 16 LES VILLENOTS, 89480 ETAIS LA SAUVIN, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 31/12/2022.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de AUXERRE.

AL23006620

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES ÉPINETTES
EARL en liquidation au capital de 292 000 €
Siège social : 11 rue de Coutarnoux - 89200 THORY
431 252 634 RCS AUXERRE
Liquidateurs : M. Pascal BALACE et Mme Isabelle BALACE -11 rue de Coutarnoux - 89200 THORY
L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2022 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et a déchargé ceux-ci de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL23006622

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLÔTURE

SCI CADET ROUSSELLE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 152 449,02 euros
Siège social : 13 Rue du Colonel Rozanoff – 89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 17 Rue des Perrières – 89470 EPINEUIL
397 969 007 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 2 février 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 2 février 2023, déchargé Monsieur Claude REGNIER, demeurant 17 Rue des Perrières – 89700 EPINEUIL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL23006624

ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/01/2023, il a été constitué une SASU dénommée RENOV'ALVES 89
Siège social : 19 bld du Pont Neuf - 89100 SENS
Capital : 1.000,00 euros
Objet : Travaux de Plomberie, Chauffage, Electricité et rénovation de cuisine et salle de bains clé en main.
Président : M. Patrick ALVES, 22 rue de la Norée - 27630 BERTHENONVILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL23006552

KSME

Par acte ssp du 13/01/2023 il a été constitué une SASU. Dénomination : KSME. Siège social : 33 , avenue VAUBAN 89100 SENS. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Objet : Alimentation générale, vente de produits alimentaires surgelés, des produits cosmétiques, les activités de bazar et les activités annexes. Président : Monsieur KANDASAMY Kevin Victor demeurant 15, rue Pierre et Marie CURIE 89100 SENS . Forme des actions : Cession libre. Immatriculation au RCS de SENS

AL23006557

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er Février 2023 à JOIGNY, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI UGC
Forme : Société civile immobilière.
Objet : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 18 Rue des Ingles Bâtiment D2 appartement 9 89300 JOIGNY
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 1 000 euros.
Gérant :
Monsieur Ozcan KAHYAOGLU demeurant 18 Rue des Ingles Bâtiment D2 appartement 9 89300 JOIGNY
Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément pris en assemblée générale extraordinaire.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

AL23006586

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PAROY SUR THOLON (Yonne), du 8 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NURDIN CHEMINANT HORTICULTURE PAYSAGE
Siège : 34 Rue du Pilori, 89300 PAROY SUR THOLON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : La production et la vente en sédentaire ou non sédentaire de fleurs, plants et légumes, vente d'arbres, d'arbres d'ornement, de conifères et d'arbres fruitiers. Le négoce de produits horticoles. L'entretien de parcs et jardins, les aménagements paysagers. L'achat, la vente, la location de matériels.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément du Président.
Président :
Monsieur Guillaume CHEMINANT, demeurant 45 Rue de Chantereine – 89110 SOMMECAISE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : XX ans à compter de son **immatriculation** au RCS de XXXXXX.

AL23006587

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué pour une durée de 99 ans sous la dénomination VALEURS HABITAT, une SAS au capital de 5.000 euros, ayant son siège social à AUXERRE (89000) Z.I. La Plaine des Isles - rue du Bas de Jonches, ayant pour objet l'achat, la vente, le commerce de produits et techniques d'isolation et d'équipement du bâtiment destinés à améliorer la construction neuve ou ancienne et la rénovation. Il a été procédé à la nomination de M. Romain MONGEOT, 5, rue d'En bas - Les Bries - 89380 APPOIGNY et de Mme Agnès RIQUET épouse BERTHIER, 8, rue Bézier 89000 AUXERRE, en qualité de Directeur général. Accès aux assemblées - vote : tous les. associés ont le droit de participer aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Cession d'actions : le cessionnaire d'actions est soumis à l'agrément préalable des associés. La société sera immatriculée au registre du commerce d'AUXERRE.

AL23006603

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 08/02/2023, il a été constitué une SARL unipersonnelle :
Dénomination : FERNANDO MULTI-SERVICES «FMS»
Siège Social : 16 route du Chêne 89500 DIXMONT
Capital : 1200 €
Activités principales : technicien en instruments de pesage et services divers à ses clients.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. TRANSCOSO RAIMUNDO Fernando Antonio 16 route du Chêne 89500 DIXMONT
Immatriculation au RCS de SENS.

AL23006605

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Auxerre en date du 04 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée à capital variable
Dénomination : ORD Promotion
Objet social : La Promotion immobilière, l'achat revente de biens immobiliers ou de terrains, la réalisation de zones commerciales ou artisanales.
Siège social : 105 rue des Mignottes - 89000 AUXERRE
Capital social : 5.000 euros, capital minimum 5.000 euros
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Président : Olivier MOLINA demeurant à Auxerre (89000) 26 rue des Jonches, Lieudit La Borde.
Directeur Général : Rachid GHZAL demeurant à Carpentras (84200) 1174 Avenue Saint-Roch, et Dominique SIKARIYAN demeurant à Montrachet Villegardin (89150) 2 rue des Champs d'hiver.
Exercice du Droit de Vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour précédant la décision collective.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Immatriculation : au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Le Président

AL23006628

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à AUXERRE du 02/02/2023, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : GICC
Siège social : 4 rue des Givoirs 89000 AUXERRE
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.
Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Gérante : Mme Clarisse MORIN demeurant 4 rue des Givoirs 89000 AUXERRE.
Pour avis, La Gérance

AL23006632

LE P'TIT GRILL
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Place Saint Nicolas, 89450 MENADES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MENADES du 31/01/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LE P'TIT GRILL
Siège : 2 Place Saint Nicolas, 89450 MENADES
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : La conception, la production et la commercialisation de tous produits alimentaires, boissons, à emporter ou à consommer sur place, en tout lieu et par tout mode de vente.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Laura COQUARD, demeurant 2 Place Saint Nicolas, 89450 MENADES
Directeur général :
Jonathan HAMELIN, demeurant 2 Place Saint Nicolas 89450 MENADES
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL23006644

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ RÉUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ RÉUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ RÉUSSIR Lait — LAIT
☐ RÉUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ RÉUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ RÉUSSIR Vigne — VIGNE

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n° | | | | |

Date d'expiration | |

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ■ pour 1 an 55 €
- ■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur - Tablette - Smartphone



// PASSION

Le coq gaulois retrouve fière allure

Mascotte nationale, le coq Gaulois se trouve pourtant en voie d'extinction. C'était sans compter sur deux passionnés de la race, Damien Vidart et Yannick Fassaert. Dans l'Aube, ils lui redonnent ses lettres de noblesse, à la faveur d'un conservatoire qui vise à pérenniser l'emblème français.



Émeline Durand

En 2018, il restait seulement 151 coq gaulois dans toute la France. L'an dernier, grâce au travail mené par le conservatoire, on en recensait plus de 500.

Dans le monde du sport, que ce soit au pays du ballon rond comme du ballon ovale, le coq gaulois est sans conteste le symbole d'une appartenance nationale. Une certaine fierté qui – cocorico – fait la renommée de la France en dehors de ses frontières. Et pourtant. Cet emblème tricolore était sur le point de disparaître. En 2018, confirme Damien Vidart, responsable de la ferme pédagogique de Méry-sur-Seine (10) et du conservatoire du coq gaulois, on recensait seulement 151 gallinacés partout en France pour 78 éleveurs. Une extinction à petit feu que le passionné aubois explique de façon simple : *« c'est un animal non productif donc non rentable »*, laissé de côté, à la faveur de races économiquement plus porteuses.

Un paradoxe alors que le coq pavane fièrement sur le toit des églises de France et jusqu'à l'entrée du parc de l'Élysée. *« Il appartient au patrimoine français, au même titre que la baguette, récemment entrée au patrimoine immatériel de l'Unesco. C'est un emblème de cœur et de combats sportifs, c'est un emblème laïque et religieux et pourtant, c'est une race non reconnue juridiquement et statutairement par l'État »*, observe Yannick Fassaert.

Un lieu vitrine

Une rencontre, il y a quatre ans, entre le président de l'association Ferme pédagogique - conservatoire du Coq Gaulois et Damien Vidart va sceller la suite de l'histoire. *« Nous avons décidé de lui rendre justice, pour assurer sa pérennité, par la reproduction »*, indiquent les deux hommes. Le conservatoire du coq gaulois, inauguré au printemps dernier, trône désormais fièrement au cœur de la ferme pédagogique de Méry-sur-Seine. *« L'idée,* décrit Damien Vidart, *éleveur et sélectionneur de la race depuis dix ans, c'est aussi de faire de cet endroit, une vitrine »*. Un espace d'autant plus stratégique que la commune se situe à une dizaine de kilomètres seulement de Romilly-sur-Seine, siège social de l'équipementier… Coq sportif (lire par ailleurs).

Si le conservatoire vise donc à faire renaître ce volatile de ses cendres d'un point de vue médiatique, il vise avant tout à organiser tout un écosystème pour en assurer sa survie. Il a d'abord fallu faire un recensement minutieux des éleveurs, récupérer les œufs provenant de toute la France - 22 souches différentes ont été détectées - avant l'étape de la reproduction. Ce travail, inédit à l'échelle hexagonale, permet désormais d'assurer la reproduction de l'espèce.

Trois fois plus nombreux

Grâce au conservatoire, le coq gaulois a repris des couleurs. En trois ans, son nombre a triplé en France, dépassant les 500 têtes, l'objectif fixé dans le cadre du plan de sauvegarde de la race. Le pays compte désormais 250 éleveurs, des passionnés pour la plupart. Mais l'association ne compte pas en rester là. *« Les collectivités locales, les acteurs locaux nous soutiennent, ce qui est une très bonne chose, mais on doit changer de braquet »*, admet Yannick Fassaert. Pour porter le coq gaulois plus haut sur le devant de la scène, la structure sait qu'elle doit produire un dossier solide d'un point de vue génétique - en lien avec l'Inrae, juridique, marketing et financier. *« Il doit nous permettre d'aller défendre le coq gaulois dans les plus hautes instances et pourquoi pas, le faire reconnaître juridiquement comme emblème national »*.

Prochaine étape, le Salon de l'agriculture, en février prochain : le coq gaulois n'y défilera pas – mesures sanitaires liées à la grippe aviaire obligent - mais il sera sous les projecteurs du Hall 4 pendant toute la durée de l'évènement. *« Dans le cadre du centenaire de la race, en 2023, le conservatoire souhaite aussi créer une journée nationale. La coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques de 2024 sont autant d'opportunités à ne pas manquer,* soulignent Damien Vidart et Yannick Fassaert *pour mettre en avant cet emblème et plus largement, le travail des éleveurs et de l'agriculture »*.

Émeline Durand



Ferme pédagogique de Méry-sur-Seine

Yannick Fassaert et Damien Vidart assurent la reproduction de l'espèce aux plumes couleur fauve, dans les trois volières de la ferme pédagogique.

Un partenariat à trouver avec le Coq sportif

Entre le coq gaulois et l'équipementier Coq sportif, qui habille notamment les joueurs de l'équipe de France de foot, les liens semblent assez évidents, d'autant plus que la marque est installée à seulement 13 kilomètres du conservatoire. ***« Il y a un partenariat à trouver avec l'entreprise »*****, analyse Yannick Fassaert, qui confirme que des discussions sont en cours sur ce point. L'enjeu est d'autant plus grand, à quelques mois maintenant de l'événement sportif le plus médiatique de la planète : les Jeux Olympiques, à Paris en 2024.**

LOISIRS

// FESTIVITÉS

Tous à Fontaine-Française en avril

Le comice agricole de Mirebeau-Fontaine donne rendez-vous pour sa fête 2023.

Mirebeau-sur-Bèze et Fontaine-Française unissent leurs savoir-faire pour proposer une belle et grande fête agricole. *« Ce rendez-vous a lieu tous les quatre ans, il se tient cette année à Fontaine dimanche 30 avril »*, annonce Clément Leclerc, membre de l'organisation. *« Les Saveurs des Terroirs »* est le thème de cette édition, comme le précise l'exploitant agricole du village de Fontenelle : *« nous organisons un grand marché avec des producteurs locaux, les productions présentes seront alimentaires ou non alimentaires. Oui, il y a de la place pour tout. N'importe qui peut participer, l'idée est de promouvoir au mieux notre campagne ! »*. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 avril, la page Facebook *« Comice agricole Mirebeau-sur-Bèze »* fait notamment le point sur les différentes modalités et démarches pour participer. Il sera possible de se restaurer sur place avec un bœuf à la broche lors du déjeuner. *« Nous n'y sommes pas encore, mais il faudra penser à réserver »*, souligne Clément Leclerc. Une buvette et une restauration rapide seront aussi à disposition.

Une surprise en fin de journée

De nombreuses animations seront proposées tout au long de cette journée, avec notamment des manches de moiss'batt cross dans lesquelles douze machines sont attendues. Des animaux des deux cantons organisateurs seront présents, avec vraisemblablement une trentaine de vaches. Une ferme miniature est aussi au programme. Les enfants se verront proposer des séances de maquillage et des ballades en poneys. *« Une fête foraine se tiendra en parallèle de notre manifestation. Des associations des deux cantons feront aussi le déplacement à notre rendez-vous. Un spectacle surprise est programmé à 19h30 ! »*, ajoute le vice-président du comice mirebellois-fontenois, en remerciant les nombreux partenaires de l'évènement.

AG



// TÉLÉVISION

L'amour vache, un documentaire inédit diffusé sur France 5

À l'occasion du Salon de l'agriculture, France 5 diffusera le documentaire inédit L'amour vache réalisé par Édouard Bergeon.

Les antennes de France Télévisions se mettent aux couleurs du monde agricole avec l'opération *« Enfants de paysans »*, en amont et pendant le Salon international de l'agriculture.

À cette occasion, France 5 diffusera le documentaire inédit *L'amour vache* réalisé par Édouard Bergeon, le dimanche 5 mars à 20 h 55 dans *Le monde en face* présenté par Mélanie Taravant. Une diffusion en avant-première sur france.tv est également programmée dès le samedi 25 février.

Édouard Bergeon, réalisateur du film aux 2 millions d'entrées *Au nom de la terre*, a accompagné pendant près de trois ans un couple d'éleveurs en détresse, Bernard et Sylvie Dahetze, à Ozenx-Montestrucq dans le Béarn (64). *« Au printemps 2020, au moment du premier confinement, je reçois un message de Sylvie Dahetze sur Facebook, un SOS »*, indique Édouard Bergeon réalisateur et fils d'agriculteur. *« Désespérée, elle ne sait plus quoi faire. Bernard, son mari, est prêt à flancher depuis qu'il sait que les cent vaches de son troupeau vont partir à l'abattoir à cause d'un cas de tuberculose détecté sur une bête… Je ne peux pas les laisser seuls »*.

Effondrés, Bernard et Sylvie vont se battre pour affronter ce drame. Comme nombre d'agriculteurs, ils travaillent dur pour gagner peu. Derrière ceux-là, les enfants renoncent et les fermes s'éteignent. Une immersion poignante au fil des saisons dans un quotidien rural souvent méconnu, voire ignoré.

Ce documentaire sera suivi d'un débat présenté par Mélanie Taravant.

D'après communiqué



Crédit France.tv

Ce documentaire est une magnifique histoire d'amour, celle d'un couple uni dans l'adversité… Une ode réaliste et sensible aux paysans français.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Vacances au Musée Buffon à Montbard

• En février

Le Musée Buffon à Montbard a rouvert ses portes le 4 février et vous réserve une programmation spéciale vacances scolaires ! Visites, ateliers, démonstrations, pour les petits, pour les grands, en famille. Des choses à découvrir chaque jour durant toutes les vacances !

• Les "costumes" des animaux : à poils, à plumes et à écailles ! mercredi 22 février de 14 h 30 à 16 heures.

Les plumes des oiseaux ne leur servent-elles qu'à voler ? Pourquoi les reptiles ont-ils des écailles ? Quelles sont les fonctions des tâches et des rayures sur le pelage ? Après une visite des collections du musée pour observer les animaux et la diversité de leurs "costumes", des observations et manipulations scientifiques permettront de répondre à certaines questions sur le rôle des poils, des plumes et des écailles.

• Comment les animaux s'adaptent-ils à leur milieu ? Mercredi 1er mars de 14 h 30 à 16 heures

Tous les êtres vivants doivent s'adapter à leur environnement pour survivre. L'adaptation est l'une des raisons pour laquelle existe une grande disparité de formes de vie sur notre planète. Une visite de l'exposition "Penser la Nature" permettra d'explorer cette question de l'adaptation des animaux. Puis, place à l'expérimentation !

Visites/ateliers famille
Sur inscription au 03 80 92 50 42 (semaine) / 50 57 (week-end à partir du 4 février) ou par mail : museeparcbuffon@montbard.com
3 € par personne / à partir de 5 ans

NIÈVRE

// Journées mondiales des zones humides

• du 8 au 25 février

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, le Parc naturel régional du Morvan propose des balades et animations (inscriptions obligatoires) :
Le 21 février : Lac des Settons, entre histoire et biodiversité. À partir de 14 heures, lieu à confirmer.
Le 25 février : Le saut de Gouloux, site atypique. Départ à 14 heures de Gouloux.

Renseignements : Maison du Tourisme au 03 86 78 79 57 ou contact@parcdumorvan.org

// Patinoire de Decize

• Jusqu'au 19 février

La patinoire de Decize vous accueille jusqu'au 19 février. Sur place, en plus de patiner, un chalet de restauration vous y attend (crêpes, gaufres, boissons chaudes ou fraîches). Tarifs : 1 entrée : 4 euros, 10 entrées : 36 euros. Enfants de moins de 12 ans : 1 entrée : 3 euros, 10 entrées : 27 euros. Patinoire du Port de Decize est fermée les 25 décembre et 1er janvier. Horaires : du lundi au dimanche de 13 h 45 à 18 h 30 durant les vacances scolaires. Hors vacances scolaires : ouvert le mercredi, samedi et dimanche de 13 h 45 à 18 h 30.

Renseignements : Tél. : 03 73 15 00 00 ou par mail : accueil@port-decize.fr

// 15e édition du Mois de la plèchie en Morvan

• du 25 février au 1er avril

Conjointement organisé par le Parc et par l'association « Les Plècheux du Morvan », en partenariat avec les mairies et/ou associations locales, le « Mois de la Plèchie » est entièrement consacré à des ateliers de transmission de ce savoir- faire à la fois ancestral et contemporain. Plus de 30 dates différentes seront proposées cette année, dans autant de communes.

Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 10 ou par mail, à l'adresse : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org.

// 11e Fête de plantes Jardipougues

• 7 mai

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

// CONVOYEUSE DE BÉTAIL

21 Une chouette expérience

Justine Donnet, agricultrice près de Sombernon, vient d'assurer une mission de convoyeuse de bétail à l'export. La jeune femme de 28 ans avait en charge 900 broutards sur un navire à destination de la Tunisie.



Le bateau ayant relié Sète à Bizerte.

Non, il n'y a pas que des arnaques qui arrivent dans nos boîtes mail ! Justine Donnet peut l'attester, puisqu'un message électronique reçu en mai dernier est en train de changer sa vie professionnelle. *« Le destinataire était la Sepab, une société basée à Sète et spécialisée dans l'export du bétail. Des convoyeurs étaient recherchés pour s'occuper des animaux durant la traversée de la mer Méditerranée, lors de transports vers divers pays, principalement africains »*, retrace la jeune éleveuse, salariée sur la ferme familiale à Saint-Anthot.

Une formation, un test et c'est parti

La lecture de ce mail ne l'a pas laissée indifférente et l'a incitée à se renseigner sur la société et sur le poste en question. *« Je les ai appelés pour avoir un peu plus d'informations. J'adore mon métier actuel au contact des animaux mais j'ai toujours regretté de ne pas avoir davantage de temps pour m'occuper de mes deux enfants, j'étais donc ouverte à l'idée de changer »*, relève Justine Donnet, qui poursuit : *« le poste proposé avait l'air sympa, avec un côté aventure et seulement quelques jours travaillés chaque mois, pour le même salaire que je me verse aujourd'hui. J'ai rempli un premier dossier et je me suis lancée ! J'ai suivi une formation en septembre en apprenant beaucoup de choses sur la réglementation sanitaire et surtout, sur le bien-être animal qui est une priorité chez la Sepab. J'ai ensuite réussi le test d'entrée, qui était un questionnaire. Mon premier convoi était programmé le 3 février en direction de Bizerte, un port commercial à proximité de Tunis »*.

On embarque

La présidente du canton JA de Sombernon *« descend »* dans le sud de la France en train et arrive au port de Sète le vendredi en matinée. Pas moins de 900 broutards de toute la France, y compris de Côte-d'Or, sont en cours d'embarquement. *« Plusieurs races bovines étaient représentées. J'ai fait connaissance avec les dix-sept membres de l'équipage. Après avoir signé de nouveaux papiers et présenté mon passeport, on m'a fourni des bottes et une combinaison, j'étais prête ! Le bateau est parti à 13 heures »*. Justine Donnet redécouvre alors l'immensité du bateau et partage son expérience : *« j'étais déjà montée à l'intérieur lors de ma formation. Oui, c'est impressionnant. Une case comprend entre deux et dix broutards, de grandes allées permettent de circuler facilement et distribuer le foin aux animaux. Le navire est équipé de nombreux points d'eau, l'alimentation est distribuée mécaniquement, il y a tout ce qu'il faut pour la ventilation… Tout est vraiment bien fait et bien pensé. Les conditions de voyage sont très bonnes pour les bovins, ils avaient un calme légendaire, je ne m'attendais vraiment pas à ça ! »*. Sur place, Justine Donnet assure la surveillance des broutards : *« je veille à ce que tout se passe bien, qu'il n'y ait pas de malades. En cas de problème, j'avertis les marins pour qu'ils interviennent. Je contrôle la température de chaque pont, le taux d'ammoniac, la ventilation, l'état des litières… Je rédige un rapport chaque jour, celui-ci est envoyé à la Sepab ainsi qu'aux clients »*.

L'Algérie en mars ?

Parti le vendredi en début d'après-midi, le navire arrive à destination le dimanche à 22 heures. Justine Donnet est visiblement ravie de cette première expérience : *« tout s'est très bien passé à l'exception de la dernière journée durant laquelle j'ai eu le mal de mer… Une fois arrivés, nous accueillons un vétérinaire qui inspecte le troupeau. Je dois rester jusqu'à la fin du déchargement. Une personne me remmène ensuite à l'aéroport, tout est défrayé jusqu'à mon retour à Saint-Anthot »*. La nouvelle convoyeuse ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et envisage de se consacrer pleinement à cette nouvelle activité : *« mon prochain convoi est déjà calé, c'est le mois prochain. La destination est inconnue mais il se pourrait bien que ce soit l'Algérie, qui représente près des trois quarts des transports de la Sepab. Une fois dans l'année, un bateau part aussi à la Réunion. L'Égypte et donc la Tunisie sont d'autres destinations de la Sepab. Je n'ai qu'une envie aujourd'hui : repartir et en faire ma nouvelle profession ! En plus d'être passionnante, celle-ci me laisse beaucoup plus temps pour mes enfants, c'est exactement ce que je recherchais »*.

AG



La présidente des JA de Sombernon, de retour chez elle, mardi 7 février.